



HAL
open science

”Opération(s) réseaux” FORTERESSE DE CHINON (37072)

Bruno Dufaÿ, François Capron

► **To cite this version:**

Bruno Dufaÿ, François Capron. ”Opération(s) réseaux” FORTERESSE DE CHINON (37072). 2012.
halshs-01092179

HAL Id: halshs-01092179

<https://shs.hal.science/halshs-01092179>

Preprint submitted on 9 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FORTERESSE DE CHINON (37072)

"Opération(s) réseaux"



Bruno Dufay et François Capron



Rapport d'opération correspondant aux prescriptions n° 08/0454 et 10/0166
site 37.072.012 AH
Juillet 2012
Volume 1 : texte



Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire
UMR 7324 CITERES - Laboratoire "Archéologie et territoires"



CHINON - FORTERESSE DE CHINON

INSEE 37072

« OPÉRATION(S) RÉSEAUX »

(RÉGION CENTRE, INDRE-ET-LOIRE)

PAR BRUNO DUFAÏ ET FRANÇOIS CAPRON

RAPPORT DE DIAGNOSTICS

ARRÊTÉS DE PRESCRIPTION N°08/0454 DU 18 SEPTEMBRE 2008 ET N°10/0166 DU 15 AVRIL 2010

DUFAÏ, CAPRON 2011

DUFAÏ (BRUNO), CAPRON (FRANÇOIS). – *Chinon – Forteresse de Chinon (Indre-et-Loire), Opération(s) réseaux. Rapport de diagnostics réalisés de décembre 2008 à mai 2010.* Tours-Orléans : Conseil général d'Indre-et-Loire, SRA Centre (multicopié)

SOMMAIRE

SECTION UN : DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

| | | |
|------------|------------------------------------|-----------|
| 1.1 | FICHE SIGNALÉTIQUE | 5 |
| 1.2 | MOTS-CLÉS | 6 |
| 1.3 | GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION | 7 |
| 1.4 | NOTICE SCIENTIFIQUE | 8 |
| 1.5 | LOCALISATION DE L'OPERATION | 11 |
| 1.6 | DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | 14 |

SECTION DEUX : ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

| | | |
|------------|---|-----------|
| 2.1 | INTRODUCTION | 32 |
| | 2.1.1 LES CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION | 32 |
| | 2.1.2 LA MÉTHODE DE L'EXPOSÉ | 33 |
| | 2.1.3 LES DONNÉES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES | 36 |
| | 2.1.3.1 Des origines au Moyen-Âge | 36 |
| | 2.1.3.2 Le prieuré Saint-Mélaine | 38 |
| 2.2 | L'ÉVOLUTION DU SITE PAR LES TRACES ARCHÉOLOGIQUES | 41 |
| | 2.2.1 LES TRACES D'OCCUPATION PROTOHISTORIQUES ET ANTIQUES | 41 |
| | 2.2.1.1 Une fosse de la fin de l'Age du Bronze | 41 |
| | 2.2.1.2 Des traces ténues d'occupation de La Tène finale | 41 |
| | 2.2.1.3 Pour l'Antiquité, une image floue résiduelle | 42 |
| | 2.2.1.4 Le <i>castrum</i> du Bas-Empire | 42 |
| | 2.2.2 L'ÉVOLUTION DU SITE DU 6^{ème} AU 12^{ème} SIECLE | 46 |
| | 2.2.2.1 Les 6-8 ^{ème} siècles : des siècles obscurs | 47 |
| | 2.2.2.2 Au centre de la forteresse, un secteur voué à la vie domaniale | 47 |
| | 2.2.2.3 Une nouvelle mise en défense au 9 ^{ème} siècle : la reprise de l'entrée orientale de la forteresse | 49 |
| | 2.2.2.4 Un bâtiment du 10 ^{ème} siècle : la tour de Thibaut le Tricheur ? | 50 |
| | 2.2.2.5 Reprise de l'extrémité occidentale de la forteresse | 53 |
| | 2.2.2.6 Le prieuré Saint-Mélaine aux origines | 54 |
| | 2.2.3 LES TRAVAUX DE LA FIN DU 12^{ème} SIECLE | 56 |
| | 2.2.3.1 L'amélioration de la défense des accès | 56 |

| | | |
|---|---|-----------|
| Coudray | 2.2.3.1.1 Une tour-porte pour l'accès au château du Milieu depuis le fort du | 56 |
| | 2.2.3.1.2 Un double système dans le secteur de la tour de l'Horloge | 58 |
| | 2.2.3.1.3 Un système complexe d'accès au fort Saint-Georges | 59 |
| | 2.2.3.2 La reprise du front nord | 60 |
| | 2.2.3.3 La création du pôle des « logis royaux » | 62 |
| | 2.2.4 LES TRAVAUX DU 13^{ème} SIECLE | 62 |
| | 2.2.4.1 Une lice entre l'ancien mur du <i>castrum</i> et la courtine nord | 62 |
| | 2.2.4.2 La reprise de l'extrémité orientale du château du Milieu | 63 |
| | 2.2.4.3 La reconstruction du prieuré Saint-Mélaine | 64 |
| | 2.2.4.4 Le fort du Coudray : vers la constitution d'un château autonome | 66 |
| | 2.2.4.5 La tour de Boissy | 69 |
| | 2.2.5 LES TRAVAUX DU 14^{ème} SIECLE | 70 |
| | 2.2.5.1 Sur le front nord : disparition du mur du <i>castrum</i> et de la lice | 70 |
| | 2.2.5.2 Agrandissements au prieuré | 71 |
| | 2.2.5.3 Les « logis royaux » | 73 |
| | 2.2.6 LES TRAVAUX DU 15^{ème} SIECLE | 74 |
| | 2.2.6.1 Construction du « Grand Pavillon » ou « Pavillon des Dames | 74 |
| | 2.2.6.2 Travaux sur les « logis royaux » | 76 |
| | 2.2.6.3 L'aile nord de la cour des « logis royaux » | 76 |
| | 2.2.6.4 La chapelle Saint-Martin au fort du Coudray | 77 |
| | 2.2.7 LES TRAVAUX DU 16^{ème} SIECLE | 80 |
| | 2.2.8 NOUVELLES DONNÉES SUR LES « LOGIS ROYAUX » | 81 |
| | 2.2.8.1 La création du pôle des « logis royaux » à la fin du 12 ^{ème} siècle | 81 |
| | 2.2.8.2 Extension des « logis royaux » au 13 ^{ème} siècle | 83 |
| | 2.2.8.2.1 La construction des petits combles | 83 |
| | 2.2.8.2.2 Un bâtiment provisoire | 83 |
| | 2.2.8.3 Travaux sur les « logis royaux » du 14 ^{ème} au 16 ^{ème} siècle | 84 |
| | 2.2.8.3.1 La reconstruction des petits combles et ses aménagements | 84 |
| successifs | 2.2.8.3.2 La reconstruction des grands combles et la construction de la | 86 |
| « salle de la Reconnaissance » | | 86 |
| | 2.2.8.4 Résumé de l'évolution des « logis royaux » | 90 |
| 2.3 CONCLUSION | | 93 |
| 2.4 ANNEXE : DIAGNOSTIC RUE DU PUY DES BANCS | | 97 |
| 2.5 BIBLIOGRAPHIE | | 99 |

**SECTION TROIS :
ILLUSTRATIONS, INVENTAIRES ET ANNEXES**

voir les volumes 2 et 3

SECTION UN
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

1.1 FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de site 3 | 7 | 0 | 7 | 2 | 0 | 1 | 2 | A | H

Numéros de prescription

08/0454 du 18 septembre 2008 et 10/0166 du 15 avril 2010

Identité du site

| | | | |
|---------------------------|--|---------------|----------------------------------|
| Région : | Centre | Département : | Indre-et-Loire |
| Commune : | Chinon | Code INSEE : | 37072 |
| Lieut-dit ou adresse : | Forteresse, château du Milieu et fort du Coudray, rue du Puy des Bancs | | |
| Cadastre année : 2004 | Sections) : | AE | Parcelle(s) : 94, 121 à 129, 268 |
| Coord. Lambert X : | 440820 | Y : | 243065 |
| | | altitude : | entre 80 et 95 m NGF |
| Propriétaire du terrain : | Département d'Indre-et-Loire | | |
| Protection juridique : | Site classé MH (1840) | | |

L'opération archéologique

| | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------|--|
| Arrêtés de désignation n° : | 08/0550 du 1 ^{er} décembre 2008 et 10/0189 du 3 mai 2010 | | |
| Titulaire : | Bruno Dufaÿ, SADIL | | |
| Raison de l'urgence : | Création de réseaux divers, réfection de chaussée | | |
| Maître d'ouvrage des travaux : | CG 37 | | |
| Surface du projet d'aménagement : | 1 490 m ² et 22 942 | Surface fouillée : | 1 215 m ² et 300 m ² |
| Date d'intervention : | Réseaux dans le château du Milieu : décembre 2008 à juillet 2009 Rue du Puy des Bancs : mai 2010 | | |

Résultats

| | | | |
|--|--|--|--|
| Cote d'apparition des vestiges : | entre 80 et 95 m NGF | | |
| Epaisseur de la stratification : | entre 2 et 3 m (arrêt de la fouille) | | |
| Densité : | forte | | |
| Nature des vestiges : | Maçonnerie et remblais, niveaux de sol | | |
| Problématique de la recherche : | Programme 24 : Naissance, évolution et fonction du château médiéval - compréhension des différentes phases du front défensif oriental du château du Milieu | | |
| Lieu de dépôt provisoire du matériel archéologique : | TOURS – Dépôt SADIL. | | |

Le rapport

| | | | |
|---------------------|-------------------------------|-------------------|----------------|
| Nombre de volumes : | 3 (texte + annexes + figures) | Nombre de pages : | Vol.1 : 102 p. |
| Nombre de figures : | 111 planches | Vol.2 : 129 p. | Vol.3 : 252 p. |

1.2 MOTS-CLÉS

Chronologie

| | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Paléolithique |
| <input type="checkbox"/> | inférieur |
| <input type="checkbox"/> | moyen |
| <input type="checkbox"/> | supérieur |
| <input type="checkbox"/> | Mésolithique et Épipaléolithique |
| <input type="checkbox"/> | Néolithique |
| <input type="checkbox"/> | ancien |
| <input type="checkbox"/> | moyen |
| <input type="checkbox"/> | récent |
| <input type="checkbox"/> | Chalcolithique |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Protohistoire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Âge du Bronze |
| <input type="checkbox"/> | ancien |
| <input type="checkbox"/> | moyen |
| <input checked="" type="checkbox"/> | récent |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Âge du Fer |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Hallstatt (premier Âge du Fer) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | La Tène (second Âge du fer) |

| | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Antiquité romaine (gallo-romain) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | République romaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Empire romain |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Haut-Empire (jusqu'en 284) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bas-Empire (de 285 à 476) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Époque médiévale |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Haut Moyen Âge |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Moyen Âge |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bas Moyen Âge |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Temps modernes |
| <input type="checkbox"/> | Époque contemporaine |
| <input type="checkbox"/> | Ère industrielle |

Sujets et thèmes

| | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Édifice public | <input type="checkbox"/> | Abri | <input checked="" type="checkbox"/> | Mobilier | <input checked="" type="checkbox"/> | Études annexes |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Édifice religieux | <input type="checkbox"/> | Mégalithe | <input type="checkbox"/> | Indus. lithique | <input type="checkbox"/> | Géologie |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Édifice militaire | <input type="checkbox"/> | Artisanat aliment | <input checked="" type="checkbox"/> | Indus. osseuse | <input checked="" type="checkbox"/> | Datation |
| <input type="checkbox"/> | Commerce | <input type="checkbox"/> | Argile : atelier | <input checked="" type="checkbox"/> | Céramique | <input type="checkbox"/> | Anthropologie |
| <input type="checkbox"/> | Struc. funéraire | <input type="checkbox"/> | Atelier métallurgie | <input type="checkbox"/> | Végétaux | <input type="checkbox"/> | Paléontologie |
| <input type="checkbox"/> | Voirie | <input type="checkbox"/> | Artisanat | <input checked="" type="checkbox"/> | Faune | <input checked="" type="checkbox"/> | Zoologie |
| <input type="checkbox"/> | Hydraulique | <input type="checkbox"/> | Puits | <input type="checkbox"/> | Flore | <input type="checkbox"/> | Botanique |
| <input type="checkbox"/> | Habitat rural | <input type="checkbox"/> | Autre | <input checked="" type="checkbox"/> | Métal | <input type="checkbox"/> | Palynologie |
| <input type="checkbox"/> | Villa | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | Arme | <input type="checkbox"/> | Macrorestes |
| <input type="checkbox"/> | Bâtiment agricole | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | Outil | <input type="checkbox"/> | Céramique |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Structure agraire | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | Parure | <input checked="" type="checkbox"/> | Métaux |
| <input type="checkbox"/> | Urbanisme | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | Habillement | <input type="checkbox"/> | Numismatique |
| <input type="checkbox"/> | Maison | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | Trésor | <input type="checkbox"/> | Conservation |
| <input type="checkbox"/> | Structure urbaine | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | Monnaie | <input type="checkbox"/> | Restauration |
| <input type="checkbox"/> | Foyer | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | Verre | <input type="checkbox"/> | Autre |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Fosse | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | Mosaïque | <input type="checkbox"/> | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Fossé | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | Peinture | <input type="checkbox"/> | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Trou de poteau | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | Sculpture | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Sépulture | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | Inscription | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Grotte | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | TCA | <input type="checkbox"/> | |

1.3 GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

| Intervenants scientifiques | |
|-----------------------------------|---|
| DRAC Centre, SRA | Laurent BOURGEAU (Conservateur régional) Aurélie SCHNEIDER (Conservateur du Patrimoine) Virginie SERNA (Ingénieur d'études) |
| SADIL | Bruno DUFAY (Responsable scientifique) |

| Terrain | |
|--|---|
| Terrain : fouille / relevés / enregistrement | Bruno DUFAY (responsable d'opération), François CAPRON (responsable adjoint), Céline AUNAY, Vincent HIRN, Matthieu LAURENS-BERGE, Marion VANTOMME Pour l'opération de mai 2010 : Marie-Christine LACROIX et Jean-Marie LARUAZ Pour l'opération d'avril 2011 : Samuel RIOU, Flore MARTEAUX et Guillaume KRIZMAN Merci aussi à Marie-Ève SCHEFFER, responsable du site, qui continue à nous aider de son regard archéologique aiguisé. |
| Topographie | Vincent HIRN, Marion VANTOMME (SADIL), Éric MONDY (CG37, pôle Maîtrise d'œuvre et ouvrages d'art) |

| Rapport | |
|---------------------|---|
| Interprétations | Bruno DUFAY, François CAPRON, Céline AUNAY, Vincent HIRN, Marie-Christine LACROIX, Matthieu LAURENS-BERGE, Marion VANTOMME |
| Rédaction | Bruno DUFAY |
| Études spécialisées | Philippe HUSI (céramique médiévale), Olivier COTTÉ (faune), Jacques SEIGNE (architecture antique) pour le LAT, Hélène FROQUET (céramique de l'Age du Bronze) et Cécile BÉBIEN (céramique laténienne et antique) pour l'INRAP. |
| Infographie | Céline AUNAY, Bruno DUFAY, Vincent HIRN, Matthieu LAURENS-BERGE, Marion VANTOMME |
| SIG | Vincent HIRN, Marion VANTOMME |

| Intervenants administratifs | |
|------------------------------------|---|
| DRAC Centre, SRA | Laurent BOURGEAU (Conservateur régional) Aurélie SCHNEIDER (Conservateur du Patrimoine) Virginie SERNA (Ingénieur d'études) |
| Conseil général d'Indre-et-Loire | Alain BERGER (Directeur général des services) |
| SADIL | Claudine DESSERRE |

| Aménageur | |
|----------------------------------|----------------------------|
| Conseil général d'Indre-et-Loire | Claude ROIRON (Présidente) |

1.4 NOTICE SCIENTIFIQUE

L'opération « réseau » s'est déroulée de décembre 2008 à juillet 2009, sous la direction de Bruno Dufaÿ (SADIL). Il s'agissait de suivre avec un regard archéologique le percement d'1,2 kilomètres de tranchées pour installer des réseaux neufs (eaux pluviales, électricité). Malgré les limites inhérentes à ce genre d'opérations (vision étroite, vestiges détruits), le bilan est très positif. En effet, ces limites ont été compensées par le fait que ces tranchées ont permis de parcourir en tous sens le fort du Coudray et le Château du Milieu, et d'acquérir ainsi une vue d'ensemble du site qui nous manquait. On a pu ainsi réunir les autres pièces du puzzle amassées au cours des précédentes opérations de fouille. Ont été ajoutées à l'opération « réseau » les données acquises lors des fouilles préliminaires à la réfection de la chaussée de la rue du Puy des Bancs, en 2010, du nettoyage du secteur nord-est du Château du Milieu pour créer un salon de thé en 2011, et de la dévégétalisation du rempart nord et de la douve du Coudray en 2012.

Pour la première fois nous pouvons remonter sérieusement au-delà du 11^{ème} siècle (les premiers aperçus ayant été donnés par la découverte de niveaux de La Tène finale sur le fort Saint-Georges, en 2005-2006, et par l'exploration du revers du rempart est du Château du Milieu, en 2007). En 2009 et 2011, la découverte d'éléments substantiels du *castrum* du 5^{ème} siècle, évoqué par Grégoire de Tours, mettait fin aux incertitudes quant à sa localisation et à sa consistance même. Certes, il nous manque les niveaux d'occupation antiques antérieurs, occupation certaine mais connue uniquement par des découvertes du 19^{ème} siècle, d'interprétation conjecturale, et du mobilier redéposé dans des couches du haut Moyen-Âge essentiellement (vaisselle, amphores, tuiles, fragments de torchis, emplois architecturaux). En définitive, seule une partie du « squelette » du Bas-Empire, l'enceinte, nous est connue, partie qui a été jugée suffisante pour en proposer une restitution.

Les fameux « siècles obscurs » qui prennent la suite restent encore, de fait, bien obscurs. Quelques silos, un peu de céramique redéposée, l'entretien des remparts antiques que l'on continuera d'utiliser, au moins pour partie, jusqu'au plein Moyen-Âge, suffisent à attester de la continuité de l'occupation, d'ailleurs suggérée par Grégoire de Tours et quelques éléments historiques (Chinon paroisse, chef-lieu de viguerie battant parfois monnaie...). Il est probable que l'éperon ne sortit pas du domaine public, et servit de domaine et de refuge à l'élite politico-administrative locale.

Il faut attendre les 9-10^{èmes} siècles pour que les vestiges se fassent plus consistants. Là encore, des silos, peut-être des fonds de cabane, définissent les contours d'un habitat domanial, aux mains des comtes de Blois depuis sans doute au moins le début du 10^{ème} siècle. Un logis, pouvant remonter au 9^{ème} siècle, est suggéré par divers indices à l'extrémité orientale du Château du Milieu.

Il est définitivement attesté, avec un plan quasi complet et une datation assurée des années 960 (C14), par un bâtiment qui le remplace, calé dans l'angle nord-est de l'enceinte antique qui lui sert de défense. Il s'agit sans doute de la « *turris* » du comte Thibaut le Tricheur, mentionnée par la chronique de Nantes écrite au milieu du 11^{ème} siècle, mention la plus ancienne d'une construction médiévale à Chinon. La structure défensive qui accompagne ce bâtiment est la conséquence du remaniement de toute l'extrémité orientale, avec la création d'une enceinte réduite flanquant l'entrée. Ces données inscrivent Chinon dans la série méconnue des « *castra* majeurs de la fin de l'époque carolingienne », selon la typologie proposée par Luc Bourgeois.

Un évènement majeur dans la structuration de la forteresse intervient peu après, au tout début du 11^{ème} siècle : la création du prieuré Saint-Méline. À son propos également, des avancées décisives ont été réalisées. Il est maintenant certain qu'il ne pouvait être, à l'origine, localisé dans la partie occidentale du Château du Milieu, comme on le pensait jusqu'ici sur la foi de documents non antérieurs au 17^{ème} siècle. En effet, cet emplacement était, à cette époque, occupé par une vaste zone d'ensilage. On a proposé alors de voir dans une construction vaste et soignée, dont les traces ont été découvertes au fort du Coudray, la première chapelle de ce prieuré. Il aurait par la suite été transféré à l'emplacement connu à l'époque Moderne, sans doute du temps de Philippe Auguste, lors

de la réorganisation du site. Pour cette première fondation, les occupants élargirent l'extrémité de la forteresse, et une braie vint protéger en partie le front nord, le plus vulnérable depuis le plateau qui domine l'éperon.

L'opération « réseaux » n'a pas produit de données concernant le siècle et demi qui suit, jusqu'à ce que la forteresse se trouve entre les mains d'Henri II Plantagenêt, à partir du milieu du 12^{ème} siècle. Enjeu de frontière entre les Capétiens et les Angevins, elle était tombée aux mains de ces derniers un siècle plus tôt. Cette période dut voir peu à peu le remplacement, amorcé dès l'époque carolingienne, de l'enceinte antique par une nouvelle enceinte, non flanquée, sauf sur le front nord où fut gardé le rempart du *castrum*. L'évolution du bâti interne ne nous a pas été perceptible.

L'intervention majeure d'Henri II fut la construction du « palais » du fort Saint-Georges, complexe de bâtiments destiné à assurer le cadre de son action publique lorsqu'il était à Chinon. Il est même probable qu'y fut installée une sorte de chancellerie permanente. Elle administrait le trésor royal, dont une partie fut entreposée dans la tour imposante justement nommée « du Trésor », érigée à ce moment au centre du flanc sud du Château du Milieu, le mieux protégé.

La fin du 12^{ème} siècle et le tout début du siècle suivant virent une brusque accélération des travaux militaires, liée au durcissement du conflit entre Capétiens et Plantagenêts. Jean sans Terre fit mettre la forteresse en défense. Il transforma le palais de son père au fort Saint-Georges en un « avant-château » garanti par des tours et des remparts puissants. Une précision sur l'entrée de la forteresse au pied de ce dispositif fut apportée par l'opération de la rue du Puy des Bancs en 2010, sous la forme des fondations d'une tour, servant sans doute de porte à l'accès longeant la forteresse au sud. Celui-ci était balisé, plus à l'ouest, par deux autres tours-portes : le premier état de la tour de l'Horloge, et une autre en haut de la montée d'accès, pratiquement disparue.

À l'autre extrémité du site, il entreprit également de créer un « avant-château », en détachant l'extrémité de l'éperon par une douve (fort du Coudray), et en défendant ce qui devint dès lors le « Château du Milieu » par une massive tour-porte, inconnue à ce jour, et dont les fondations ont été retrouvées au bord de la douve. Il fit également reprendre le front nord, toujours vulnérable, en complétant la braie jusqu'au logis comtal, et en la renforçant d'une grosse tour carrée en son centre, tour qui était jusque-là passé inaperçue. Enfin, il lança la construction d'un nouveau pôle bâti destiné à remplacer les bâtiments d'un fort Saint-Georges menacé : avec la construction d'une « grande salle » de 43,70 m de long, ce sera le noyau d'un ensemble qui se développera jusqu'au 15^{ème} siècle, les « logis royaux ». Les tranchées de l'opération « réseaux » ont apporté une quantité d'informations ou de précisions nouvelles qui ont amené la reprise complète de l'étude de 2008 des logis.

Mais ces travaux ne suffirent pas à garantir la victoire, puisque Philippe Auguste s'empara du château en 1205. Sans doute conscient des faiblesses du site, et désireux de marquer symboliquement sa prise de possession, il poursuivit les travaux de fortification et d'aménagement. Il fit compléter définitivement la défense du front nord en terminant la ligne de rempart, jusqu'à un système puissant de châtelet d'entrée (porte des Champs) flanqué par une grosse tour circulaire (tour de l'Échauguette). Il la fit renforcer, au centre, par la tour des Chiens, très flanquante. Les tranchées réalisées au revers de ces remparts ont montré que fut maintenue en contrebas une lice entre le rempart du *castrum*, conservé, et la ligne médiévale extérieure. On rentra ainsi dans la tour des Chiens par l'étage, alors qu'elle est maintenant de plain-pied. Une tour bâtie au-dessus de cette lice permit de relier ce qui restait du logis comtal, sans doute malmené par le siège (traces d'incendie et destruction partielle), au chemin de ronde du rempart nord.

Les deux « avant-châteaux » créés par Jean sans Terre furent profondément modifiés. Le fort Saint-Georges perdit tout statut privilégié : il ne comportait plus l'entrée principale et ses bâtiments furent cantonnés sans doute à un usage de communs, qu'ils conserveront tout au long du fonctionnement du château, notamment aux 14-15^{èmes} siècles pour loger l'hôtel des princes et des rois (construction de glacière, multiplication des cuisines, découverte de mobilier évoquant des transactions commerciales...).

Quant au fort du Coudray, il devint un réduit défensif : la tour-porte défendant le Château du Milieu fut condamnée au profit d'un châtelet d'entrée installé sur le fort du Coudray, composé d'un corps de porte avec herse flanqué au nord d'une tour philippienne, pour le symbole (tour du Coudray), et au sud probablement d'une tour appartenant à l'état antérieur de l'enceinte. De la tour du Coudray, on

pouvait fuir par un souterrain débouchant près d'une nouvelle poterne vers la ville, tandis qu'une autre poterne était créée au nord, au fond de la douve. C'est un des apports de l'opération « réseaux » que d'avoir permis la compréhension de l'environnement de cette tour, interprété jusque-là comme « donjon philippin », alors qu'il s'agit avant tout d'un châtelet d'entrée. Ce dispositif sera ultérieurement complété (par Saint Louis ?), par la tour de Boissy, permettant le contrôle de la vallée.

Ce remaniement du fort du Coudray entraîna aussi la relocalisation définitive du prieuré Saint-Mélaine, recentré dans le château, en face des bâtiments commencés par Jean sans Terre et agrandis par Philippe Auguste. Les traces archéologiques du prieuré sont très ténues et se résument à quelques fragments de mur et de dallage traversés par les tranchées. En s'aidant de la documentation du 17^{ème} siècle, il a néanmoins été possible de proposer la restitution d'un ensemble articulé sur une cour (pour ne pas dire un cloître), en localisant la chapelle et la salle capitulaire.

À compter de ce moment, la forteresse a acquis sa structuration définitive. Les aménagements successifs seront des adaptations, tant à l'évolution des techniques d'artillerie que pour le confort de ses occupants. Néanmoins, l'ampleur de ces travaux ne doit pas être sous-estimée, en particulier ceux que l'on peut attribuer au duc d'Anjou Louis 1^{er}, à partir des années 1370. Les remparts et les tours furent rehaussés et dotés de chemins de ronde sur mâchicoulis à console (l'exemple qui demeure le plus visible est celui de la tour de l'Horloge). La lice derrière le rempart médiéval fut supprimée et le vieux rempart du *castrum* rasé, pour gagner de la place mais aussi prémunir la muraille contre les boulets métalliques.

On note aussi d'importants travaux dans le secteur des logis royaux et du prieuré Saint-Mélaine. Un nouveau logis pour le prieur fut édifié à la place de la vieille tour-porte désaffectée du Château du Milieu, des cuisines sans doute aménagées le long du rempart nord, vers la tour des Chiens. Les bâtiments des « logis royaux », victimes d'un incendie, furent entièrement reconstruits. D'abord la partie occidentale (dite « petits combles »), puis la partie centrale (« grands combles ») et la grande salle qui ferme l'enfilade à l'est (« salle de la Reconnaissance »). Il a été possible d'établir une datation des années 1370-1380 pour cette dernière, traditionnellement attribuée à Charles VII, et de proposer qu'elle ait constitué l'auditoire dont nous savons qu'il fut édifié à Chinon dans ces années-là par Louis 1^{er} d'Anjou (mais sans localisation).

Ces travaux furent poursuivis par Charles VII et Marie d'Anjou, des années 1420 à 1450 environ. Pour les logis, ce furent des aménagements de confort, afin de créer des pièces plus nombreuses et plus faciles à chauffer (murs de refends, plafonds). Dans le même registre du confort et des plaisirs royaux, en face de son logis, Charles VII se fit aménager un jeu de paume dans l'ancien logis du prieur. Attesté par des sources, il n'avait pas été identifié archéologiquement, ce qui est maintenant chose faite.

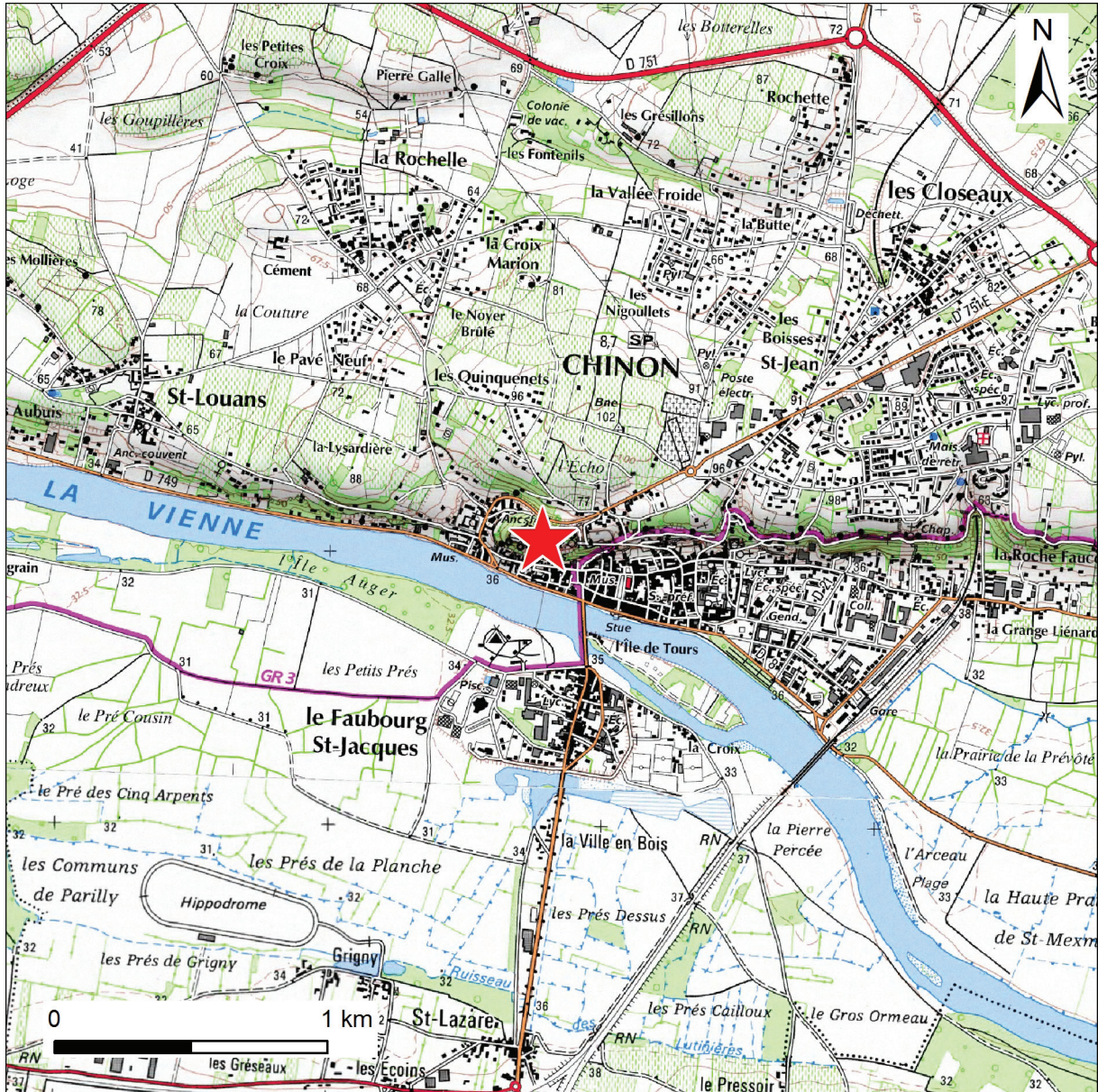
Toujours à la recherche de place pour loger sa cour, il fit sans doute aussi construire, le long du front nord, un très grand bâtiment résidentiel, aujourd'hui disparu, connu dans les textes sous le nom de « Grand Pavillon » ou « Pavillon des Dames ». Enfin, il entreprit la construction d'un nouveau lieu de culte, la chapelle Saint-Martin au fort du Coudray. Conçue probablement comme un *ex-voto* lié à ses victoires, elle entraîna la disparition des bâtiments utilitaires qui subsistaient au fort du Coudray, pour qu'un vaste parvis soit dégagé. Elle fut reliée aux « logis royaux » par un chemin de ronde créé sur le mur fermant au sud la douve du Coudray, accessible par une nouvelle tour d'escalier au pignon ouest des logis et une porte percée dans la tour de Boissy.

Le château, déserté ensuite par les rois, ne retrouva une certaine utilité militaire que lors des guerres de religion, à la fin du 16^{ème} siècle. Quelques traces de cette époque ont été relevées dans le fort du Coudray, où l'on avait déjà en 2005 noté la remise en défense du secteur, par la reprise du châtelet d'entrée et la création d'un petit fossé en arrière (« ah ah »). La reprise de l'analyse du pont-levis de la tour de Boissy, que l'on peut attribuer à cette phase, a été faite à cette occasion.

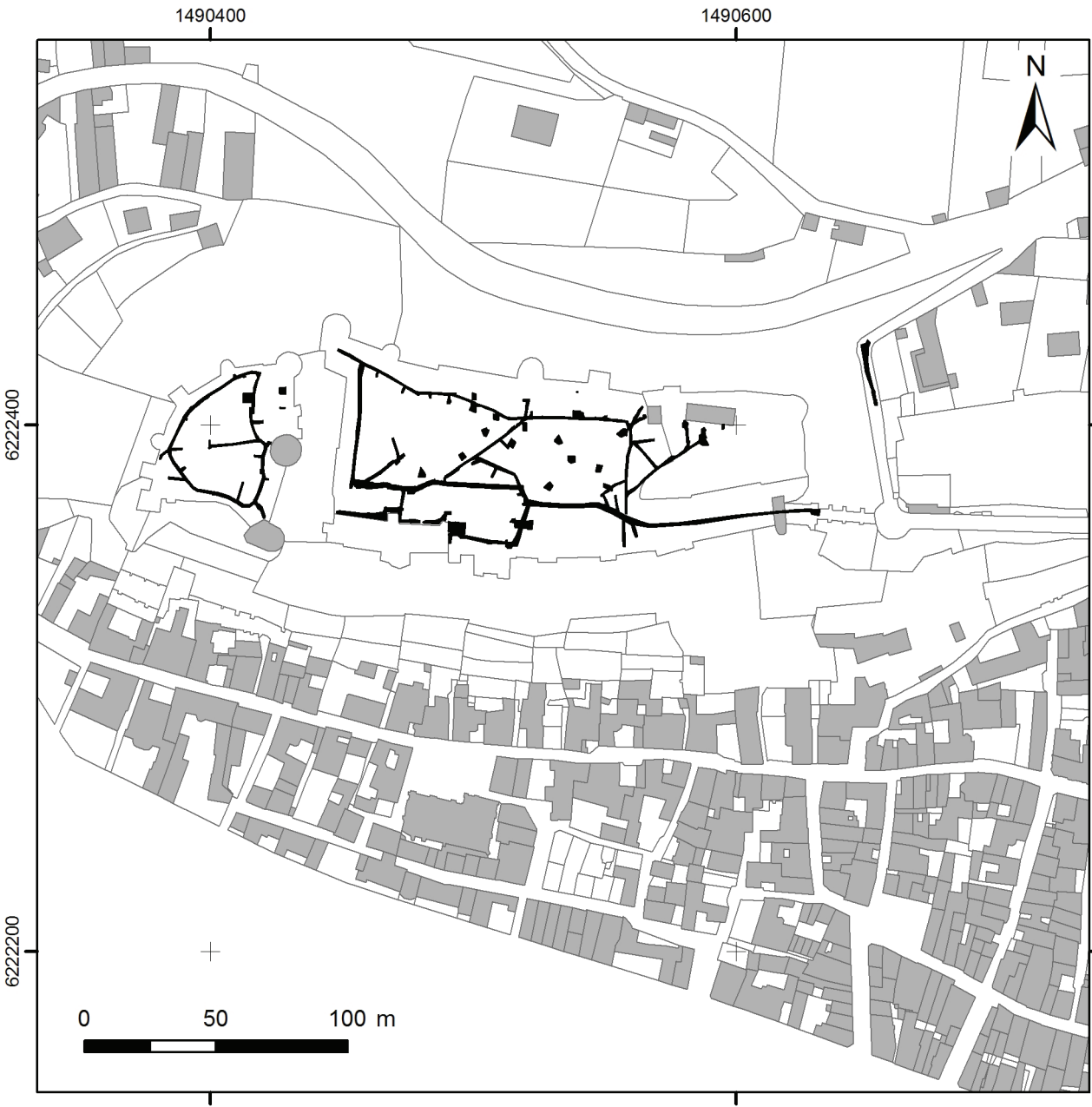
1.5 LOCALISATION DE L'OPERATION



Localisation de l'opération au 1/250 000



Localisation de l'opération au 1/25 000



Localisation de l'opération au 1/2 500

1.6 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC
n° 08/0454 du 18 septembre 2008



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre
Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ **portant prescription de diagnostic archéologique** **relatif au projet de réfection des réseaux** **du château de Chinon (Indre-et-Loire)**

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;
- Vu la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 et notamment son article 17 modifiant le code du patrimoine ;
- Vu la liste de 1840 portant classement parmi les monuments historiques du château de Chinon (Indre-et-Loire) ;
- Vu le décret du 27 avril 1926 et l'arrêté du 7 juillet 1926 portant classement parmi les monuments historiques du château de Chinon (Indre-et-Loire) ;
- Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005, complété le 15 février 2006 et le 17 juillet 2007 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

Vu l'arrêté n° 08-080 du 20 mars 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, Directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des monuments historiques, présenté par le Conseil général d'Indre-et-Loire, relatif au projet de réfection des réseaux du château de Chinon (Indre-et-Loire), sur des terrains cadastrés AE 121p à 127p, 129p, 131p et domaine public, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 2 septembre 2008 ;

Considérant l'intérêt scientifique et patrimonial de l'ensemble du site de la forteresse médiévale de Chinon, et en particulier dans les zones sensibles du fort du Coudray, du château du Milieu, de la Tour de l'Horloge et des Logis Royaux, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique est prescrit sur les terrains faisant l'objet du projet de réfection des réseaux, sis en :

Région : CENTRE
Département : Indre-et-Loire
Commune : CHINON
Localisation : château de Chinon
Cadastré : AE 121p à 127p, 129p, 131p et domaine public
Emprise : 1 490 m²

Le diagnostic comprendra, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera exécuté sur la base des prescriptions suivantes :

Objectif :

L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.

Principes méthodologiques :

Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Le diagnostic sera réalisé à la pelle mécanique sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives, en accord avec le calendrier des travaux de réfection des réseaux. La pelle mécanique, travaillant en rétro-action, sera munie d'un godet à lame lisse.

Lors de la mise au jour de vestiges archéologiques, le responsable scientifique effectuera les extensions de décapages nécessaires à leur compréhension. Il fera appel, en tant que de besoin, à la

participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les structures mises au jour devront être identifiées par tout moyen approprié (fouille partielle, etc.) afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 2) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L 523-14 du code du patrimoine.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Conseil général d'Indre-et-Loire, à la Conservation régionale des monuments historiques et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Orléans, le 18 septembre 2008

Pour le Préfet de la région Centre,
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles,



Jean-Claude VAN DAM

Destinataires :

CG d'Indre-et-Loire (Direction du patrimoine départemental)
CG d'Indre-et-Loire (Direction de la culture et des sports)
Conservation régionale des monuments historiques
INRAP

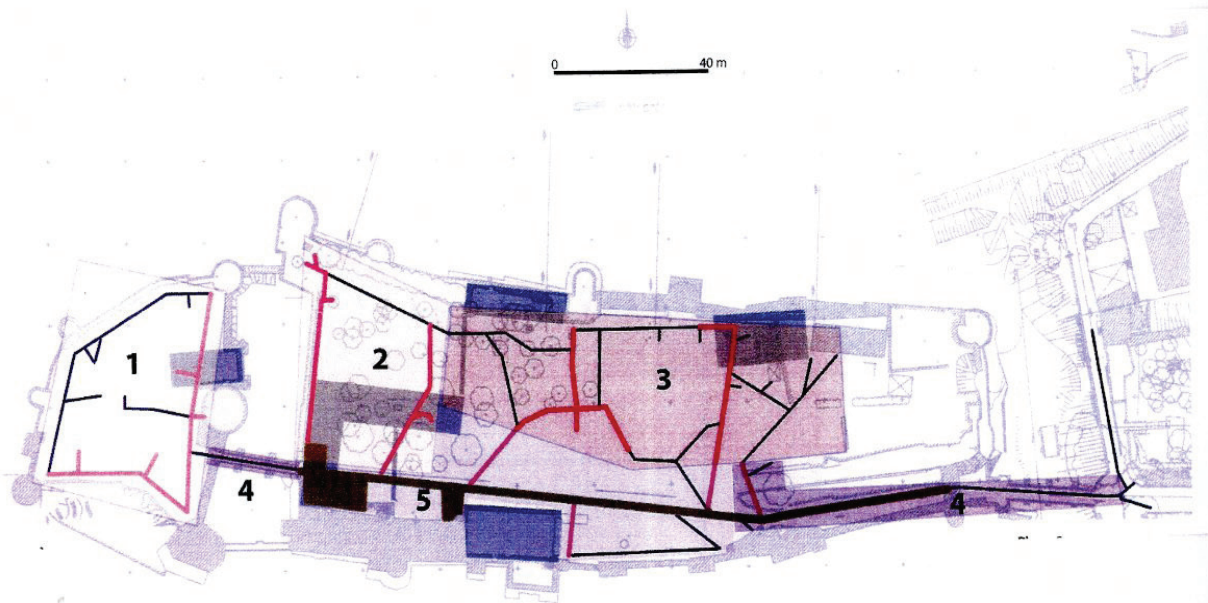
Copies pour information :

Préfecture d'Indre-et-Loire
Commune de Chinon
SADIL
M. Arnaud de SAINT-JOUAN, ACMH
Mme le Chef du SDAP d'Indre-et-Loire



Chinon (Indre-et-Loire) château de Chinon
Projet de réfection des réseaux
Plan annexé à l'arrêté de prescription de diagnostic
N° 08/0454 du 18 septembre 2008

Préfecture de la région Centre
Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie





DIRECTION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
ET DES COLLÈGES
COURRIER ARRIVÉ LE :

- 9 OCT. 2008

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

N°: 08.10.09.18

Orléans, le 6 octobre 2008



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

Téléphone 02 38 78 85 41
Télécopie 02 38 78 12 95

Affaire suivie par
Virginie Serna
virginie.serna@culture.gouv.fr

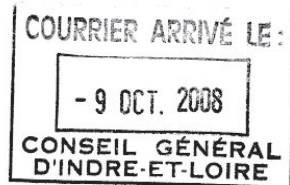
Poste
02 38 78 12 65

Références
08/DL/FD/438

6 rue de la Manufacture
45043 ORLEANS Cedex

Téléphone 02 38 78 85 00
Télécopie 02 38 78 85 99

www.draccentre.culture.gouv.fr



Conseil général d'Indre-et-Loire
Direction générale des services du département
Direction du patrimoine départemental et des
collèges
Service architecture et bâtiments
Hôtel du département
Place de la Préfecture
37927 TOURS CEDEX 9

OBJET : Attribution d'un diagnostic archéologique.

REF. : monument historique classé
Commune : CHINON
Localisation : château de Chinon
Projet : réfection des réseaux
Arrêté n° 08/0454 du 18 septembre 2008

Conformément à l'article 27 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, je vous informe que le diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, sera confié au Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL), Conseil général d'Indre-et-Loire, Hôtel du département, Place de la Préfecture, 37927 Tours cedex 9, le Conseil général d'Indre-et-Loire ayant décidé de réaliser cette opération.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

Pour le Préfet de la région Centre,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Laurent BOURGÉAU



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE



Arrêté portant désignation du responsable scientifique
d'une opération d'archéologie préventive prescrite par
arrêté n° 08/0454 du 18 septembre 2008

Service régional de l'archéologie
ARR-DESIG-RESP
N° **DIAG - 08/0550**
FD

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière
d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 08/0454 en date du 18 septembre 2008

ARRETE

Article 1er

Monsieur Bruno DUFAY, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL), Hôtel du département,
Place de la Préfecture à Tours cedex 9, est désigné comme responsable scientifique de l'opération de diagnostic
archéologique,

concernant en région Centre

Département : Indre-et-Loire

Commune : **CHINON**

Localisation : Château

Parcelles : AE 121p à 127p, 129p, 131p et domaine public

N° Site : /

Programme : Tous programmes, toutes périodes

Organisme de rattachement : Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire

Article 2 - prescriptions générales

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses
travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier.

En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au Service régional de
l'archéologie un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de
l'opération.

Article 3 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et à
l'opérateur.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2008 .
Pour le Préfet de la région Centre,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Laurent BOURGÉAU

Destinataires : Intéressé, opérateur

**FORTERESSE DE CHINON (37) – CHÂTEAU DU MILIEU ET FORT DU COUDRAY
RÉFECTION DES RÉSEAUX**

**Projet de diagnostic en réponse
à l'arrêté de prescription n°08/0454 du 18 septembre 2008**

Bruno Dufaÿ

Archéologue départemental d'Indre-et-Loire
20 novembre 2008

Objectifs scientifiques :

- mettre en évidence le potentiel archéologique du site (ampleur des remblaiements récents et localisation de vestiges découverts au XIX^e s.). Caractériser et dater l'occupation à l'intérieur du château du Milieu et du fort du Coudray par le biais de tranchées.
- recueillir d'éventuelles données sur le prieuré Sainte Méline situé dans la cour du château du Milieu, cet établissement religieux est très mal documenté par les sources historiques, sa localisation dans l'emprise des tranchées est assurée par les travaux du XIX^e s.

Méthodologie proposée :

- Une vingtaine de tranchées, d'une longueur totale de 890 m, sera réalisée à la pelle mécanique travaillant en rétro et munie d'un godet lisse de 0,60 ou 1,20 m de large, suivant le nombre de réseaux à faire passer dans la tranchée.
- Une fouille archéologique manuelle, devant les logis royaux notamment, sera conduite sur une surface de 600 m² là où les réseaux seront les plus nombreux, cette fouille sera précédée d'un décapage mécanique selon le procédé énoncé ci-dessus. Le détail et la localisation de ces terrassements est contenu dans le schéma de principe ci-joint.
- Le diagnostic sera réalisé en plusieurs zones qui s'enchaîneront, afin de préserver à chaque fois dans le château des secteurs non affectés par les travaux et ouverts à la visite (voir sur le schéma). Chaque zone fera l'objet d'une phase d'ouverture, d'une phase d'intervention archéologique, et d'une phase de rebouchage.
- Le terrassement archéologique sera généralement mené jusqu'au niveau nécessaire à l'enfouissement des réseaux.
- Des sondages plus profonds seront réalisés de façon ponctuelle, à la pelle mécanique ou à la main, en fonction des découvertes, de façon à apprécier l'épaisseur et la nature de la stratigraphie.
- Les sépultures éventuellement découvertes, notamment dans la zone du prieuré, seront touchées le moins possible.
- A l'issue de l'intervention archéologique dans chaque zone, les tranchées seront livrées à l'entreprise pour le passage des réseaux et le rebouchage.

L'ensemble des observations et relevés sera enregistré selon la même méthodologie et dans les mêmes bases de données et SIG que les autres opérations menées par le SADIL sur la forteresse de Chinon. Il est rappelé que celui-ci intègre tous les relevés de géomètre effectués à la demande de l'ACMH.

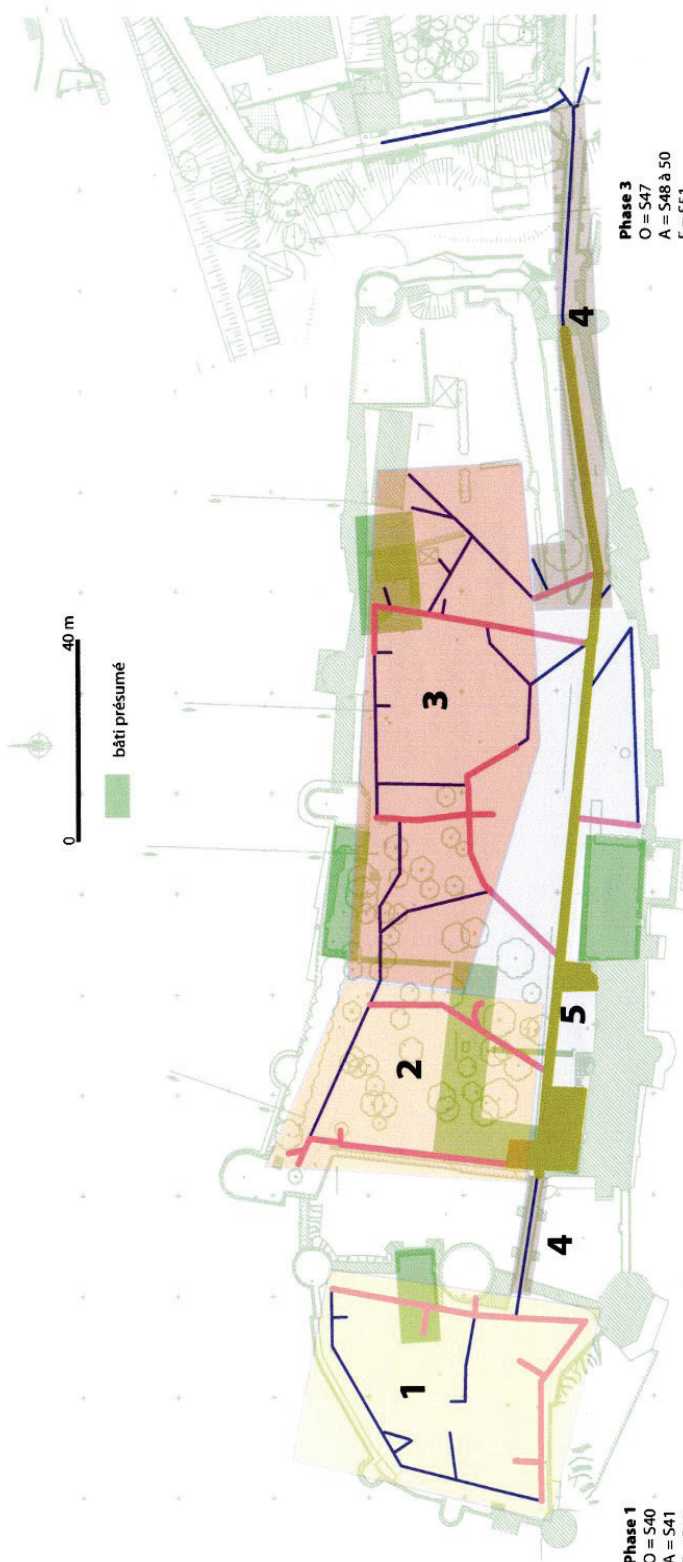
Moyens humains :

Cinq archéologues contractuels sont prévus pour une durée de six mois en plus du responsable d'opération.

A noter qu'au sein du SADIL, Matthieu Gaultier possède une compétence d'anthropologue qui lui permettra l'expertise des sépultures éventuellement découvertes.

Date d'intervention : 1^{er} décembre 2008 – 30 avril 2009 (post-fouille compris)

**FORTERESSE DE CHINON (37)
ANALYSE ARCHEOLOGIQUE ET PHASAGE
DU PROJET DE REFECTION DES RESEAUX**



Phase 1
O = S40
A = S41
F = S42
n°1 = 110 m = 3j/2h
n°2 = 130 m = 13 j/2h
si 2 équipes de 3 : A = 1 semaine

Phase 2
O = S43
A = S44-45
F = S46
n°1 = 30 m = 1 j/2h
n°2 = 90 m (sensibles) = 18 j/2h
si 2 équipes de 3 = 2 semaines

Phase 3
O = S47
A = S48 à 50
F = S51
n°1 = 210 m = 5 j/2h
n°2 = 160 m = 16 j/2h
si 2 équipes de 3 = 2 semaines
+ congés de fin d'année S52-S1

Phases 4-5
O = S2 phase 4-5
A phase 4 = S3-4
F phase 4 = S4-5
A phases 4-5 (peuvent être
commencées ensemble) = S3 à S8
F phase 5 : S9
n°1 = 130 m = 4 j/2h
n°2 = 30 m = 3 j/2h
n°3 = 600m = 40 j/6h

- n°1 — surveillance (1 et 2 réseaux + zones peu sensibles type ponts et tranchées existantes)
 - n°2 — relevé de coupes (3 à 5 réseaux + tranchées sensibles : secteur des logis royaux et du prieuré, souci de continuité des stratigraphies)
 - n°3 — fouille archéologique manuelle (6 à 8 réseaux + zones au pied des logis royaux)
- O = installation du chantier + ouverture des tranchées sous surveillance et début des observations archéologiques
 A = archéologie hors terrassement
 F = passage des fourreaux et fermeture des tranchées (archéologues en post-fouille)
 S = semaine
 n°1, n°2, n°3 = mode opératoire correspondant aux trois catégories de tranchées ci-dessus



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC
n° 10/0166 du 15 avril 2010



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ
portant prescription de diagnostic archéologique
relatif au projet d'aménagement de la future billetterie et de travaux d'électricité dans
plusieurs bâtiments de la forteresse du château de Chinon (Indre-et-Loire)

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;
- Vu la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 et notamment son article 17 modifiant le code du patrimoine ;
- Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;
- Vu la liste de 1840 portant classement parmi les monuments historiques du château de Chinon (Indre-et-Loire) ;
- Vu le décret du 27 avril 1927 portant classement parmi les monuments historiques du château de Chinon (Indre-et-Loire) ;
- Vu l'arrêté du 7 juillet 1927 portant classement parmi les monuments historiques du château de Chinon (Indre-et-Loire) ;
- Vu l'arrêté n°04/199 du 29 juillet 2004 portant définition de zones de présomption de prescription archéologique sur la commune de Chinon (Indre-et-Loire) ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005, complété le 15 février 2006 et le 17 juillet 2007, portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

Vu l'arrêté n° 08-249 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

Vu la décision du 8 septembre 2009 portant subdélégation de signature à Mme Christine Diacon, directeur régional adjoint des affaires culturelles, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté n°08-249 du 3 novembre 2008 susvisé ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des monuments historiques présenté par le conseil général d'Indre-et-Loire, relatif au projet d'aménagement des abords de la future billetterie (traitements des sols rue du Puy des Bancs et rue du Château) et de travaux d'électricité dans plusieurs bâtiments de la forteresse (tours de Boissy, d'Argenton, des Chiens, de l'Horloge, du Trésor, donjon du Coudray, local jardinier, maison des guides, sanitaires publics) du château de Chinon (Indre-et-Loire), cadastrés AE 94, 121 à 129, 268, reçu à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, service régional de l'archéologie, le 1^{er} avril 2010 ;

Considérant l'ampleur du projet de travaux, la grande sensibilité archéologique et le grand intérêt patrimonial du château de Chinon, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique est prescrit sur les terrains faisant l'objet du projet de travaux, sis en :

Région : CENTRE
Département : Indre-et-Loire
Commune : CHINON
Localisation : château
Cadastre : AE 94, 121 à 129, 268
Emprise : 22 942 m²

Le diagnostic comprendra, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera exécuté sur la base des prescriptions suivantes :

Objectif :

L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.

Principes méthodologiques :

Avant le démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin

d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Le diagnostic sera réalisé sous forme d'une surveillance et/ou d'une ouverture anticipée des tranchées et aménagements des sols prévus. Cette opération sera réalisée dans le strict respect du cahier des charges et des cotes précisées dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) telles que notifié par le SADIL. Aucune modification ne devra être faite par rapport à ce DCE.

Lors de la mise au jour de vestiges archéologiques, le responsable scientifique effectuera les extensions de décapages nécessaires à leur compréhension. Il fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les structures mises au jour devront être identifiées par tout moyen approprié (fouille partielle, etc.) afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 2) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L 523-14 du code du patrimoine.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au conseil général d'Indre-et-Loire, à la conservation régionale des monuments historiques et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).


Copie certifiée conforme
à l'original



Fait à Orléans, le 15 AVR. 2010

Le Directeur Régional
Des Affaires Culturelles

Jean-Charles VAN DAVI



Destinataires :
Conseil général d'Indre-et-Loire
Conservation régionale des monuments historiques
Inrap

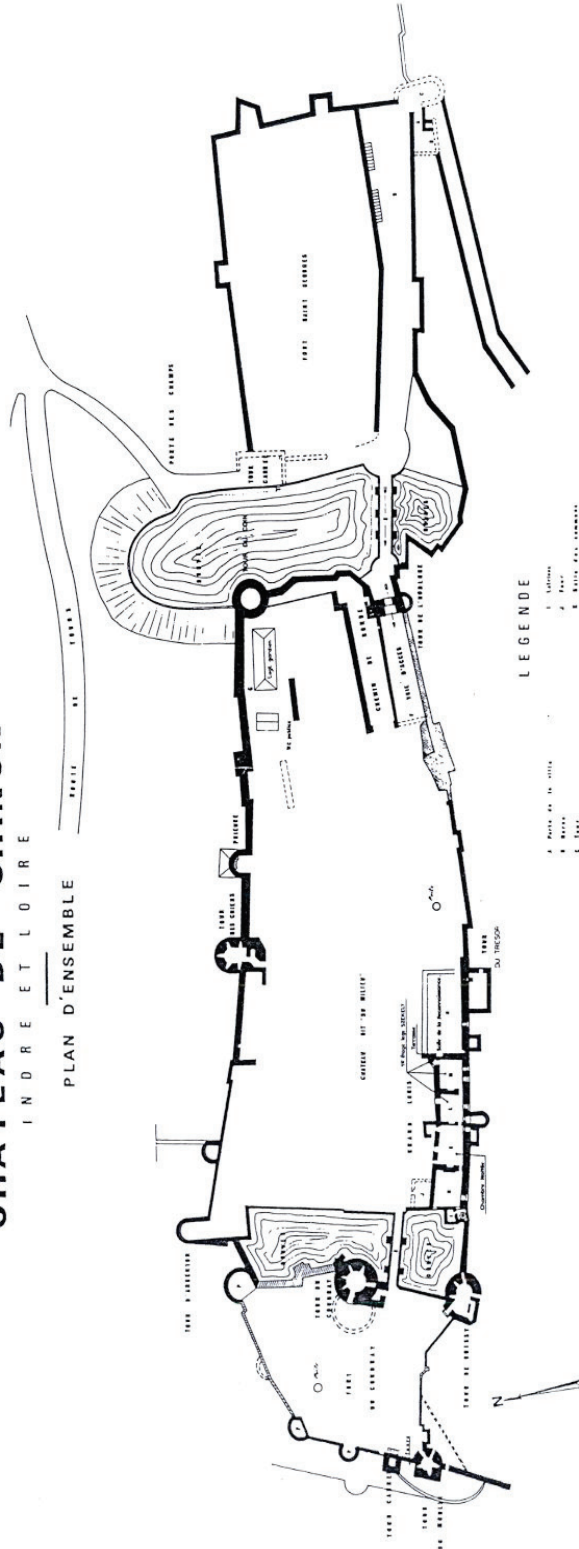


Chinon (Indre-et-Loire)
Projet d'aménagement de la future billetterie et de travaux d'électricité
dans plusieurs bâtiments de la forteresse du château de Chinon
Plan annexé à l'arrêté de prescription de diagnostic
N° 10/0166 du 15 avril 2010

Préfecture de la région Centre
Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

CHATEAU DE CHINON
INDRE ET LOIRE

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- 1. Points de la carte
- 2. Mur
- 3. Tour
- 4. Port
- 5. Tour de la boutique
- 6. Tour de la chausse
- 7. Tour de la vigilance
- 8. Tour de la mort
- 9. Tour de la serrure
- 10. Tour de la claye
- 11. Tour de la chausse
- 12. Tour de la vigilance
- 13. Tour de la mort
- 14. Tour de la serrure
- 15. Tour de la claye
- 16. Tour de la chausse
- 17. Tour de la vigilance
- 18. Tour de la mort
- 19. Tour de la serrure
- 20. Tour de la claye



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Orléans, le 30 AVR, 2010

Conseil général d'Indre-et-Loire
Direction générale des services du département
Direction du Patrimoine départemental et des
collèges
Place de la Préfecture
37927 TOURS CEDEX 9

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

Téléphone 02 38 78 85 41
Télécopie 02 38 78 12 95

Affaire suivie par
Aurélie Schneider
aurelie.schneider@culture.gouv.fr
Poste
02 38 78 85 34
Références
10/AS/DY/101

6 rue de la Manufacture
45043 ORLEANS Cedex

Téléphone 02 38 78 85 00
Télécopie 02 38 78 85 99

www.draccentre.culture.gouv.fr

OBJET : attribution d'un diagnostic archéologique.

REF. : monument historique classé

Commune : CHINON

Localisation : Château

Projet : aménagement des abords de la future billetterie et travaux d'électricité dans plusieurs bâtiments de la forteresse

Arrêté : n° 10/0166 du 15 avril 2010

Conformément à l'article 27 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, je vous informe que le diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, sera confié au service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL), le conseil général ayant souhaité réaliser cette opération.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

Pour le préfet de la région Centre
et par délégation
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles
Jean-Claude VAN DAM



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Arrêté portant désignation du responsable scientifique
d'une opération d'archéologie préventive prescrite par
arrêté n° 10/0166 du 15 avril 2010

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

ARR-DESIG-RESP

N° DIAG - 10/0189

10/AS/AB0591

VU le Code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en
matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 10/0166 en date du 15 avril 2010

ARRETE

Article 1er

Monsieur Bruno DUFAY, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL), Hôtel du
département, Place de la Préfecture, à Tours cedex 9, est désigné comme responsable scientifique de
l'opération de diagnostic archéologique,

concernant en région Centre

Département : Indre-et-Loire

Commune : **CHINON**

Localisation : Le Château, rue du Château

Parcelles : AE 94, 121 à 129, 268

N° Site : 037.072.0160P

Programme : 24 - Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

Organisme de rattachement : Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire

Article 2 - prescriptions générales

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de
l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte
importante de caractère mobilier ou immobilier.

En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au
Service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle)
de présentation des principaux résultats de l'opération.

Article 3 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié
à l'intéressé et à l'opérateur.

Fait à Orléans, le 03 Mai 2010
Pour le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret, et par délégation,
le Directeur régional des
affaires culturelles

Destinataires : Intéressé, opérateur

Jean-Claude VANDAM

**FORTERESSE DE CHINON (37) –
ABORDS DU FORT-SAINT-GEORGES (rue du Château, rue du Puy-des-Bancs)
CHÂTEAU DU MILIEU ET FORT DU COUDRAY (travaux d'électricité)**

**Projet de diagnostic en réponse
à l'arrêté de prescription n°10/0166 du 15 avril 2010**

Bruno Dufay
Archéologue départemental d'Indre-et-Loire
27 avril 2010

Objectifs scientifiques :

- Recueillir des données complémentaires aux évaluations déjà effectuées dans les secteurs concernés : mettre en évidence le potentiel archéologique du site, caractériser les vestiges (nature, datation).
- Rue du Puy-des-Bancs : déterminer l'étendue des vestiges (maçonneries) découverts en 2003 dans le sondage 6 par Simon Bryant (Inrap).
- Rue du Château : compléter les données recueillies dans le sondage 4 effectué en 2003 (présence de maçonneries interprétées comme éléments de la porte des Champs).
- Château du Milieu, fort du Coudray : détection et caractérisation de vestiges dans les tranchées, en complément de celles réalisées en 2009-2010.

Méthodologie proposée :

- Rue du Puy-des-Bancs : ouverture anticipée de la voie par décapage intégral sur 15 cm de profondeur à l'aide d'une pelle mécanique travaillant en rétro et munie d'un godet lisse. Nettoyage et enregistrement des vestiges apparaissant en surface, et si nécessaire, fouille manuelle ponctuelle.
- Rue du Château : surveillance lors du décapage intégral de la voie sur 65 cm de profondeur à l'aide d'une pelle mécanique travaillant en rétro et munie d'un godet lisse.
- À l'issue des travaux archéologiques, un feutre géotextile sera posé sur l'ensemble des voiries permettant de protéger les vestiges.
- Château du Milieu et fort du Coudray : surveillance des tranchées et observations archéologiques préalables sur les maçonneries des bâtiments touchés par les travaux.
- A l'issue de l'intervention archéologique dans chaque zone, les tranchées seront livrées à l'entreprise pour le passage des réseaux et le rebouchage.

L'ensemble des observations et relevés sera enregistré selon la même méthodologie et dans les mêmes bases de données et SIG que les autres opérations menées par le SADIL sur la forteresse de Chinon. Il est rappelé que celui-ci intègre tous les relevés de géomètre effectués à la demande de l'ACMH.

Moyens humains :

- Un archéologue médiéviste pour l'ensemble du suivi du chantier sur le château du Milieu et le fort du Coudray, en fonction du planning des entreprises.
- Une équipe de deux à quatre archéologues pour les rues du Puy-des-bancs et du Château.

Date d'intervention phase terrain : mai-juin 2010

Bibliographie :

Bryant 2003

Bryant Simon, Chinon, le Fort Saint-Georges, rapport d'évaluation des abords du fort Saint-georges : la rue du Château et la rue du Puy-des-Bancs, Inrap, 2003

Dufay, Lacroix, Scheffer 2006

Dufaÿ Bruno, Lacroix Marie-Christine, Scheffer Marie-Eve, Forteresse de Chinon, la porte des Champs sous la maison Fauvel, rapport de diagnostic, Sadil, novembre 2006.

SECTION DEUX
ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

2.1

INTRODUCTION

2.1.1

LES CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION

La forteresse de Chinon fait actuellement l'objet d'un vaste programme de restructuration et de restauration. Dans ce cadre, les réseaux d'eau pluviale et d'électricité ont du être totalement refaits et amplifiés. Ce sont donc 1,2 kilomètre de tranchées qui ont été creusés dans le fort du Coudray et le château du Milieu, qui ont fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique¹. La structure générale de ce réseau est celle d'un arbre, le tronc étant constitué d'une grande tranchée est-ouest entre la tour de l'Horloge à l'est et le fort du Coudray à l'ouest. A cette tranchée principale se raccordent, au nord, une série de tranchées qui forment plus ou moins une boucle autour du château. Une telle boucle parcourt aussi le fort du Coudray (fig. 1, 2 et 3, photos planches 1 et 2).

C'est dire que l'ensemble de la forteresse (sauf le fort Saint-Georges, déjà fouillé et non concerné par cette opération) a été traversé par ces tranchées, qui ont permis une sorte de diagnostic non systématique. La profondeur des tranchées a été variable, de moins d'un mètre à plus de trois mètres (entre les logis royaux et le début de la rampe descendant vers la tour de l'Horloge). Cette profondeur extrême correspondait à l'établissement d'une pente régulière pour l'évacuation des eaux pluviales tombant des toitures des logis,

nouvellement rétablies. Selon les cas, leur largeur a varié de 0,80 m à 1,60 m. La superficie globale concernée par ces tranchées a été de 1 215 m².

Les gestionnaires du site ont également mis à profit les perturbations engendrées par ces travaux pour procéder à l'arrachage d'un certain nombre d'arbres malades dans le château du Milieu. Du point de vue archéologique, cela se traduit par l'observation de quatorze excavations de trois mètres de côté environ (il n'a pas été néanmoins possible de relever des coupes, car les bords n'ont pas été régularisés, mais pour l'essentiel il s'est agi du recréusement des fosses modernes de plantation).

Initialement prévue pour trois mois de terrain à partir de novembre 2008, l'opération s'est distendue du mois de décembre 2008 à la mi-juillet 2009. Ce retard n'est que très partiellement dû à la richesse des découvertes archéologiques. Il fut surtout dû à des questions d'organisation du chantier :

- redéfinition permanente du plan et de la profondeur des tranchées ;
- nécessité de reboucher au fur et à mesure et non par grandes tranches, comme cela avait été initialement envisagé ;
- grande profondeur d'une partie des tranchées, obligeant à les creuser et les observer par passes successives, avant blindage ;
- à quoi il faut ajouter les fosses d'arrachage d'arbres, non programmées à l'origine.

Les périodes de latence sur le terrain ont été mises à profit pour réaliser le travail post-fouille le plus en parallèle possible avec le terrain.

Au bilan, le nombre de mois/hommes nécessaires avait été correctement évalué. En effet, le projet initial prévoyait le recrutement de six contractuels pendant six mois, soit trente-six mois/hommes (congés compris). Pour diverses raisons, cinq seulement ont pu être recrutés, mais plus longtemps. Les cinq ont travaillé pendant six mois, quatre seulement au mois de juin et deux en juillet.

On a intégré dans ce rapport trois autres opérations qui se sont déroulées par la suite :

- en mai 2010, la réfection de la chaussée de la rue du Puy des Bancs au

¹ Prescription n°08/0454 du 18 septembre 2008.

droit du fort Saint-Georges a donné lieu à la fouille d'une portion de cette voirie, dans sa partie centrale². Philippe Blanchard y avait réalisé en 2002 (Bryant 2003), et avait mis en évidence la présence d'éléments de rempart ; leur compréhension a été ainsi complétée ;

- en avril 2011, des travaux de dévégétalisation aux abords de la maison des guides, dans la partie orientale du château du Milieu, ont amené la découverte de maçonneries nouvelles, notamment antiques ; avec l'accord du Service régional de l'Archéologie, ces débroussaillages ont été complétés par de très petits sondages, agrégés à la prescription concernant les réseaux ;
- en mars-avril 2012, la dévégétalisation du rempart nord du château du Milieu et de la douve du Coudray³.

L'ensemble des données a été enregistré dans la base de données du SADIL et dans le SIG, en cohérence avec toutes les autres opérations effectuées sur la forteresse de Chinon.

2.1.2

LA MÉTHODE DE L'EXPOSÉ

Ce rapport de diagnostic ne ressemble pas à un rapport classique pour ce genre d'opération. Il faut dire que son statut a été dicté par la prudence administrative plus que par la logique scientifique, afin de pouvoir facilement, par la suite, prescrire toute fouille qui serait rendue nécessaire par des travaux de surface plus importante.

Par ailleurs, ce diagnostic a eu lieu après un certain nombre d'opérations de fouille sur le même site, ce qui fait qu'une certaine connaissance était déjà acquise.

Enfin et surtout, le fait d'avoir parcouru la forteresse en tous sens grâce à 1,2 kilomètres de tranchées, a permis – imposé, même – une vision synthétique du site. Il ne pouvait être question de décrire simplement, en parcourant les tranchées l'une après l'autre, les centaines de portions de murs et de fosses vues plus ou moins complètement. Elles ont été relevées et présentées sur les coupes dans ce rapport, mais il fallait relier tout cela à une vue d'ensemble, rendue possible par les études précédentes comme par l'ubiquité de la présente opération.

C'est pourquoi ce rapport se présente un peu comme une synthèse. C'est pour cela aussi que les interprétations et les hypothèses qui sont proposées sont poussées plus loin que dans un rapport ordinaire.

Le temps mis à rédiger ce travail a favorisé cet approfondissement, autant que ce dernier a été la cause du retard de la rédaction. La première raison de ce délai a été l'élaboration des contenus de la nouvelle muséographie de la forteresse, inaugurée le 17 juillet 2010, un an exactement après la fin de l'opération sur le terrain. En collaboration avec Marie-Ève Scheffer, devenue en 2008 responsable du site après avoir été mon adjointe lors des fouilles de 2005 à 2007, cette contribution a pris une triple forme :

- rédaction de contenus pour des bornes interactives riches et nombreuses, un livret-guide de visite, des publications grand-public

² Prescription n°10/0166 du 15 avril 2010.

³ Merci à Didier Rataud pour l'installation de cordes de rappel et son aide pour permettre à Marie-Christine Lacroix et Samuel Riou d'accéder aux parties inaccessibles des remparts.

(Dufaÿ 2010 et 2011)⁴, des scénarios de film et de dispositifs multimédias divers⁵ ;

- création de quatre maquettes 3D interactives de l'ensemble de la forteresse, à quatre époques clés de son histoire (au temps de Foulques IV le Réchin, d'Henri II Plantagenêt, de Philippe Auguste et de Charles VII) ;

- choix d'objets archéologiques à présenter dans les vitrines d'une des salles du nouveau musée, avec le suivi des restaurations et la rédaction de cartels.

Il faut ajouter à cela que, quelques semaines encore avant l'ouverture des nouvelles infrastructures de la forteresse, nous étions en opération sur la rue du Puy des Bancs, au pied du fort Saint-Georges, dont la chaussée devait être refaite après avoir subi plusieurs années de chantier, et rendue piétonne.

Puis, au moment où ce rapport était déjà fort avancé, une nouvelle opération est venue ajouter des données importantes, qui ont renouvelé l'histoire de la forteresse, notamment pour ses périodes les plus anciennes : je veux parler de l'opération « salon de thé », en avril 2011, qui a révélé des éléments du *castrum* antique ainsi que le logis du 10^{ème} siècle, à l'extrémité orientale du Château du Milieu. Enfin, en mars-avril 2012, la dévégétalisation du rempart nord du Château du Milieu et de la douve du Coudray a encore apporté son lot d'informations, qu'il a fallu intégrer.

La création des maquettes 3D a été très importante pour la compréhension de la forteresse. Une telle entreprise oblige en effet à une vision générale homogène des lieux que l'on souhaite représenter, et a nécessité de se pencher sur des portions du site que nous n'avions pas vraiment explorées. Le rôle heuristique de ce travail, au départ purement pédagogique, a été fondamental, et il a été fait abondamment usage de ces maquettes dans les pages qui suivent⁶.

⁴ Sans parler de la fourniture de documents graphiques, conseils et relectures pour l'ouvrage de Stéphane Blond, paru aux Editions Sud-Ouest (Blond 2010).

⁵ Ce travail pour la muséographie explique aussi, en partie, l'absence de rapport final du PCR « Chinon, la forteresse et la ville », sous ma direction, qui aurait dû être rédigé pour la fin de l'année 2009. Celui-ci est en préparation, et on y trouvera notamment les textes de ces contenus.

⁶ L'importance des restitutions en 3D dans le processus de la recherche archéologique ne saurait être sous-estimée. J'ai développé ce point de vue

De ce fait, il a fallu proposer parfois une synthèse avant d'avoir fait l'analyse détaillée. De ce fait aussi, certains pourront trouver que la part des hypothèses peu étayées et des surinterprétations est trop importante. J'assume cette attitude, qui ne me paraît nullement anti-scientifique. Chacun sait, en effet, que la démarche scientifique procède d'un raisonnement qui circule entre le pôle de l'observation et celui de l'hypothèse. Ce va-et-vient, mis en valeur par les épistémologues, et en particulier par Jean-Claude Gardin pour l'archéologie (Gardin 1979), implique de poser des hypothèses à partir des faits à notre disposition, mais aussi de valider ou d'infirmer ces hypothèses, à la suite de nouvelles découvertes ou de nouveaux paradigmes.

Je souligne, parce qu'il faut bien reconnaître que nous avons des difficultés à proposer des interprétations qui se corrigent, voire se contredisent successivement. Les archéologues, de ce fait, se réfugient souvent dans une attitude descriptive, au contraire des collègues anglo-saxons qui ont la tête plus « théorique »⁷. Pousser loin les hypothèses, au risque de la surinterprétation, implique évidemment que l'on soit capable de se remettre en question(s). J'espère savoir le faire suffisamment. Le lecteur qui voudrait s'en assurer n'aura qu'à parcourir les articles ou les rapports publiés depuis 2005 pour mesurer l'évolution de l'idée que je me fais (et mes collaborateurs avec moi) de la forteresse de Chinon. Dans les pages qui suivent (§ 2.2.8), un excellent exemple est fourni par la reprise du dossier des « logis royaux », qui avait pourtant fait l'objet d'une étude fort aboutie en 2007-2008 (Dufaÿ, Lefebvre, Bourocher 2008).

Je voudrais, pour terminer ce préambule, insister sur l'importance que revêt pour moi ce que Pierre Bayard appelle « la vue

lors des Journées « Informatique et Archéologie » de Paris, les 1^{er} et 2 juin 2012, notamment à propos de Chinon, mais aussi du prieuré Saint-Cosme, à La Riche (Dufaÿ à paraître). Ces quatre maquettes ont été réalisées avec le logiciel 3DSmax par Martial Brard (MZone Studio) à partir des données archéologiques que je lui avais fournies, puis exportées au format Sketchup. Grâce à ce logiciel, j'ai pu extrapoler des maquettes d'autres époques que les quatre prévues par la scénographie de la forteresse, intégrer les nouvelles découvertes (qui l'ont été aussi dans la muséographie au printemps 2012), tester diverses hypothèses, ainsi que préparer des planches à vocation explicative.

⁷ Sur la difficulté des archéologues français à aborder le versant théorique de la discipline, voire par exemple Coudard 1998.

d'ensemble », terme que j'ai déjà repris ci-dessus (Bayard 2012)⁸. La « vue d'ensemble » est la « vision synthétique d'un être ou d'un objet, qui ne s'arrête pas au détail, mais tente d'en saisir, au-delà des apparences, l'essence profonde » (*ibid.* p. 158). Elle est le résultat d'une opération de sélection du point de vue, qui permet d'éviter de se perdre dans l'anecdotique, « de privilégier à l'aveuglette tel ou tel point secondaire du lieu traversé, rencontré de manière aléatoire » (*ibid.*, p. 38).

On ne saurait mieux décrire le danger qui nous guette à cause de nos modes d'approche parcellarisés du terrain, dont les ouvertures sont conditionnées si souvent par les hasards de l'aménagement du territoire. Le quadrillage de tranchées de l'opération réseaux ne résulte évidemment pas d'un choix scientifique, ni d'ailleurs les fenêtres de fouille précédemment ouvertes au gré des aménagements et des restaurations. Mais il a permis, comme « la circulation rapide dans un lieu, d'en apercevoir la diversité », ce qui « est un moyen d'éviter les généralisations trop rapides en donnant à penser sa complexité, et ce qui, en elle, échappe à la synthèse ». Alors, « la rapidité est le gage de l'ampleur de la vision » (*ibid.*, p. 40), leçon que nous serions parfois avisés de retenir lorsque, le nez sur nos trous de poteau ou nos stratigraphies, nous privilégions le détail au détriment de l'ensemble.

Enfin, c'est le choix d'un scénario (et la 3D oblige particulièrement à ce choix, puisqu'il n'y a pas d'image conditionnelle, comme on écrit une phrase au conditionnel, sauf à embrouiller la perception à un point tel qu'il vaut mieux ne pas faire de restitution). La « vue d'ensemble » est un « guide », un « itinéraire », qui protège du « risque de s'égarer dans le foisonnement des possibles, sans se donner les moyens d'une synthèse » (*ibid.*, p. 40). Elle est même le moyen d'éviter « les lieux communs », « le jugement collectif » (pour nous, les comparaisons typologiques mal maîtrisées, les arguments d'autorité), si le point de vue est assez élevé pour ne pas « suivre un parcours préétabli par l'avis général de [nos] prédécesseurs, parcours dans lequel [nous

risquerions], en s'absorbant dans la communauté des opinions, tout autant qu'en s'égarant dans l'infini des détails, de manquer le lieu » (*ibid.* p. 39).

Pour servir de guide, cette vue d'ensemble doit reposer sur une conception systémique des lieux, qui amène à « percevoir ses lignes de force organisatrices » (*ibid.*, p. 40). On doit faire le pari d'une cohérence, même si celle-ci est évidemment complexe et résulte d'une combinaison d'actions humaines rationnelles, de contraintes et de jeux d'acteurs, de phénomènes de résilience et d'héritage. Mais ce postulat seul permet de tenter de comprendre des organisations humaines, que ce soit un habitat, une forteresse de la taille de celle de Chinon, une ville ou un réseau (notamment par la modélisation⁹).

Le lecteur voudra donc bien admettre que les reconstitutions de la forteresse qui sont présentées dans les pages qui suivent résultent d'une démarche consciente. La force des images en 3D ne doit pas faire oublier qu'elles n'ont qu'un statut d'hypothèse à un moment donné de la recherche, et qu'elles sont la matérialisation d'images que nous avons de toutes manières dans la tête quand nous travaillons. Alors, autant les montrer, pour qu'elles puissent être discutées. Et, si nous ne le faisons pas, nous laissons la place aux représentations des érudits du 19^{ème} siècle, qui auront (ont) encore cours. Ne vaut-il pas mieux, tout de même, les remplacer par les nôtres ?...

⁸ Dans son ouvrage « *Comment parler des lieux où l'on n'a pas été ?* », Pierre Bayard, professeur de littérature française à l'université Paris 8 et psychanalyste, développe cette notion à propos des lieux qui sont évoqués dans les textes littéraires. La typologie qu'il dresse de la manière de connaître les lieux (lieux inconnus, parcourus, évoqués, visités, oubliés) peut être transposée utilement à notre perception et notre usage des lieux archéologiques, sur lesquels notre métier est d'écrire.

⁹ Sur la cohérence interne des châteaux-forts derrière un apparent désordre, voir Dufaÿ 2012, avec notamment un essai de modélisation de l'évolution de la forteresse de Chinon. Voir aussi Dufaÿ, Grataloup, à paraître.

2.1.3

LES DONNÉES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Il ne saurait entrer dans le cadre de ce rapport, même aux allures de synthèse, de reprendre toutes les données historiques liées à la forteresse, puisque c'est bien en effet une perspective diachronique complète sur l'ensemble que ces tranchées nous ont permise.

Certaines seront évoquées au fil des chapitres suivant, mais on peut faire un bilan préalable de nos connaissances sur les périodes les plus anciennes, de la protohistoire aux 10-11^{èmes} siècles, car c'est pour ces périodes que l'apport de l'opération a été le plus neuf. D'autre part, nous avons repris un peu la documentation concernant le prieuré Saint-Mélaine, ce qui n'avait pas encore été fait dans le cadre des autres opérations archéologiques menées dans la forteresse. En effet, certaines tranchées devaient, *a priori*, traverser l'emprise supposée du prieuré.

2.1.3.1

Des origines au Moyen-Âge

La tradition locale fait remonter la fondation de la ville de Chinon à l'époque gauloise, comme tant d'autres ; cette origine était reprise sans discussion par les érudits du 19^{ème} siècle (par exemple De Cougny). Naturellement, le regard critique des archéologues d'aujourd'hui tendait à rejeter cette hypothèse, aucun vestige ne venant corroborer cette prestigieuse origine. Avant les découvertes récentes, les vestiges de l'âge du Fer se cantonnaient au *Hallstatt*, peut-être final. Ils sont concentrés à deux kilomètres à l'est de la forteresse, au pied du coteau de Sainte-Radegonde, où ils formaient vraisemblablement un habitat d'une certaine extension (Cordier 1985).

En 2005-2007 furent découverts au fort Saint-Georges des vestiges de la Tène D2, à savoir le fossé d'un enclos quadrilatéral et la tombe d'un guerrier (Laruaz 2008 ; Dufay, Riou, Laruaz 2008 : 11-13).

Large d'au moins six mètres, aux parois très évasées, profond d'environ 1,50 m, avec parfois un surcreusement au fond, le fossé est rempli d'un sédiment brun sableux, très peu organique et ne contenant presque pas de mobilier archéologique. Étant donné son profil faiblement marqué et sa faible valeur défensive (rendue d'ailleurs superflue par sa position topographique élevée), il est possible qu'il ait surtout eu une fonction symbolique, marquant le statut de l'établissement. L'absence de mobilier caractéristique des fossés de sanctuaire, et sa rareté même, oriente davantage l'interprétation vers un habitat, sans que nous sachions ce qu'il pouvait y avoir à l'intérieur de cet enclos.

L'autre découverte est celle de la sépulture d'un homme armé d'une épée de fer, placée le long de son flanc gauche, la poignée à hauteur de la poitrine, où se trouvait également une petite boucle faisant partie sans doute de la courroie du fourreau. Un vase balustre noir était placé au niveau de la tête. Celle-ci ainsi que l'épaule droite ont disparu dans un creusement médiéval. Il est vraisemblable que ce défunt, apparemment isolé (à moins que d'autres n'aient été inhumés au sud, dans la partie effondrée du coteau), était l'occupant des lieux. La présence d'arme dans les sépultures de la région devient exceptionnelle à partir du 1^{er} siècle avant notre ère : la possession d'une épée en contexte pacifié relève manifestement d'un privilège. Le défunt pourrait par exemple être un vétéran des troupes auxiliaires de l'armée de César.

Ces découvertes reposent la question du statut de l'éperon qui domine la Vienne à la veille de la conquête, voire dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle avant J.-C. La faible superficie de l'éperon (environ 4 ha) ne permet pas de supposer l'existence d'un *oppidum* au sens défini par les spécialistes de la période (15 ha au minimum). Il faut plutôt considérer qu'il s'agit d'un « habitat privilégié ».

L'occupation antique de Chinon est un peu mieux connue, et il est possible de supposer l'existence d'une petite agglomération secondaire au bord de la Vienne dès le début de notre ère (Dufay, Boucher, Laruaz 2007).

Dans la forteresse, des substructures ont été découvertes à l'occasion de fouilles réalisées de 1824 à 1826 par un historien local, M. Duverney. Ils se situent dans la partie orientale du château du Milieu, vers le début de l'allée qui mène actuellement à la tour de l'Horloge ; ils étaient encore partiellement

visibles en 1882 (localisables sur le plan de Henri Déverin). Les vestiges ont été interprétés comme ceux d'un hypogée antique, abritant ce qu'on appellerait maintenant une sépulture de catastrophe. Il s'agit en fait plus certainement des vestiges d'un hypocauste et du *praefurnium* adjacent, dont l'abandon peut être daté de la fin du 3^{ème} siècle (monnaies de Posthumus (261-267) et de Tetricus (268-273) (sur ces vestiges, voir le point fait par Dufaÿ, Boucher, Laruzac 2007).

La très probable présence d'un hypocauste signale donc un bâtiment d'un certain niveau. Il n'est pas possible d'en dire plus, et de préciser notamment s'il s'agissait d'un édifice public ou privé. Nous ne savons pas davantage s'il était isolé ou si l'ensemble de l'éperon était bâti. Les autres trouvailles antiques faites dans la forteresse sont des blocs architecturaux sculptés en remploi, dont nous ignorons la provenance. Un peu de céramique antique a été ramassée récemment par Thomas Boucher au pied du fort du Coudray, du côté nord, et c'est aussi de ce côté, « dans les douves extérieures du château à la base d'une tour », qu'a été ramassée une monnaie romaine au début du 20^{ème} siècle (Boucher, Cordier 2006 : 74). Il est probable qu'il s'agisse de mobilier tombé ou jeté depuis le sommet de l'éperon, mais cela ne suffit pas à définir l'ampleur de l'occupation. Nous savons en revanche que le fort Saint-Georges n'était plus habité dans l'Antiquité et qu'il deviendra au Bas-Empire une zone funéraire.

L'opération « réseaux » n'a pas permis de déceler des vestiges antiques en place. En revanche, elle a confirmé une occupation réelle sur l'ensemble de l'éperon, par la présence d'un abondant matériel redéposé et de couches de démolition.

La fin de l'Antiquité et le début du haut Moyen-Age sont documentés par Grégoire de Tours. Celui-ci utilise le terme de *castrum* pour parler de Chinon. Il relate qu'un siège fut mené vers 463 par un représentant de l'autorité romaine contre les Wisigoths (*Aegidius*) devant le *castrum* de *Caino* (Chinon), dans lequel la population du *pagus* s'était réfugiée (*Liber in gloria confessorum*, 22). Chinon est aussi nommé *vicus* par Grégoire, dans le même texte et ailleurs, c'est là qu'est l'église fondée par l'évêque de Tours Brice, qui fut fort secouée par un tremblement de terre en 577 (Histoire des Francs, livre V, 17).

Ces mentions ne sont pas contradictoires. Il arrive à Grégoire d'employer le mot *castrum*

en désignant la partie pour le tout, et *vicus* possède par ailleurs plutôt une connotation administrative (bilan des sources textuelles dans Martineau 1993, synthèse dans Lorans 2006 : 503-510). On ignore la localisation précise du *castrum*, mais l'éperon qui domine la Vienne est un candidat idéal. Cette hypothèse a été confortée par la découverte d'une portion d'un rempart datable du 5^{ème} siècle, à une dizaine de mètres en retrait du rempart médiéval du château du Millieu, et d'une tour du côté de la tour de l'Échaugette.

La suite des siècles du haut Moyen-Age est très mal documentée. On sait que Chinon fut un lieu où l'on battit monnaie royale aux 7^{ème} et 8^{ème} siècles, puis de la fin du 9^{ème} au 10^{ème} siècle ; la légende des pièces fait alors souvent état du *castrum* de Chinon (Dumas-Dubourg 2005). Le bourg fut aussi chef-lieu de viguerie. Sur l'éperon, des silos circulaires creusés dans le rocher, découverts en 1963 au sud-est de la tour du Moulin (Mauny 1963), et en 2007 au pied du rempart est du château du Milieu (inédits), sont probablement du haut Moyen-Age. Sur ce point, l'opération « réseau » a apporté beaucoup de données, car de nombreux silos allant du 7^{ème} au 11^{ème} siècle ont été découverts.

En revanche, aucune donnée supplémentaire n'a été acquise sur les phases anciennes de l'enceinte castrale médiévale, puisque, à part ponctuellement dans le fort du Coudray, celle-ci n'a pas été atteinte par les tranchées. Rappelons donc simplement ce qui est aujourd'hui connu, depuis la campagne de 2006 sur le front oriental du château du Milieu (Dufaÿ et al. 2007). Une datation radiocarbone de charbons de bois du mortier de l'enceinte en pierre la plus ancienne de ce secteur pourrait remonter à la deuxième moitié du 7^{ème} siècle (jusqu'à 871). Une petite opération postérieure à « l'opération réseau » a fourni la preuve qu'un important bâtiment s'appuyait dans ce secteur contre l'enceinte du *castrum* dès le milieu du 10^e siècle (datations C14). L'éperon fut donc fortifié sans interruption au moins depuis le Bas-Empire, voire la Tène finale. Une autre datation radiocarbone réalisée sur le front sud du château du Milieu fait commencer la fourchette de datation en 885 (jusqu'en 1155). Ainsi quand, vers 960, le comte de Blois Thibault le Tricheur édifia une *turris*, il ne fit sans doute que redynamiser une fortification quasi millénaire.

2.1.3.2

Le prieuré Saint-Mélaine

Saint-Mélaine (*ecclesia sancti Melanii*) apparaît dans un acte de 1105, qui est une confirmation des biens de l'abbaye de Bourgueil (acte du pape Pascal II ; BNF, coll. Gaignières, ms. Latin 17.127 fol° 179 ; cf. Goupil de Bouillé 1983 : section C7 ; Martineau 1993 : 32). Sa fondation est donc plus ancienne, sans que nous sachions de combien. L'abbaye de Bourgueil, quant à elle, a été fondée en 990 par Emma, fille du comte de Blois Thibaud le Tricheur, qui possédait alors le château de Chinon¹⁰.

L'historiographie a adopté des dates diverses pour la fondation de Saint-Mélaine. Carré de Busserolle (1878 : 222 et 363 ; 1879 : 272) et après lui De Cougny (1889 : 162), et encore Goupil de Bouillé (1983 : B8), s'appuient sur un acte de 1008 ou 1009 pour fixer la fondation du prieuré à cette date. Or rien ne permet d'interpréter ce document en ce sens. Il fait mention de la donation par un chevalier de Saumur, un certain Hubert, de droits qu'il tient de son seigneur, Alon de Chinon, pour le rachat de son âme et celles de ses parents. Ces droits, appelés *vicaria*, ne sont pas localisés ni définis, on sait juste qu'ils étaient dans la mouvance d'Alon. Ce dernier était un des grands vassaux du comte de Blois, et à ce moment le tenancier du château pour le comte¹¹.

¹⁰ Un premier établissement fut fondé à Bourgueil par Emma entre 975 et 977. La charte de 990 est plutôt une charte de refondation et de dotation. Emma tenait alors le château de Chinon en douaire et y aurait vécu entre 975 et 988 (Dupont 1962 : 13-14).

¹¹ Alon (ou Adalaud) de Chinon était le frère de Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours (1003-1023). Ils étaient apparentés aux comtes du Maine et fils d'une Bellême. Cette parenté se poursuivit, puisque le deuxième successeur après Hugues, Barthélémy (1052 -), était frère de Jean de Chinon, probable petit-fils d'Alon. Mais à ce moment la forteresse était passée dans la mouvance angevine (Boussard 1970 : 174-176 ; Settapani 2004 : 275). Pour l'analyse de cet acte, voir Dupont 1962 : 167 et 177 (qui suit la date erronée de 1004 donnée par la copie de Salmon de cet acte - BM Tours ms 1338, fol 226-227) et Le Jan 1995 : 355-356. Il est vrai que le texte peut prêter à confusion : « *vicaria(m) de seniore meo Alono Caynone castro* » peut être lu comme « la viguerie [tenue] de mon seigneur Alon au château de Chinon », ou « la viguerie [tenue] de mon seigneur Alon du château de Chinon ». Il est peu probable qu'un simple « *miles* » saumurois ait détenu des droits à l'intérieur de la forteresse de Chinon. Mais

Eugène Pépin (Pépin 1963 : 39) propose 996, date à laquelle une charte aurait attribué à l'abbaye « certains droits de justice » dans le château (il ne cite pas sa source¹²).

La titlature de cette chapelle, rare, peut nous aider à dater sa fondation. Le culte de saint Mélaine, évêque de Rennes qui a négocié la conversion des Bretons au christianisme en échange de la bienveillance de Clovis, a été remis au goût du jour au 11^{ème} siècle par l'évêque du Mans (puis de Reims) Gervais de Bellême, qui écrit des notices sur ses miracles. La maison des Bellême était liée à celle de Blois. Gervais prit le parti de Eudes II de Blois dans sa lutte contre les Comtes d'Anjou, et c'est sous son influence qu'il devint évêque du Mans en 1036¹³. Eudes II était le petit-fils de Thibaud le Tricheur, né vers 983 et comte de 1004 à sa mort en 1037. Faut-il lui attribuer la fondation de la chapelle Saint-Mélaine ?

On peut se demander pourquoi le comte de Blois n'a pas fait appel, pour desservir son château, aux chanoines de Saint-Mexme, dont la communauté avait été restaurée dans le courant du 10^e siècle (Lorans 2006 : 510-513). En effet, le cas de figure est habituel où les seigneurs châtelains font appel à l'établissement monastique local pour leurs propres besoins.

quand bien même, rien n'autorise à y voir l'origine de la fondation du prieuré Saint-Mélaine. Cette tradition est toutefois ancienne, puisqu'au début du 16^e siècle, Estienne Fauquier, abbé de Bourgueil, affirme déjà que « *un chevalier nommé Hubert commença la fondation du prieuré de Chinon* », et il cite la charte de 1008-1009 (*Supplément aux chroniques de Touraine* : 43, cf. Martineau 1993 : 33). En tous cas, cette interprétation ne figure pas dans la *Gallia Christiana* (XIV, 656), citée par Carré de Busserolle.

¹² Il n'y a pas trace d'un tel acte dans les éditions du cartulaire de Bourgueil (Delaville Le Roux 1879 ; Dupont 1962 ; Goupil de Bouillé 1983). Peut-être s'agit-il en réalité du même acte de 1008-1009, avec une erreur de date, puisque Pépin mentionne « certains droit de justice », ce qui pourrait faire allusion à la *vicaria* d'Hubert de Saumur. Il subsiste par ailleurs trois actes de 996 qui portent des donations à Bourgueil (Dupont 1962 : 175-176).

¹³ Les relations entre la famille de Blois et les comtes du Maine sont anciennes : dans les années 975-985, un des plus proches familiers du comte Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou et d'Aquitaine, mari d'Emma, était un dénommé Foulques, frère du comte du Maine (Dupont 1962 : 14).

On peut penser que la logique dynastique a ici prévalu, les liens entre Bourgueil et les Blois étant étroits ; l'abbaye a toujours dépendu au temporel du siège royal de Chinon (Carré de Busserolle 1878 : 358). Le premier abbé de Bourgueil, Gausbert, était le cousin d'Emma (Dupont 1962 : 17) ; il était aussi abbé de Marmoutier, ce dernier établissement dépendant du comte de Blois (Noizet 2003 : 284). *A contrario*, Saint-Mexme dépendait directement de l'archevêque de Tours, puissant personnage que le comte ne souhaitait peut-être pas associer de trop près à ses affaires. Le chapitre de Saint-Mexme n'eut de cesse d'élargir son pouvoir à Chinon : ainsi la paroisse de Saint-Maurice, au droit du château, appartenait en 1105 à Bourgueil, mais plus en 1182. Mais il ne récupéra jamais de droits sur aucune des chapelles du château (Lorans 2006 : 548-549).

Le terme de « prieuré » n'apparaît qu'en 1208¹⁴ dans une bulle du pape Innocent III datée du 21 septembre, qui est une confirmation des biens de l'abbaye de Bourgueil (BNF ms. latin 17.127, fol° 184 ; cf. Goupil de Bouillé 1983 : section D14). En 1188, une confirmation des droits de l'abbaye de Bourgueil à Chinon par l'archevêque de Tours évoque simplement la « *capella quae est in castro Caynonensi* » (BNF, coll. Gaignières, ms. latin 17.127, fol° 256 ; cf. Goupil de Bouillé 1983 : section C61 ; Martineau 1993 : 32). Dans la deuxième moitié du 14^{ème} siècle, « on relève dans les registres d'aumône du roi plusieurs dons envers un monastère d'hommes de l'ordre de saint Benoît au « *chastel de Chinon* » (Martineau 1993 : 33). Jacques, fils du roi Charles VII, fut baptisé vers 1434 « *en la chapelle Saint-Mélaine séant au château du Milieu* » (Martineau 1993 : 33).

L'expression « *prieuré Saint-Melaine* » réapparaît en 1569 (inventaire des munitions conservées au château, AM Chinon BB1 ; Philippe 2001 : 27). Un prieur renté existait encore en 1582 (ADIL H742), en 1730 (il s'appelait Faschu et donna 1 200 livres à la collégiale de Saint-Mexme pour l'entretien d'un pauvre, cf. Carré de Busserolle 1879 : 272) et même en 1754. Un homme né vers 1725 racontait, alors qu'il était centenaire, avoir encore entendu la messe dans cette chapelle (Grimaud 1900 : 126). Toutefois, depuis la fin du 16^{ème} siècle, les bâtiments du prieuré ne paraissent plus utilisés par des religieux, car ils

servent d'entrepôt à des munitions et à des tonneaux de vin.

Les textes les plus anciens ne permettent pas de localiser le prieuré. Les données textuelles du 17^{ème} siècle indiquent un secteur situé dans l'angle nord-ouest du château du Milieu. Cette hypothèse est confortée par le plan du château figurant sur l'Atlas de Trudaine (1758), qui signale la chapelle par une croix (fig. 36). Le dessin est maladroit, et il n'est pas possible de géoréférencer ce plan pour le superposer à des vestiges découverts. Cependant, comme on a pu le noter à d'autres occasions (Dufaÿ, Lacroix 2008 : document 5), ce plan n'est pas si mauvais que cela, malgré son caractère schématique et quelques erreurs importantes. En face des logis royaux sont figurés deux bâtiments, dont l'un, vers l'est, est marqué d'une croix : c'est sans doute la chapelle. Eugène Pépin (1974) a proposé une restitution vraisemblable de l'emplacement de ces bâtiments, et la découverte des fondations et du carrelage du bâtiment qui jouxte la douve du Coudray montre que cette restitution est assez exacte (ci-dessous § 2.2.4.3). Il n'y a donc pas de raison de douter que la chapelle Saint-Mélaine était à l'emplacement indiqué par l'atlas de Trudaine, du moins au 18^{ème} siècle.

Il faut attendre les descriptions des 16^{ème} et 17^{ème} siècles pour avoir des indications, toutefois difficiles à comprendre. En 1569 est mentionné le « *corps de logis du prieuré* », qui possède « *une cave estant au dessoubz* ». En 1616 sont mentionnés « *au château du milieu* » : outre la « *chapelle ste meleyne* »¹⁵, une « *salle du prieuré* », avec une tour « *à côté* », distincte d'une « *chambre du prieuré* », une « *cave du prieuré* » et une « *écurie du prieuré* » (cf. Philippe 2001 : 19 et 27-28).

Un texte de 1626 (ADIL C655, cf. Philippe 2001 : 26-29 et 72) est un peu plus précis du point de vue topographique. La chapelle est précédée d'un « *petit appentis appliqué contre le pinacle vers le fossé (...) du Coudray* ». Il pourrait s'agir d'un auvent abritant un portail d'entrée. Deux « *galleryes sont joignant à ladite chapelle* ». L'une touche à l'appentis et comporte, du côté du Coudray, « *un escalier pour monter en ladite gallerye* ». L'autre a pu être restituée à partir de la découverte d'une maçonnerie (M857, cf. § 2.2.4.3) : elle fermait le cloître vers l'est en se raccordant à la façade de la chapelle.

¹⁴ Et non 1477, comme l'écrit Martineau 1993 : 33.

¹⁵ Le vocable possède deux orthographes dans ce document : « *st mallayne* » au masculin et « *ste meleyne* » au féminin.

Une autre galerie se trouve « depuis le logis dudit prieuré jusques à la tour d'Argenton » (Philippe 2001 : 29). Cette galerie, à pan de bois et carrelée, dessert au passage « la chambre d'une tour estant entre ledit prieuré et ladite tour d'argenton » (tour du 13^{ème} siècle, disparue, mise en évidence par Dufaÿ, Lacroix 2008 : 20). Cet ensemble de galeries forme donc comme une sorte de cloître.

Telle qu'elle est située, la chapelle est traversée par les tranchées n°67 et 32. Nous n'en avons retrouvé que des traces ténues. En effet, au 17^{ème} siècle, toute cette zone a été arasée jusqu'au terrain naturel ; seules sont conservées les structures en creux. On verra néanmoins que, malgré la faiblesse des indices archéologiques apportés par la présente opération, une reconstitution plausible du prieuré peut être proposée. L'élément le plus nouveau est que, selon toute vraisemblance, il a été déplacé entre sa fondation et le 13^{ème} siècle, lorsque l'extrémité de l'éperon a été isolée par une douve, pour former le fort du Coudray (§ 2.2.4.3).

En revanche, aucun vestige d'inhumation n'a été découvert (ni d'ossements en position secondaire), ce qui montre que le prieuré Saint-Mélaine n'a jamais eu de vocation funéraire, que se soit pour ses desservants ou pour l'aristocratie (contrairement à ce qu'affirme Eugène Pépin 1924 : 67 ; 1963 : 39). Mais il est vrai que le château de Chinon n'est pas celui d'un lignage, mais une place-forte parmi d'autres pour des princes de haut rang ou des rois, dont les sanctuaires dynastiques sont ailleurs¹⁶.

¹⁶ Rappelons que quelques tombes avaient été trouvées lors d'une fouille réalisée en 1904, le long du mur nord de l'extension vers l'ouest la chapelle Saint-Georges, et que nous en avons nous-mêmes trouvées quelques-unes dans le même secteur en 2004, sous un appentis le long du mur nord de la chapelle (soit une demi-douzaine en tout). Celles de 2004 datent du 16^{ème} siècle, celles de 1904 sans doute aussi (nous avons retrouvé le creusement de cette fouille) (Dufaÿ 2004 : 33).

2.2

L'ÉVOLUTION DU SITE PAR LES TRACES ARCHÉOLOGIQUES

2.2.1

LES TRACES D'OCCUPATION PROTOHISTORIQUES ET ANTIQUES

Quelques traces d'occupation ténues permettent dorénavant de faire remonter l'occupation de l'éperon de Chinon jusqu'à la fin de l'Âge du Bronze. La continuité de l'occupation jusqu'à nos jours n'est néanmoins attestée qu'à partir de la fin de La Tène finale.

2.2.1.1

Une fosse de la fin de l'Âge du Bronze

Vers le centre de la tranchée n°27, soit dans la partie ouest du Château du Milieu, a été découverte la trace la plus ancienne à ce jour de l'occupation de l'éperon de Chinon. Il s'agit d'une fosse à fond plat (F881 ; fig. 15) d'environ deux mètres de diamètre, fouillée seulement dans l'emprise de la tranchée. Elle est très arasée (surmontée par un dallage médiéval F878), de sorte qu'il n'en reste qu'une vingtaine de centimètres.

Son remplissage (US 8550) contient des rejets cendreaux et de la céramique en assez grande quantité, peu fragmentée (30 fragments, 12 NMI). Ce mobilier comprend

des pots en pâte grossière pour les deux tiers (en NMI) et des pots et jattes en céramique plus fine (notamment une jatte carénée au bord peint en rouge, archéologiquement complète) (fig. 24). Ce mobilier a été daté par Hélène Froquet (INRAP), en première analyse, du Bronze final IIIB ou du Hallstatt B2-B3.

Cette fosse révèle donc une probable occupation domestique dès cette période.

Un lot de mobilier céramique, appartenant à plusieurs vases présumés du premier Âge du Fer avait par ailleurs été trouvée sur le fort Saint-Georges, à proximité de la sépulture postérieure d'un guerrier gaulois (Dufaÿ, Riou, Laruz 2008 : 11).

L'Âge du Bronze n'est pas absent des collections du Musée du Vieux Chinon (Cordier 2009 : 588) et rappelons l'existence d'un probable village du Hallstatt au pied du coteau, au Bas de Sainte-Radegonde (Cordier 2003 : 45-49). La qualité du mobilier retrouvé sur le site de la forteresse laisse penser qu'un habitat permanent s'y est installé quelques temps. Des analyses récentes montrent qu'il dut y avoir un scénario semblable sur l'oppidum de Montboyau, dominant la Loire immédiatement à l'ouest de Tours, avec une occupation du Bronze IIIB et un habitat au pied, le long de la Choisille (affluent de la Loire) (Laruz 2003 : 24 ; Gaultier 2012 : 28 et 52).

2.2.1.2

Des traces ténues d'occupation de La Tène finale

En trois points du château du Milieu a été retrouvé un peu de mobilier résiduel de la fin de La Tène : à proximité du mur du *castrum*, dans des couches liées à sa construction (F942), dans le liant d'un lambeau de maçonnerie sans doute du 13^{ème} siècle (M967), et dans une fosse carolingienne (F1004).

Rappelons que, sur le fort Saint-Georges, les fouilles récentes ont mis en évidence la présence d'un enclos quadrilatéral fossoyé, avec une tombe de guerrier inhumé à l'extérieur, à l'angle sud-ouest de l'enclos (Laruz 2008) (fig. 25). L'ensemble date de la toute fin de l'âge du Fer, et signale la présence d'un habitat de l'élite qui a conservé après la conquête ses attributs militaires (le mort était

accompagné de son épée). L'occupation correspondante plus à l'ouest sur l'éperon n'est pas connue, mais devait exister, si l'on en juge par le mobilier résiduel évoqué ci-dessus.

2.2.1.3

Pour l'Antiquité, une image floue résiduelle

A part quelques couches stratigraphiques à proximité immédiate du mur du *castrum* du 5^{ème} siècle (cf. ci-dessous), aucune structure ou couche en place datant de l'Antiquité n'a été observée. Seul un mobilier céramique résiduel relativement abondant a été retrouvé ; son étude n'a pas été réalisée dans le cadre du présent rapport. Il est majoritairement constitué de *tegulae* et *d'imbrices* (une centaine de fragments), auxquels sont parfois mêlés des débris de torchis. Ceci atteste de constructions pérennes sur l'éperon, ce qui complète l'image très fragmentaire donnée par la découverte d'un bâtiment à hypocauste au 19^{ème} siècle. En première analyse, ce mobilier date des Haut et Bas Empires (vu par Cécile Bébien, INRAP).

La répartition du mobilier antique renseigne autant sans doute sur le relief de l'époque et les perturbations postérieures que sur la disposition de l'occupation ; sans parler naturellement de l'aléa du tracé des tranchées. En effet, plus les niveaux gallo-romains étaient proches de la surface actuelle, plus ils ont été remaniés au Moyen-Age ; à l'inverse, s'ils étaient bas, ils ont été recouverts souvent par d'importants remblais, que nous n'avons pas percés. Ceci est particulièrement net dans trois secteurs :

- les parties sud et ouest du fort du Coudray, qui ont fait l'objet d'un remblaiement constant et massif au Moyen-Age ;
- les bords nord et sud du Château du Milieu, qui ont également fait l'objet d'importants remblaiements avant la construction des bâtiments médiévaux, visant à élargir l'espace disponible sur l'éperon ;
- la zone centre-ouest du Château du Milieu, perturbée par une très grande excavation (F873 ; carrière ?) au 17^{ème} siècle.

Malgré ces biais, il est possible de considérer que la répartition du mobilier antique n'est pas entièrement aléatoire (fig. 46). Deux zones distinctes se dessinent en effet, qui pourraient avoir constitué deux pôles d'occupation. L'un, sur le sommet de l'éperon, avec le bâtiment à hypocauste, pourrait avoir représenté le pôle privilégié (bâtiment public, résidence d'élite ?), qui sera relayé par la résidence comtale et le donjon. L'autre, plus bas vers l'ouest, avec des bâtiments en torchis, restera une zone qui, entre les 6^{ème} et 11^{ème} siècles regroupera silos et fonds de cabane.

2.2.1.4

Le castrum du Bas-Empire

Le seul élément en place découvert pour l'Antiquité lors de « l'opération réseaux » date de la toute fin de la période. Il s'agit d'un important mur (EA922), observé dans les tranchées n°22 et 32 et les sondages n°35 et 46 (fig. 30 et photos planche 4). D'orientation est-ouest, il est connu sur presque treize mètres de longueur, et se trouve en retrait d'environ sept mètres au sud de la tour des Chiens. On le verra, il peut être identifié à l'enceinte du *castrum* mentionné par Grégoire de Tours.

Les deux faces de ce mur sont différentes. Du côté intérieur, vers le sud, la fondation a pu être observée dans son intégralité, tandis que de l'autre côté elle n'a pas été atteinte et les couches qui viennent s'appuyer contre le parement ne sont pas antérieures au 14^{ème} siècle. On verra qu'un espace vide en forme de lice a été maintenu jusqu'à cette date entre le rempart médiéval et celui du *castrum*. Du côté interne en revanche, nous possédons la séquence du remblaiement de la tranchée de construction. Les premières couches sont constituées des matériaux issus du creusement (sédiment sablo-limoneux et argile orangée ou verdâtre : US 8771 à 8766 dans le sondage n°46 et US 8742 dans la tranchée n°32). Ces couches viennent recouvrir la semelle de fondation, et contiennent du mobilier céramique attribuable à une fourchette allant du 4^{ème} au 6^{ème} siècle.

Le premier sol que l'on peut ensuite associer au mur (US 8764 à 8762 dans le sondage n°46 et US 8741 à 8730 dans la tranchée n°32) ressemble à une suite de niveaux de chantier. Ces US contiennent en

effet des cendres, du mortier, des déchets de calcaire, des fragments de *tegula* (certains de ces éléments ayant subi des traces de feu), et des ossements animaux, le tout dans une matrice sablo-limoneuse plus ou moins indurée par le piétinement. Ces couches contiennent du mobilier céramique résiduel de la Tène finale et du haut Empire. Cette séquence est malheureusement tronquée par un arasement général du secteur au 17^{ème} siècle.

De gros blocs de fondation ont été observés, qui sont des remplois de grand appareil (le seul visible en entier mesure pratiquement un mètre de longueur). Au-dessus, deux ou trois assises de blocs plus petits finissent la fondation ; certains sont aussi des remplois retailés, comme en témoigne un demi-trou de louve en parement sur l'un d'eux. Cette fondation repose sur un hérisson de calcaire concassé installé dans une tranchée de construction large de plus de deux mètres (F942) qui a entaillé le rebord de l'éperon jusqu'au substrat, nous privant des niveaux antérieurs au mur (bien visible sur le relevé de la tranchée n°32). Un trou de poteau (d'échafaudage ?) a été trouvé au fond de cette tranchée de construction (F931).

Seul le parement interne de ce mur, vers le sud, a pu être correctement observé, dans le sondage n°46. Il est constitué d'un petit appareil de moellons assez grossièrement équarris (environ 10 x 10 cm), noyés dans un important bain de mortier de chaux blanc rosé formant des joints très épais. Il en subsiste trois à quatre assises (il semble que la fondation s'abaisse vers l'ouest, ce qui pourrait correspondre au pendage du terrain). Avec l'élévation, la hauteur conservée de ce mur avoisine les deux mètres.

Le parement externe a été arraché par un remaniement lié à une reprise de la tour des Chiens, au 14^{ème} ou au 15^{ème} siècle (F919). Il a été observé en un seul point, à l'intersection des tranchées n°22 et 32 (fig. 30). Il est représenté par un unique bloc de grand appareil en emploi portant un trou de pince et un trou de goujon (photo n°3, planche 4). La position de ce bloc est toutefois problématique, dans la mesure où il est jouté par du blocage qui interdit de voir la continuité du parement vers l'est. Ajoutons que dans le sondage n°35, le parement externe a également disparu, mais que le blocage encore en place est trop avancé vers le nord pour qu'il puisse avoir été dans le prolongement de notre bloc (photo n°1, planche 4). Il faut donc envisager un

décrochement dans le parement, décrochement dont on peut déceler le symétrique dans le blocage, dans la tranchée n°22 à proximité du sondage n°35. L'épaisseur de la maçonnerie dans la partie étroite était de 2,05 m en fondation. Dans la partie plus épaisse, elle ne peut qu'être estimée, à 2,35 m par exemple.

L'explication de ce décrochement pourrait tenir à la présence d'une tour (tour J). Une telle enceinte devait en effet être dotée de tours, comme on en connaît sur des sites comparables (les cités de Tours, des Mans ou de Carcassonne, pour des exemples incontournables). On pourrait admettre que la partie plus étroite corresponde au creux d'une tour semi-circulaire ou en fer à cheval, dont la paroi orientale prendrait naissance à ce qu'il faudrait alors considérer comme un arrachement, à côté du bloc de grand appareil. La présence de *tegulae* dans ce secteur, dans les couches de chantier associées au rempart, pourrait indiquer l'existence d'un bâtiment couvert, pourquoi pas une tour ? Celle-ci pourrait mesurer environ neuf mètres de diamètre.

A partir de ces indices, est-il possible d'aller plus loin encore et de proposer une répartition de ces tours le long de l'enceinte ? Il faut pour cela aborder la question de la restitution du tracé même de l'enceinte.

Sa restitution complète en plan est hasardeuse (fig. 46). Vers l'ouest, il est possible qu'il se soit prolongé en ligne droite au moins jusqu'à l'emplacement où, au 19^{ème} siècle, ont été retrouvés des blocs de lapidaire sculptés, en emploi dans une maçonnerie qui pouvait être un fragment de ce rempart (fig. 26). Puis on a considéré que la partie rectiligne de la courtine occidentale médiévale, qui contraste avec les autres parties de ce rempart, plus sinueuses, reprenait le tracé du *castrum*. Au sud, la contrainte du relief ne laisse pas beaucoup de latitude pour le positionnement de la muraille. A l'est, on l'a établie parallèle aux murs du bâtiment à hypocauste, orientation qui perdurera au Moyen-Age. Au total, cette enceinte aurait enfermé une superficie d'environ 1,3 ha.

Les angles sont ainsi donnés, qui devaient être pourvus de tours. De fait, des indices de la présence d'une tour à l'angle sud-est ont été détectés (tour A) (fig. 39). Un peu à l'ouest de la tour de l'Horloge, dans la tranchée n°52, a été retrouvée une très grande fosse creusée

dans le terrain naturel (F1229). Elle contient du mobilier des 8-9^{ème} siècles, mais aussi gallo-romain. Il s'agit de céramique, mais aussi de fragments de mortier rose, de moellons, et de roche détritique. Certains de ces éléments ont subi un incendie. Il se peut que cette fosse soit ce qui reste de la tour de l'angle sud-est de l'enceinte, détruite à l'époque carolingienne au moment où cette zone est remaniée, et l'entrée dans la forteresse repoussée vers l'ouest.

De la même manière, il est possible d'envisager que la grande fosse F1058 (tranchée n°64) soit liée à la démolition d'une tour antique qui aurait subsisté jusqu'au 15^{ème} siècle, et remplacée à ce moment (tour K) (fig. 39). De la même manière toujours, on peut envisager que la fosse F1216 (tranchée n°75), qui est bordée par une médiocre maçonnerie liée à la terre, interprétée comme un mur de soutènement du terrain naturel (EA1212), soit la résultante de la démolition de la tour B, à une date antérieure au 12^{ème} siècle (datation d'une fosse F1214 qui la recoupe), peut-être lors de la reconstruction du front sud aux 11-12^{èmes} siècles¹⁷.

On peut aussi proposer une hypothèse pour la localisation de la tour adjacente à l'angle nord-ouest, vers l'est, sur le rempart nord (tour H). Telle qu'elle est située, la chapelle Saint-Mélaine, construite au 11^{ème} siècle (ci-dessous § 2.2.2.6), est placée sur le tracé proposé du rempart antique (fig. 26). Plus précisément, si on cherche une raison à cet emplacement (outre la partition fonctionnelle générale qui fait que le prieuré est édifié sur l'extrémité de l'éperon opposée au logis comtal et à la tour maîtresse), on peut proposer que son abside ait été installée sur les fondations d'une tour, qui fournissait une base circulaire adéquate. Tour et abside ont disparu lors du creusement de la douve du Coudray, vers 1200 ; une quantité importante de *tegulae* a été retrouvée dans le remblai de construction du mur de la douve¹⁸. Cette abside devait avoir un diamètre de huit mètres environ, ce qui correspond au diamètre supposé des tours antiques du *castrum*.

A partir de tous ces points de repère, on peut proposer l'évocation de la fig. 46, avec

¹⁷ Cette fosse pouvait se prolonger dans la tranchée voisine vers l'est n°76, le terrain naturel semblant plonger à trois mètres environ de la courtine actuelle (fig. 19).

¹⁸ Dans l'US 8217, à peine fouillée, ont été retrouvés huit fragments de *tegulae*.

douze tours sur l'ensemble du pourtour de l'enceinte. Les tours d'angle ont été restituées circulaires, selon un schéma classique pour ce genre d'enceinte, même si les tours intermédiaires sont semi-circulaires. Cela les espace d'une petite quarantaine de mètres l'une de l'autre, distance habituelle pour des tours de contexte urbain à cette époque, où on admet une portée utile des arcs de trente mètres (Brulet 2006b : 169-171).

La date de construction de ce mur donnée par la céramique évoquée ci-dessus, comme l'appareil antique de sa maçonnerie, invite à en faire un des murs du *castrum* mentionné par Grégoire de Tours pour le siège de 463. Sa relativement faible épaisseur, sa maçonnerie plutôt grossière et sa faible profondeur de fondation conviennent à la deuxième vague de construction de *castra* en Gaule, dans le courant du 5^{ème} siècle (Brulet 2006b : 169). Elle pourrait avoir été édifiée dans les premières décennies du siècle, après les invasions de 406-409 ; en effet, si l'on suit l'analyse de Louis Maurin (Maurin 1992), les Vandales et les Alains se dirigeant de la région de Reims vers l'Espagne ont du franchir la Loire à Tours et passer par Poitiers et Angoulême.

Chinon est sur cet itinéraire, et c'est à cette époque et dans ce contexte que l'on fortifie des bourgs et non pas seulement des chefs-lieux de cité. Pour l'Aquitaine, il note que deux ou trois agglomérations secondaires par cité ont alors été emmurillées. Ces lieux fortifiés, en général inférieurs à 2 ha, deviennent des points forts de l'organisation médiévale et « souvent des lieux de résidence et de pouvoir de la nouvelle aristocratie » (Brulet 2006a : 62). Ce schéma convient pour la Touraine, où nous connaissons deux *castra* cités par Grégoire de Tours, Chinon et Loches, qui sont d'ailleurs devenues les deux sous-préfectures du département. A une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Chinon, Loudun, fortifié à la même époque, est également sur cet itinéraire (Maurin 1993).

Le doute a été définitivement levé par une découverte effectuée au mois d'avril 2011, qui a également validé l'essentiel de la restitution du front est de ce *castrum* (décrite ci-dessus et publiée dans Dufay 2010).

Des travaux de dévégétalisation et de nettoyage de maçonneries plus ou moins visibles ont été réalisés devant la façade de la « maison des guides », bâtiment construit dans les années soixante dans le secteur

oriental du château du Milieu ; l'objectif était d'y installer un salon de thé avec une terrasse (ouvert en juin 2011).

Il est alors apparu que certaines de ces maçonneries étaient faites au moyen du petit appareil typique de l'antiquité, et semblables au pan de mur évoqué ci-dessus (EA922) (fig. 39 et photos planche 5). Elles s'organisaient en un angle aigu articulé par une tour circulaire munie d'une porte (tour L). Il était clair qu'il s'agissait de l'angle nord-est du *castrum*. La tour est située exactement à l'endroit prévu, dans le sens est-ouest (et donc la position de ce front restitué est correcte). Elle est un peu plus au sud que proposé, car le rempart est un peu incurvé dans cette direction, au lieu d'être simplement droit, sans doute pour épouser le relief. Ces maçonneries sont complétées par d'autres, plus récentes, qui seront analysées ci-dessous. Devant l'intérêt de la découverte, des sondages limités furent entrepris.

La portion nord (M1028) de ce mur présente un plan légèrement cassé. Il faut par ailleurs supposer un nouvel angle, plus à l'ouest, pour qu'il puisse se raccorder à l'alignement suggéré par l'EA922, au droit de la tour des Chiens. Son épaisseur totale a pu être déterminée : 1,90 m - ce qui peut bien correspondre aux 2,35 m de large estimés pour la fondation de l'EA922. En revanche sa profondeur conservée n'est pas connue, puisqu'il n'y a pas eu de fouille. Il semble toutefois qu'il s'agisse d'élévation et non de fondation, comme le montre le fait que le seuil de la porte de la tour adjacente est à un niveau inférieur à celui de l'arasement des vestiges.

La tour en question mesure 9,15 m de diamètre, pour 1,90 m d'épaisseur de muraille (EA1301 et 1302), comme le rempart, et comme la tour restituée devant la tour des Chiens¹⁹. Une porte est percée du côté ouest, dont les deux côtés sont conservés ; ils sont parallèles, la largeur est de 1,10 m ; aucune feuillure n'a été observée. Cette porte a été murée ultérieurement.

Le rempart oriental qui s'articulerait vers le sud à cette tour est hors de l'emprise de l'opération. Cependant, un mur antique a été découvert au sud de la porte, qui fait retour

¹⁹ Les tours de la cité de Tours mesurent 9 ou 11 m de diamètre, celles de Grenoble font 7,50 m, celles d'Amiens 5 m, celles de Carcassonne de 4,50 m à 7 m... La fourchette est comprise généralement entre six et neuf mètres (Brulet 2006b : 171) ; les tours de Chinon sont donc de forte taille.

vers l'ouest en formant un angle aigu avec le rempart nord. Seul son parement nord a été vu, dans deux sondages distants de 9,80 m (EA1312 et 1314) (photos 6 et 7 planche 5), et on ne sait pas quel rapport précis il entretient avec la tour. Plus à l'ouest, il apparaît détruit et remplacé par un mur médiéval.

Sa fonction n'est pas connue : mur de soutènement ou de clôture, côté d'un bâtiment ? Borde-t-il l'accès principal du *castrum*, auquel cas il est sans doute possible de rajouter une treizième tour à notre restitution, pour encadrer une porte (tour M)²⁰ ? Son orientation est la même que celle du bâtiment à hypocauste découvert au 19^e siècle (voir § 2.1.3.1). Les monnaies de la fin du 3^e siècle qui ont été découvertes dans le comblement entre les pilettes de l'hypocauste, signalent seulement l'abandon de ce dispositif à cette époque, sans que nous sachions si le bâtiment lui-même auquel il appartenait a disparu, ou a été transformé. Un grand bâtiment reste en effet topographiquement possible à cet endroit au 5^e siècle. Il n'est pas exclu que les grandes perturbations F 1000 et F 1177, repérées dans la tranchée n°59, et qui contiennent un peu de mobilier céramique des 8-10^{èmes} siècles (et de la céramique antique redéposée) soient liées à la démolition de ce bâtiment à l'époque carolingienne.

Si l'on prolonge l'hypothèse d'une bipartition de l'espace comme cela a été évoqué pour les siècles précédents (§ 2.2.1.3), on peut considérer que la zone orientale, dont l'orientation est différente de celle du reste du *castrum*, représente une zone privilégiée. Si l'on restitue un mur (KB) qui barre l'espace pour former un quadrilatère entre les quatre tours les plus à l'est (ABKL), on obtient un fortin presque carré²¹. Il rappellerait alors le

²⁰ C'est l'hypothèse retenue dans les restitutions présentées dans ce rapport.

²¹ Ce mur est hypothétique, car il n'en a été retrouvé aucune trace, notamment dans la tranchée n°64, qui lui serait plus ou moins parallèle. Mais, d'une façon générale, aucun niveau antique n'a été repéré dans les tranchées, et tout le secteur a subi un arasement très important. Ainsi, dans la tranchée n°64, les couches directement au contact du terrain naturel ne remontent pas au-delà des 15-16^e siècles, et rares ailleurs sont les couches qui remontent à l'époque carolingienne. La fig. 21 montre qu'un mur antique disparu est possible, si l'on estime les sols de l'époque aux environ de 88 à 90 m NGF du sud au nord, ce qui paraît un minimum possible (un peu plus à l'est de ce rempart supposé, le terrain naturel monte jusqu'à 89 m NGF

fort antique de Larçay, dominant le Cher près de Tours, d'une surface comparable (3 000 m²) avec ses quatre tours d'angle (les tours intermédiaires ont été ajoutées par la suite) (Wood 1985). Peut-on aller jusqu'à parler d'un « *praetorium* » pour le commandant de la place, si l'on imagine la survivance d'un grand bâtiment dans cette zone ? Y avait-il une garnison ? A l'ouest en revanche, c'est une zone qui serait plutôt « civile », à moins qu'elle n'ait contenu des cantonnements. Ce schéma ressemble, *mutatis mutandis* et en réduction, aux villes dont la fortification s'appuie sur un « réduit », composé souvent d'un édifice de spectacle antique remanié, comme à Tours justement (ou à Périgueux, Amiens, Nîmes ou Arles ; Lefebvre 2008 : 362-380).

Quoi qu'il en soit, il s'agirait donc bien de la *munitio castris* évoquée par Grégoire, dont nous avons enfin l'attestation archéologique, ce qui met fin aux spéculations sur sa localisation.

2.2.2

L'EVOLUTION DU SITE DU 6^{ème} au 12^{ème} SIECLE

La période comprise entre l'antiquité et le château du 12^{ème} siècle, tel que les ruines subsistantes le laissent percevoir encore assez nettement, était fort mal connue jusqu'aux fouilles récentes. C'est en 2006, lors des investigations sur le front oriental du château du Milieu que, pour la première fois, une portion de rempart pouvant remonter à l'époque carolingienne a été découverte (Dufaÿ *et al.* 2007).

Un autre vestige rattaché à ces hautes époques est un mur en petit appareil irrégulier visible à côté des toilettes publiques, considéré comme une construction des comtes de Blois, sans doute Thibaut 1er dit « le Tricheur ». Cette datation a été confortée par une datation C14 réalisée en 2001, qui donne toutefois le très large intervalle de 890 à 1155²². Une autre a été réalisée à la base de la courtine sud, à l'est de la tour du Trésor, qui a donné le même intervalle²³. Enfin, un pan de mur de la courtine ouest est daté avec vraisemblance par Jean Mesqui du début du 11^{ème} siècle, sur des considérations stylistiques et de chronologie relative (Mesqui 1991 : 224).

« L'opération réseaux » a permis d'attester la continuité de l'occupation du site depuis l'Antiquité, grâce à la découverte d'indices multiples, notamment des constructions et des silos.

²² Datation réalisée à la demande de l'ACMH Arnaud de Saint-Jouan en 2001 par le laboratoire Archéolabs, référence : ARC01/R2654C. La fourchette large est à 95% de probabilités. La fourchette étroite, 890 à 1045, n'est probable qu'à 70%.

²³ Datation réalisée à la demande de l'ACMH Arnaud de Saint-Jouan en 2001 par le laboratoire Archéolabs, référence : ARC01/R2733C. La fourchette large est à 95% de probabilités. La fourchette étroite, 935 à 1045, n'est probable qu'à 70%. Comme l'opération de restauration concernée par cette datation n'a fait l'objet d'aucun suivi archéologique, nous ne connaissons pas la position stratigraphique ni l'emplacement exact de cet échantillon.

au moins, et les sols les plus proches repérés, de l'époque carolingienne, sont à environ 90 m).

2.2.2.1

Les 6-8^{ème} siècles : des « siècles obscurs »

Le début du haut Moyen-Age (6-8^{èmes} siècles) est très mal représenté. De rares tessons peuvent être datés de cette époque. Ils sont redéposés dans des fosses des 9-10^{èmes} siècles (US 8085, fort du Coudray ; F 957, 1003 et 1004 dans le Château du Milieu). Seule une couche venant sceller la semelle de fondation du rempart du *castrum* peut dater réellement du 6^{ème} siècle (US 8769).

Il est probable toutefois que l'occupation a perduré depuis l'Antiquité. Grégoire de Tours ne donne pas le sentiment de parler d'un *castrum* abandonné quand il relate le siège de 463 ou qu'il y situe l'anecdote édifiante d'Ambroise (*Histoire des Francs*, livre VI, 13). Rappelons enfin que deux tombes, au moins, du petit cimetière du fort Saint-Georges peuvent dater du 6^{ème} siècle (fourchettes C14 : 4-6^{èmes} siècles ; cf. Dufay 2007). On a vu plus haut (§ 2.1.3.1) que le *castrum* était mentionné sur des monnaies frappées à Chinon aux 7^{ème} et 8^{ème} siècles, mais nous ne savons presque rien de l'occupation de l'éperon à cette époque. Aucune « terre noire » n'a été retrouvée, mais il est vrai que nous ne sommes pas en contexte urbain.

2.2.2.2

Au centre de la forteresse, un secteur voué à la vie domaniale (8-12^{ème} siècles)

La partie centrale du Château du Milieu révèle une densité d'aménagements de type plutôt agraire (fig. 31 et photos planche 6). Il s'agit d'une zone de stockage et de travail. Trois fosses rectangulaires excavées (F913, 915 et 923, tranchée n°32) sont probablement des « fonds de cabane », dont la fonction ni le plan n'ont pu être précisés²⁴. Un probable trou de poteau (F957) juste au sud de F923 contient un tesson des 7-8^{èmes} siècles, mais il

²⁴ F913 : 4,20 m de longueur observée, pour 30 cm de profondeur observée (fond non atteint) ; F915 : 1,60 m de longueur observée, pour 1 m de profondeur observée (fond atteint) ; F923 : 3 m de longueur observée, pour 1 m de profondeur observée (fond non atteint).

est creusé dans une fosse-dépotoir du 10^{ème} siècle (F958). Le comblement de F913 contient de la céramique des 9-10^{èmes} siècles ; pour F923, le mobilier est trop peu caractéristique pour une fourchette aussi précise, mais il date du haut Moyen-Age, et est creusé dans des niveaux qui contiennent du mobilier des 9-10^{èmes} siècles. Ces niveaux contiennent des fragments de torchis ou de pisé rubéfié (US 8681 et 8682).

Toute une série de silos (vingt-neuf observés) paraît s'aligner de part et d'autre d'un axe de circulation présumé, probablement hérité de la période précédente. Cet effet d'alignement n'est que partiellement du au fait qu'ils ont été découverts dans la tranchée n°67, qui court d'est en ouest à travers le château. En effet, aucun silo n'a été retrouvé dans les autres tranchées dès que l'on s'éloigne de cet axe. Cette localisation paraît aussi relever de la logique de conservation. Il fallait que les silos fussent creusés dans le substrat afin de ne pas s'effondrer. Or l'axe où ils ont été retrouvés est la dorsale de l'éperon, le point culminant du terrain naturel, qui apparaît à moins d'un mètre de la surface du sol actuel. Presque aucun recoupement entre silos n'a été observé, ce qui indique une gestion raisonnée de cet espace.

Les complements contiennent un peu de mobilier céramique qui permet de dater leur abandon. Certains sont plutôt à rapporter aux 8-9^{èmes} siècles, d'autres aux 9-10^{èmes} siècles, d'autres enfin aux 11-12^{èmes} siècles. Il n'est pas possible d'être plus précis en l'absence d'une étude fine du mobilier, mais il semble bien qu'ils se répartissent sur une assez longue durée, du 8^{ème} au début du 12^{ème} siècle, soit environ quatre siècles.

Ceux dont le profil presque intégral a été conservé permettent de voir qu'ils sont en forme de bouteille. Deux types morphologiques peuvent être distingués : ils peuvent être de forme ramassée au goulot très court, ou au contraire beaucoup plus élancée, avec des goulots parfois très hauts. Les formes les plus ramassées sont les plus anciennes.

Leur taille est variable mais assez importante (fig. 32) : le diamètre maximum moyen est de l'ordre d'1,50 m pour une profondeur de près de deux mètres. L'ouverture était d'une grosse cinquantaine de centimètres. Certains diamètres dépassent les deux mètres (F1148 : 2,24 m ; F860 : 2,35 m ;

F1081 : 2,36 m), et la profondeur de certains avoisine les trois mètres (F 1086, 1098, 860, 1122, 1116, 1179, 1180)²⁵. Leur capacité moyenne est d'un peu plus de deux mètres cubes (2,3). Deux catégories principales peuvent être définies : un groupe de silos dont la moyenne est en-dessous du mètre cube, et ceux dont elle tourne autour de 3,4 m³. Le volume moyen tend à décroître très légèrement avec le temps, passant de 2,1 m³ pour les 8-9^{ème} siècles à 1,8 m³ pour les 11-12^{ème} siècles. En revanche, ils sont creusés de plus en plus profondément dans le sol naturel, jusqu'à près de trois mètres pour certains. La variété maximale des contenances est atteinte aux 9-10^{ème} siècles (de 0,1 à 6,5 m³). Est-ce que cela traduit aussi une variété des contenus ?²⁶

La physionomie générale du site commence donc à se dessiner pour les 8-10^{ème} siècles (fig. 46). Une bipartition entre un point fortifié au point culminant de l'éperon (voir ci-dessous § 2.2.2.3), à l'est, et une « basse-cour » à l'ouest contenant des unités d'exploitation (« fonds de cabane ») et de stockage (silos). Cette division de l'espace reprend *grosso modo* celle qui avait été distinguée pour l'antiquité (§ 2.2.1.2), avec une zone privilégiée à l'est (bâtiment à hypocauste) et d'occupation plus modeste à l'ouest.

On la retrouve par exemple au château de Blois pour la même époque, avec une partie résidentielle et une partie économique et de stockage. Comme à Blois, la capacité de

stockage est importante, même si les plus gros n'atteignent pas les dimensions des plus gros de Blois (4 à 6,5 m³ contre 9 m³, cf. Aubourg, Josset 2000a : 173-176). Leur contenance moyenne de deux mètres cubes est supérieure à celle généralement observée en milieu rural, où elle est inférieure à 0,6 m³ (cf. par exemple un point par Joly, Jesset, Dabek 2008). Satisfaisait-elle à la subsistance d'un groupe humain important et gros consommateur (élite)²⁷, ou renvoie-t-elle à une fonction de redistribution des denrées²⁸, les deux étant d'ailleurs complémentaires ? Le fait que la taille des silos n'augmente pas au cours du temps, au contraire, est aussi une différence avec le monde rural, qui peut refléter la stabilité du groupe humain et/ou le fait que la forteresse perd peu à peu son rôle de centre domanial au profit d'une vocation plus militaire.

Le mobilier issu du comblement des silos et des US de cette époque est relativement abondant, compte tenu de l'approche du terrain par tranchées (environ 400 tessons). Son étude reste à faire, mais il indique que le statut d'une partie au moins des occupants du site était aisée, puisqu'on y retrouve de la céramique vernissée et du verre, un manche de couteau en os décoré (ou une plaque ornementale ? ; dans le silo F860 daté de la deuxième moitié du 9^{ème} siècle). Le silo 910, daté du 11^{ème} ou du début du 12^{ème} siècle, contient un humérus de cheval taillé en biseau à une extrémité pourrait être un écorceoir destiné à récupérer l'écorce des jeunes chênes pour produire du tanin, ainsi qu'un grand mortier en pierre (exemples similaires au *castrum* d'Andone - Bourgeois 2009 : 250 et au château de Blois - Aubourg, Josset 2000b : 90 ; Aubourg, Josset 2003 : 199) (voir les études de mobilier non céramique en annexe, par Jean Soulas et Olivier Cotté).

La faune confirme l'impression qu'il existait des modes de consommation élitaires, bien que l'analyse repose sur un faible nombre de contextes, contenant toutefois une quantité non négligeable de restes (1 539) (voir l'analyse d'Olivier Cotté en annexe). La triade

²⁵ Dimensions restituées, voir fig. 31 et 32. Le volume a été calculé de façon simple en assimilant des silos à un tronc de cône dont le sommet serait constitué par l'embouchure du silo, la base par son *extremum* de panse et la hauteur la hauteur maximale. La formule est donc la suivante : $V = \pi Ht/3 (R_{max}^2 + R_{ouv}^2 + R_{max}R_{ouv})$. Compte-tenu des irrégularités des silos, du fait qu'ils ont pour la plupart été vus seulement en coupe, et qu'une partie des dimensions est restituée, cette formule simple a paru suffisante. Contrairement à Joly, Jesset, Dabek 2008 : 38, on n'a pas fait abstraction du goulot dans le calcul (la hauteur maximale est la hauteur complète), car certains sont très hauts, et il est peu probable que le bouchon obstruant les silos ait fait beaucoup plus d'une dizaine de centimètres d'épaisseur.

²⁶ Ces statistiques reposent sur la découverte de vingt-neuf silos seulement, sur quatre siècles, ce qui en limite la portée. L'approche par tranchées ne permet pas d'approfondir la réflexion générale sur la gestion du stockage pendant le haut Moyen-Age dans la forteresse de Chinon. Il n'est pas notamment possible d'évaluer la capacité globale de stockage de la forteresse, et ceci dans une chronologie fine.

²⁷ Si l'on reprend les mêmes bases de calcul que Joly, Jesset, Dabek 2008 : 41, soit une ration journalière d'1,3 litre de grain, les silos d'un mètre cube assurent la subsistance de deux personnes pendant un an, et les plus gros de huit à douze personnes.

²⁸ Si l'on reprend les mêmes bases de calcul que Joly, Jesset, Dabek 2008 : 41, soit environ 100 litres de grains pour ensemercer un hectare, les silos d'un mètre cube permettent de cultiver une dizaine d'hectares, et les plus gros de 40 à 60 ha.

classique (bœufs, porcs, ovi-caprinés) est très majoritaire (79 % en nombre de restes ; 93 % en poids de restes). La part du bœuf est sans doute dominante (70 % en poids, mais seulement 32 % en restes), ce qui correspond aux données récentes acquises sur les sites ruraux, où la part du porc avait été surestimée²⁹. Ces bêtes ont été consommées à tout âge, mais beaucoup dans leur première année (20 % de veaux, 30% de porcelets, 42 % d'agneaux). La volaille (coqs et oies) fournit le complément. La faune sauvage ne figure que dans un seul silo (F860, T21) et ne représente qu'1% du nombre de restes. On trouve du sanglier, du lièvre et un fragment de grue. Enfin, trois os de cheval ont été retrouvés, sans qu'il soit possible de déterminer s'il a été consommé. L'étude de la répartition anatomique des restes montre une faible sélection (têtes et bas de pattes sont bien représentés), qui prouve que l'essentiel de l'approvisionnement se faisait par bêtes entières, arrivant sans doute sur pieds sur le site.

Cette structuration de l'espace de l'éperon entre une zone d'exploitation et une zone fortifiée va perdurer au 11^{ème} et peut-être jusqu'au début du 12^{ème} siècle. Quelques silos de cette période ont été repérés dans la zone, et l'un pourrait même dater du 14^{ème} siècle (F1150 – si le seul tesson datable de cette époque n'est pas intrusif, dans le cas contraire, il pourrait remonter aux 11-12^{èmes} siècles comme en témoigne le reste de la céramique, ce qui est plus probable). Mais, à cette date, l'élément nouveau est l'existence du prieuré Saint Mélaïne, fondé sans doute au début du 11^{ème} siècle (ci-dessous § 2.2.2.6).

2.2.2.3

Une nouvelle mise en défense au 9^{ème} siècle : la reprise de l'entrée orientale de la forteresse

Il faut attendre le 9^{ème} siècle pour que de nouvelles traces de bâti soient perceptibles. Cela correspond sans doute à une réactivation du site par les comtes de Blois, qui se concrétise pour nous dans un texte mentionnant l'édification d'une *turris* par le comte Thibaud le Tricheur vers 955/960. Chinon fait ainsi partie de cette série

²⁹ Il a été d'ailleurs démontré que 20 % de bœuf en nombre de restes suffit à fournir 50 % de la viande consommée (Bourgeois 2009 : 345-346).

méconnue de « *castra* majeurs de la fin de l'époque carolingienne », selon la typologie proposée par Luc Bourgeois (Bourgeois 2006 et à paraître). Dans la première moitié du 11^{ème} siècle, le château devient un enjeu de frontière entre les comtes de Blois et ceux d'Anjou, en pleine expansion depuis Foulques Nerra. En 1044, il passe définitivement entre les mains des angevins, dont il ne sortira qu'en 1205, lors de sa prise par Philippe Auguste.

Nous pouvons en suivre l'évolution depuis le 9^{ème} siècle avec une certaine précision, malgré le caractère lacunaire des observations (fig. 40 et photos planche 7).

Une portion de mur (EA 993, tranchée n°59) a été découverte, qui peut se rapporter à une phase datable du 9^{ème} siècle. Il s'agit d'une semelle de fondation approximativement nord-sud, allant se rétrécissant du bas vers le haut (de 3,20 m à la base à 2,90 m un mètre plus haut). Malgré la différence de couleur de mortier du blocage en moellons calcaires, blanc-beige à l'ouest (US 9067) et rose à l'est (US 8938), les deux parties qui le constituent semblent synchrones. En effet, certains blocs semblent pris à la fois dans l'un et l'autre mortier. Il est toutefois probable que la partie ouest constitue une reprise. Cette fondation repose sur une couche de préparation faite de tuiles de champ et de moellons de tuffeau, qui contient un tesson datable des 8-9^{èmes} siècles (US 8935). La séquence de remblai qui noie cette fondation contient en son sommet un tesson de la même période. Cette séquence est tronquée par d'importants travaux des 11-12^{èmes} siècles (US 8923).

Il est possible que l'EA 993 soit à mettre en relation avec un massif de maçonnerie de blocage très abîmé qui affleure encore dans le parc du château, à une dizaine de mètres au sud-est (EA 1307). Il est dans son prolongement et le même axe. Il semble que ce massif forme un angle à son extrémité sud, avec peut-être deux contreforts.

On peut envisager de mettre l'EA 993 et son probable prolongement en relation avec les murs et la porte découverts en 2006 à l'extrémité orientale du château du Milieu (Dufay *et alii* 2007). M 1007 a été daté par C14 d'un charbon de bois du mortier dans une fourchette comprise entre 654 et 871³⁰. Les remblais de construction de l'EA 993 remontent aux 8-9^{èmes} siècles, ce qui autorise une telle hypothèse.

³⁰ Datation Archéolabs AMS ETH-34094, échantillon PR 109, novembre 2007.

2.2.2.4

Un bâtiment du 10^{ème} siècle : la tour de Thibaut le Tricheur ?

L'organisation générale du secteur au 9^{ème} siècle peut alors être restituée, avec certes une grande part d'hypothèse qui ne sera réduite que lorsqu'une fouille ample pourra être menée (fig. 40). M 1007 et M 1038 forment une enceinte avancée devant la vieille tour gallo-romaine (L), sorte de barbacane qui viendrait remplacer la porte antique. Toutefois, perchée à trois mètres du sol, la porte qui donnait accès vers l'extérieur ne pouvait pas être charretière. Il faut donc la chercher ailleurs, sans doute juste au sud.

Ce quadrilatère fortifié pouvait être destiné à protéger un tel accès au sud, assurant le flanquement par le côté droit des entrants, celui qui n'est pas protégé par le bouclier. Les traces de ce système ont été décelées dans la tranchée n°52 sous la forme d'un fossé creusé dans le substrat (F 1227), large de cinq mètres environ (4,50 m à l'ouverture conservée), et profond d'environ trois mètres (2,30 m conservés) (photos n°1 et 2 planche 8). On peut supposer qu'il était parallèle à un mur, dont il protégeait le pied. Son creusement ni son comblement ne sont datés, mais ils sont forcément antérieurs à la rampe qui s'installe avec le premier état de la tour de l'Horloge, daté du 12^{ème} siècle. On ne voit pas l'intérêt de cet obstacle, peu considérable au regard du relief (le coteau domine ici la ville), si ce n'est pour barrer un chemin d'accès. Le mur, quant à lui, pouvait se trouver dans la possible fosse de récupération F 1225, malheureusement non datée autrement que le fossé F 1227. Cette localisation de l'accès principal de la forteresse sera durable, et renforcé par diverses tours-portes (notamment celle de l'Horloge et le long du fort Saint-Georges quand celui-ci sera aménagé).

On peut supposer qu'un bâtiment (logis ?) existait à cette époque dans ce secteur ; on en propose une restitution sur la fig. 40. Le grand bâtiment antique avait disparu car, s'il existait, il était localisé sous l'EA 993 (hypothèse non vérifiée, car nous ne sommes pas descendus assez bas dans la tranchée n° 59 ; les perturbations F 1000 et F 1177 sont peut-être liées à sa démolition). On ne voit pas l'intérêt de créer un dispositif complexe d'enceintes sans qu'un bâtiment y ait sa place. Et ce sera le cas de façon certaine au milieu du 10^{ème} siècle (cf. ci-dessous § 2.2.2.4).

La dévégétalisation et les petits sondages de 2011 devant la « maison des guides », à l'est du château du Milieu, ont permis de découvrir, outre les nouveaux éléments du *castrum* évoqués ci-dessus, de nouvelles données sur l'évolution du secteur pendant le haut moyen-âge (fig. 41).

Près des actuelles toilettes publiques, on l'a dit, subsiste un gros mur en élévation, conservé sur 3,50 m de haut et 11 mètres de long, dit « de Thibaut le Tricheur » (= EA 974) (photos n°3 et 4 planche 8 et n°1 planche 9). Son épaisseur est d'environ 1,90 m. Il est construit en petits moellons assisés, parfois proches de blocs cubiques d'un module de 12 X 12 cm. Une forte proportion des moellons provient d'une roche siliceuse rougeâtre indéterminée. Ils côtoient des petits blocs de millarge et de tuffeau blanc. Au niveau du sol actuel, il s'élargit par un ressaut de chaque côté³¹. Plusieurs trous de boulines traversants de section carrée (14 x 14 cm) ont été observés. Leur entraxe est d'environ 2,10 m. Aucune baie n'ouvre dans ce pan de mur. L'ensemble est lié par un mortier de chaux beige rosé contenant des graviers et des charbons de bois. Ce mortier devait largement beurrer les joints du parement extérieur, voire le couvrir entièrement ; il en reste une partie clairement liée aux trous de bouline (photos n°3-4, planche 8).

Des éléments nouveaux de ce mur vers l'est ont été découverts en plusieurs campagnes. En 2006, un sondage avait révélé une maçonnerie similaire, liée avec le même mortier beige rosé (Dufay *et alii* 2007 : 34-36) (photo n°2 planche 9). Elle a été observée sur une longueur de trois mètres. Un parement en assez petit appareil pas très régulier, principalement de tuffeau et de millarge, a été reconnu au sud, tandis qu'au nord il est incertain. La suite de ce mur, toujours vers l'est, a été retrouvée en 2009 dans la tranchée n°58 (EA 974). Le remblai postérieur le plus ancien ne contient que du mobilier du 11^{ème} siècle (US 8896).

³¹ Le ressaut côté sud n'avait pas été observé jusqu'à présent, ce qui avait amené à comprendre le ressaut côté nord comme destiné à supporter un plancher, et donc à considérer ce mur comme le vestige d'un gros bâtiment, présumé logis comtal (Dufay 2010).

En 2011, ces deux sondages ont été rouverts et les maçonneries encore en élévation mais cachées par la végétation ont été nettoyées (EA 974) (photo n°3 planche 9 et planche 10). Un contrefort renforçant le parement nord a été observé (EA 1308). Trois datations par radiocarbone effectuées sur EA 974 permettent de resserrer la fourchette proposée en 2001 (890-1045) aux années 936-987³². Malheureusement, l'extrémité orientale de ce mur n'est pas connue, disparue sous la maison des guides. La maçonnerie qui semble le prolonger (EA 1028) n'est pas en fait contemporaine, mais postérieure (elle est synchronisée d'un doublement vers le sud de l'EA 974). On ne sait donc pas comment elle se raccordait à l'enceinte du *castrum*.

En tout état de cause, on peut voir dans ce mur, connu maintenant sur près de vingt-trois mètres de longueur, un morceau du rempart nord de la forteresse, qui a pu remplacer dans la deuxième moitié du 10^e siècle le vétuste rempart antique. Il a été placé légèrement en retrait de ce dernier, qui lui sert probablement de fondation, sans doute pour prévenir les dangers d'écroulement vers l'extérieur (et l'on a ajouté un contrefort).

Peu de temps après, car on est dans la même fourchette de datation C14 (935-989)³³, un bâtiment fut construit dans l'angle formé par l'enceinte gallo-romaine, et adossé à ce rempart refait (fig. 41, photos planches 5, 10, 11 et 12).

La tour L fut condamnée, du moins dans ce que nous en voyons (cela ne préjuge pas du fait qu'en partie haute, des salles aient pu demeurer disponibles) : la porte fut murée et une épaisse maçonnerie racheta les écoinçons entre la tour et les courtines adjacentes

³² Datations AMS réalisées en juillet 2011 par le laboratoire Archéolabs :

| Échantillon | Probabilité | Date début | Date fin |
|------------------|-------------|------------|----------|
| SDT11-ETH-43099 | 100,0 % | 872 | 1018 |
| SDT 12-ETH-43100 | 89,6 % | 936 | 1039 |
| SDT 19-ETH-43102 | 97,8 % | 807 | 987 |

La synthèse de ces trois datations donne l'intervalle 936-987.

³³ Datations AMS réalisées en juillet 2011 par le laboratoire Archéolabs, dans l'ordre ci-dessous sur les UA 1030 et 1306 :

| Échantillon | Probabilité | Date début | Date fin |
|------------------|-------------|------------|----------|
| SDT03-ETH-43097 | 98,4 % | 809 | 989 |
| SDT 13-ETH-43101 | 78,5 % | 935 | 1023 |

La synthèse de ces deux datations donne l'intervalle 935-989.

(EA 1030). Le rempart nord fut doublé par un mur qui engloba aussi la réfection du rempart antique évoquée ci-dessus (EA 1028 contre l'EA 974). A l'ouest, le retour vers le sud est connu par le départ d'une maçonnerie (EA 1306) appliquée à la fois contre le mur EA 974 et contre l'EA 1028. Le synchronisme de 1028 et 1306 ne fait pas de doute, malgré l'absence de chaînage, car les mises en œuvre sont très similaires. Il est probable que, vers le sud, la partie ouest de l'EA 993, sans doute postérieure à sa partie est, soit la suite de l'EA 1306. Un mur de refend percé d'une porte en son centre a été dégagé (M 976) : il était apparu déjà dans la tranchée n°59, et son prolongement vers le sud a été découvert en 2011 (EA 1313). Le front sud n'est pratiquement pas connu. Dans les sondages de 2011, on a aperçu le parement nord d'un mur antique. Les maçonneries médiévales s'y accolent soigneusement (EA 1030 à l'est et le refend EA 1313 = M 976), ce qui signifie que le mur antique a servi encore à l'époque de la construction de ce nouveau bâtiment. Entre le mur de refend et le mur ouest, aucune observation n'a été réalisée, et la restitution de la planche 41 est donc hypothétique.

Ces maçonneries sont relativement soignées, constituées de deux parements d'un appareil plutôt petit et un peu irrégulier, correctement assisés. Quatre trous de boulins traversants d'une vingtaine de centimètres de côté ont été vus dans le mur de refend. Le blocage de tout venant est lié par un mortier blanc-beige relativement sableux mais de bonne qualité. Deux pilastres saillants dans les pièces du bâtiment (l'un au centre de l'EA 1030, l'autre au nord de la porte du mur de refend M 976) permettent de restituer des poutres pour un plancher, et donc au moins un étage. La partie orientale de ce bâtiment a brûlé : des traces de feu sont visibles sur les EA 976 (côté est), 1028 et 1030, notamment dans les trous de boulin (ce qui implique que les bois ont été sciés et non retirés).

La porte dans le mur de refend (EA 1043), dont seul le côté nord a pu être vu, n'a pas de feuillure mais un bord rectiligne sans ébrasement, avec un simple chanfrein du côté oriental. Dans un deuxième temps, une rainure verticale a été creusée un peu maladroitement. Son profil dissymétrique fait penser à une sorte de feuillure pour accueillir un vantail dont la charnière serait du côté opposé (sud), et qui ouvrirait vers l'ouest. La pierre de seuil a disparu, mais son lit de pose existe toujours, ce qui permet de la situer vers 91,50 m NGF, niveau qui est aussi donné par des remblais

du 12^{ème} siècle qui peuvent avoir été des couches de préparation de sol. On ne sait pas où se situai(en)t la ou les portes qui permettaient d'accéder au bâtiment, mais il est raisonnable d'en situer une dans le mur ouest, vers le château (de ce côté, une galerie ou terrasse a été construite puis détruite rapidement – mur M996, par la fosse F997) ; et une dans le mur sud, donnant dans l'espace formé par la barbacane. Celle-ci était peut-être dans l'ancien mur antique, donnant dans la pièce trapézoïdale. Celle-ci est plus irrégulière que l'autre, et l'orientation d'est en ouest de la porte dans le refend invite à en faire un vestibule.

L'enceinte de la barbacane ou chemise du logis fut également reprise, à une période difficile à dater mais antérieure au 12^{ème} siècle. Les murs M 1007 et M 1038 construits au 9^{ème} siècle (ci-dessus § 2.2.2.3) furent rehaussés d'environ trois mètres, pour atteindre partout la hauteur du rempart nord, supprimant ainsi la déclivité rattrapée par l'escalier du chemin de ronde. Ils furent en outre raidis par de gros contreforts renforcés de poutres de bois horizontales (observations réalisées en 2006, cf. Dufaÿ et alii 2007). Bien que l'on n'en ait pas de preuve, il est possible que cette reprise du rempart soit contemporaine de la construction du bâtiment, et destinée à mieux le protéger.

Enfin, il est possible que ce soit à cette époque que le système d'entrée au sud de cette enceinte ait été également remanié. Le mur récupéré F 1224 (dans sa tranchée de construction F 1226) a pu remplacer le mur carolingien, qui était légèrement plus à l'est et dans une autre direction.

Telle qu'elle a pu être reconstituée, cette extrémité orientale de la forteresse fournit un nouvel exemple de résidence d'élite au 10^{ème} siècle, venant documenter une petite série bien évoquée par Luc Bourgeois. Sa date de construction est relativement bien calée puisqu'elle a eu lieu entre 935 et 989. La restitution proposée montre qu'il était possible qu'un bâtiment plus élevé que les vieilles tours antiques ait pu alors être édifié. Un document confirme d'ailleurs l'existence d'une tour à Chinon, qui marquait le paysage à la fin du 11^{ème} siècle. Une *Vita* de saint Mexme rédigée à cette époque, relatant un miracle qui s'est déroulé entre 984 et 1004, évoque une femme guérie de sa cécité par le saint. Ouvrant les yeux, elle est frappée par un édifice du

château, particulièrement élevé et visible de loin³⁴.

Il est évidemment tentant d'en faire la fameuse « *turris* » du comte de Blois Thibaut Ier dit « le Tricheur ». Si l'on accepte cette hypothèse, la date d'édification de ce bâtiment peut être précisée. En effet, la mention de la « *turris* » de Thibaut est donnée par la chronique de Nantes, texte écrit au milieu du 11^{ème} siècle. Lors du mariage de sa sœur, celui-ci conclut un arrangement financier avec sa belle-famille, dont il tira quelques ressources : « *Et de expletis quae inde habuit Carnoti turrem et Blesii et Cainonis perfecit* »³⁵. Il s'en servit pour achever (*perfecit* - et non édifier) ses tours de Chartres, Blois et Chinon. Or il semble qu'il ne fut comte de Chartres qu'en 960, il se pourrait donc que ces grands travaux eurent lieu dans cette décennie.

D'une superficie hors œuvre de 500 m² environ ce bâtiment était composé de plusieurs espaces, et même sans doute de plusieurs volumes. Le rez-de-chaussée était divisé en deux pièces communicantes, librement ouvertes (puis fermées ultérieurement par l'adjonction d'un vantail). La partie presque carrée pouvait être la tour *stricto sensu*, haute par exemple de trois étages. Ses fondations profondes de deux mètres et épaisses de presque autant (pour l'EA 993) rendent cela possible. Entre la tour antique (L) et cette nouvelle tour, un bâtiment de transition trapézoïdal prenait place, sans doute moins élevé, et qui a pu servir de vestibule au rez-de-chaussée. On peut imaginer qu'une chapelle était logée au

³⁴ La scène se passe à Rivière, hameau sur la rive gauche en amont de la Vienne, à 3,5 km à vol d'oiseau du château. Recouvrant la vue, la femme « faisant un tour d'horizon, aperçut au loin la tour du château de Chinon et dit : « quel est, dites-moi, cet édifice si élevé que j'aperçois de loin ? ». Ébranlés par ce miracle si inattendu, ils [ses compagnons de pèlerinage] répondirent : « que penses-tu que voient tes yeux ? ». « Je vois, dit-elle, ce fameux édifice et tout ce que pouvez contempler vous-même » (*Tum mulier (...) prospiciens vidit a longe turrim Cainonis castris et ait : « quod est, michi dicite, illud aedificium quod tam celsum eminens prospicio ? » At illi miraculo perculti tam inopinato : « Putasne, inquiunt, oculis vides ? » At illa, : « video, inquit, praecellens illud aedificium et quaecumque a vobis conspici possunt. ») (*Vita* analysée et texte cité par Lorans 2006 : 521, traduction Bruno Dufaÿ). Elisabeth Lorans propose qu'il se soit agi de la tour de Thibaud le Tricheur, ce qui est effectivement possible.*

³⁵ Chronique de Nantes, Édition Merlet, Paris 1896, p. 108.

premier étage, la tour antique, à l'est, servant de chœur. Des édifices connus peuvent être comparés à ce complexe, comme ceux d'Andone, Avranches, Ivry-la-Bataille ou Tours, qui comprennent des espaces différenciés, une tour (à Tours) et une chapelle absidale (Avranches, Ivry). Les châteaux d'Ivry ou d'Andone correspondent parfaitement à notre fourchette chronologique (respectivement vers 960 et entre 936 et 980).

Quand ce bâtiment a-t-il été détruit ? Des couches liées à des niveaux de sol contiennent du mobilier du 12^{ème} siècle. Par ailleurs, on l'a dit, sa partie orientale a été victime d'un incendie. La séquence de remblai qui vient la couvrir date du 13^{ème} siècle. Elle correspond à un bouchage de la porte dans le mur de refend M 976 (EA 1041), qui devint un mur de façade (cf. § 2.2.4.2). Il n'est pas absurde de voir dans sa destruction partielle une conséquence du siège de 1205 par Philippe Auguste.

Au final, et sous réserve d'une autre découverte, ce bâtiment constituerait le « donjon » de Chinon. J'ai supposé dans des contributions antérieures la présence d'une tour maîtresse à Chinon, un édifice de ce niveau ne pouvant en être dépourvu dans une région qui les a inventés. Je l'avais située davantage au nord-est, dans l'angle de la forteresse. Si la « tour » de Thibaut le Tricheur a bien servi de tour maîtresse jusqu'à sa transformation au début du 13^{ème} siècle, son caractère atypique par rapport à des édifices comme ceux de Loches, de Montbazou ou de Beaugency, ou même de Langeais, s'expliquerait par son ancienneté plus grande, à un moment où la formule canonique n'était pas encore au point. Par ailleurs, qu'il n'ait pas été remplacé au 12^{ème} siècle par un donjon plus typique pourrait s'expliquer par le fait qu'Henri II a mis toute son énergie à Chinon à faire bâtir un palais au fort Saint-Georges. On peut néanmoins envisager que le bâtiment ait été rehaussé d'un étage au 12^{ème} siècle, comme proposé sur les restitutions en 3D des fig. 42 et 50.

2.2.2.5

Reprise de l'extrémité occidentale de la forteresse

Les modifications de l'extrémité orientale du site n'ont pas été le seul effort pour améliorer la défense. Toute l'extrémité occidentale a

aussi été reprise. C'est en effet sans doute du 11^{ème} siècle qu'il faut dater la construction d'une courtine en pierre sur un plan un peu plus ample que celui de la vieille fortification antique (fig. 46, 54, 55).

On notera toutefois que seul le front oriental du château du Milieu a bénéficié d'une réelle étude de bâti appuyée sur les fouilles de 2006, complétées par les observations des opérations « réseaux » et « salon de thé ». Les autres remparts n'ont été observés que rapidement, si bien que les hypothèses présentées ci-dessous restent soumises à la validation d'une étude plus poussée. Dans le cadre de la présente opération, et parce que nous avons touché sa face interne, le rempart nord toutefois a fait l'objet d'une analyse assez détaillée et d'un enregistrement des entités architecturales aperçues (mais sans échafaudage ni sondages dans les mortiers). De plus, la dévégétalisation de ce rempart réalisée au printemps 2012 a permis de nouvelles observations.

La portion la mieux identifiée est le front occidental. Toutefois, comme il surplombe une propriété privée, nous n'avons pu encore y accéder de près. Ce pan de mur, dont le premier état crénelé est encore visible, ainsi qu'une porte masquée à demi par une tour de latrines du 12^{ème} siècle, a été daté par les auteurs récents du 11^{ème} siècle, et nous n'avons pas de raisons pour l'instant de proposer une autre datation. Il faut noter que c'est la seule portion de rempart vraiment rectiligne de toute la forteresse (excepté le fort Saint-Georges). Je propose que c'est parce qu'elle reprend le tracé du rempart antique, lui-même présumé rectiligne. Le seuil de la porte est clairement plus bas que le niveau actuel, ce que nos tranchées ont confirmé, puisqu'aucun niveau de cette époque n'a été repéré sauf dans le nord-est du fort du Coudray. Ce rempart s'étendait assez loin vers le sud, puisqu'il subsiste au-delà de la tour du Moulin qui l'enjambe (Dufaÿ, Lacroix 2006 : 26-27) (photos planche 13).

Plus au nord, le rempart s'incurve vers l'est et l'on peut le suivre jusqu'à la douve du Coudray. Les recherches récentes ont montré que celle-ci avait été ouverte à la fin du 12^{ème} siècle (Dufaÿ, Lacroix 2006). Il est difficile de le retrouver de l'autre côté de la douve. Un témoin en est sans doute constitué par l'UA 5537, masquée par la tour d'Argenton (*ibid.*). Plus à l'est, aucun segment de courtine n'est antérieur aux tours de flanquement, lesquelles sont attribuées au 12^{ème} siècle.

Toutefois, l'emplacement de celles-ci renvoie à une courtine sensiblement au même emplacement. Si, comme c'est certain pour le fort du Coudray, les tours ont été rajoutées à cette courtine, on peut proposer que le tracé du 11^{ème} siècle n'était pas différent du tracé actuel, du moins jusqu'aux abords de la tour des Chiens.

On notera l'aspect curviligne, que l'on peut proposer de refermer vers l'est sur le rempart du *castrum*, justement sur une tour si notre restitution est correcte. Ainsi, le secteur occidental sort renforcé de l'opération. Vers le nord, il est élargi considérablement par la création d'une braie qui protège le rempart du *castrum*. Vers l'ouest, elle vint protéger efficacement le prieuré Saint-Mélaine nouvellement créé, et qui profita de la place ainsi gagnée à l'extrémité de l'éperon (ci-dessous § 2.2.2.6). A l'autre extrémité se trouvait le pôle fortifié et « aristocratique », au centre, la zone « économique ». L'ensemble finalement adopte une structure classique pour l'époque, mais dilatée, où la motte et sa basse-cour s'imbriquent pour donner un plan en forme de trou de serrure.

2.2.2.6

Le prieuré Saint-Mélaine aux origines

Si la localisation de la chapelle Saint-Mélaine aux 17-18^{ème} siècles paraît assurée dans le château du Milieu (§ 2.1.3.2), des indices permettent de penser qu'elle n'a pu être construite à cet endroit dès l'origine. En premier lieu, des indices topographiques. Elle se serait située juste en bordure du chemin principal de l'éperon, alors qu'on attend une situation plus retirée dans un enclos. Puis elle se serait retrouvée au débouché d'une tour-porche construite à la fin du 12^{ème} siècle pour défendre l'accès du château du Milieu par la douve du Coudray (ci-dessous § 2.2.3.1.1). Même si cette situation topographique n'est pas totalement incompatible avec la tour-porche, elle ne rend pas cette localisation vraisemblable. Mais surtout, c'est un indice stratigraphique qui invite à ne pas retenir cette localisation : ce fut une zone de silos depuis l'époque carolingienne jusqu'au 12^{ème} siècle (§ 2.2.2.2).

Il faut donc chercher un autre lieu pour la chapelle primitive.

Un grand bâtiment a été repéré à l'extrémité occidentale du château, dans ce qui deviendra le fort du Coudray à la fin du 12^{ème} siècle (fig. 26). Il est connu par un unique mur vu dans la tranchée n°14 (M 763) et dans les deux sondages n°18 (M 786) et n°19 (M 763 à nouveau), destinés à élargir notre vision du secteur (photos planche 14). Il est composé d'une semelle de fondation de deux mètres de largeur pour 0,40 m de hauteur ; le mur lui-même mesure 1,40 m de large et n'est conservé que sur une trentaine de centimètres de hauteur. Ses parements sont en moyen appareil de tuffeau, assez irrégulier pour ce qu'il a été possible d'observer. Il est armé par une poutre de section circulaire (diamètre = 18 cm) placée dans son axe (F 764). Elle est posée au contact de la semelle de fondation et de l'élévation.

Il s'agit du mur nord d'un bâtiment s'étendant vers le sud : un dallage de pierres plus ou moins carrées (F 791) a été retrouvé adjacent au sud, notamment dans le seuil d'une porte ouvrant vers le nord. Le mur sud n'est pas connu, détruit par des remaniements ultérieurs et la construction de la chapelle Saint-Martin³⁶. L'US 8185 (coupe de la tranchée n°14, fig. 26) constitue sans doute un lambeau du sol (ou plutôt de sa couche de préparation) d'origine, et se prolonge à 7,50 m vers le sud. Il se termine par un bord vertical qui pourrait être celui de la tranchée de récupération du mur sud, comblée par des remblais apportés au moment de la construction de la chapelle Saint-Martin ; ils contiennent un peu de mobilier datable des 11-12^{ème} siècles. Cela donnerait un bâtiment d'environ huit mètres de large dans œuvre, ce qui correspond à une portée normale de charpente.

L'extrémité orientale du bâtiment se trouvait dans l'emprise de la douve séparant le fort du Coudray du château du Milieu. En effet, le mur M 786 est coupé par le mur bordant ce fossé. Vers l'ouest, aucune tranchée ou sondage n'était susceptible de retrouver l'autre côté. La façade a été établie en corrélation avec un bâtiment postérieur, calé vraisemblablement sur son angle nord-ouest (ci-dessous § 2.2.4.4). Il s'agissait donc d'un bâtiment de grande taille, long d'au moins une vingtaine de

³⁶ Il aurait pu apparaître dans le sondage n°20, mais celui-ci n'a pas été poursuivi sous le sol de la chapelle Saint-Martin, et vers le nord, on n'y a repéré que les niveaux correspondant à la restauration au 20^{ème} siècle de la courtine de la douve du Coudray.

mètres et large de plus d'une dizaine hors-œuvre. Il se dressait au point culminant du secteur, puisque le niveau du sol, donné tant par la semelle de fondation que par le seuil de la porte, était à environ 83,60 m NGF, c'est-à-dire très proche de la surface actuelle (84,10 m), alors que la porte visible dans le rempart ouest, ou même l'accès à la tour du Moulin, sont plusieurs mètres en contrebas. Dans aucune autre tranchée du fort du Coudray nous n'avons atteint des niveaux aussi anciens.

Les niveaux qui constituent l'encaissant de la fondation de M763-786, contiennent du mobilier attribuable au 10^{ème} siècle (US 8124 et 8241). Il peut s'agir d'importants remblais destinés à combler la zone de destruction de l'enceinte antique et surtout de combler l'espace en contrebas de celle-ci. Ce bâtiment est donc postérieur, et d'autre part il a été amputé par la création de la douve du Coudray à la fin du 12^{ème} siècle. La présence d'une poutraison de bois dans la fondation, ainsi que l'appareil assez irrégulier incitent à placer sa construction dans le courant du 11^{ème} siècle³⁷, datation confirmée par la céramique retrouvée dans son sol présumé (US 8185). L'autre extrémité de la chronologie n'est pas connue avec précision. On le verra, ce bâtiment a fait l'objet de reprises à une date mal connue, sans doute au 13^{ème} siècle (§ 2.2.4.4). Il fut détruit lors de la construction de la chapelle Saint-Martin (§ 2.2.5.1).

La fonction de ce bâtiment important et soigné (semelle de fondation, dallage) n'est pas facile à définir par la simple analyse des vestiges. Je propose toutefois d'y voir la chapelle Saint-Mélaine.

Par sa morphologie, il conviendrait à une telle destination. Sa largeur de huit mètres est la même que celle de la chapelle Saint-Martin qui a pris la suite, à peine décalée vers le sud (cette succession est-elle un hasard ou une résilience ?), mais aussi par exemple celle de l'église du prieuré Saint-Cosme à La Riche, datée du début du 12^{ème} siècle.

Cette localisation à l'extrémité occidentale de l'éperon est logique. Elle se situe à l'opposé

³⁷ Les systèmes de chaînage et de raidissement en bois deviennent fréquents aux 11^{ème} dans l'architecture religieuse, et ces techniques sont adoptées par l'architecture castrale en développement (Épaul 2008 : 270). À Chinon, nous les avons observés aussi à l'angle sud-est du rempart du château du Milieu, pour la fin du 10^{ème} siècle (ci-dessus § 2.2.2.4).

du pôle défensif, et au-delà de la zone « économique » comportant silos et fonds de cabane. Elle est proche de l'entrée occidentale du château. Plus précisément, on peut se demander si une des tours du *castrum* n'a pas été réutilisée pour y loger un chœur absidal sur des fondations ainsi toutes faites (discussion sur l'emplacement des tours du *castrum* ci-dessus § 2.2.1.4). Un puits, toujours existant, se trouve dans l'axe de la chapelle ; il est possible qu'il ait été creusé à cette époque, l'espace devant formant comme une sorte de carré claustral avec le puits au centre³⁸.

Quand s'est opéré le déplacement vers le château du Milieu ? Si l'on admet que la chapelle était incompatible avec la tour-porche, l'événement eut lieu après la destruction, ou au moins la désaffectation de cette tour comme accès principal du château du Milieu. Cette tour, on le verra, cesse d'avoir une utilité au moment de la construction de la tour du Coudray, au début du 13^{ème} siècle. La nouvelle chapelle Saint-Mélaine doit donc dater au plus tôt des premières décennies du 13^{ème} siècle. Cette datation pourrait se voir confirmée par la présence de chapiteaux erratiques retrouvés anciennement dans le secteur, et qui datent de cette époque. Autrement dit, le déplacement n'eut pas lieu lors du creusement de la douve et la construction de la tour-porche, à la fin du 12^{ème} siècle, mais au moment de la construction de la tour du Coudray.

En effet, si le creusement de la douve a amputé le bâtiment, il ne l'a pas forcément détruit. On peut même penser que seul le chœur a disparu dans l'opération (avec la tour et la portion du vieux mur du *castrum* adjacent), sans déstabiliser le reste de l'édifice. La nef pouvait continuer d'être utilisée comme sanctuaire, à un moment où la priorité était donnée aux aménagements défensifs. A la même époque, la chapelle Saint-Georges est sans doute détruite lors de la construction du rempart sud, et ne sera reconstruite que dans les premières décennies du 13^{ème} siècle³⁹. Mais, comme au Coudray, une

³⁸ Sur les restitutions figure un bâtiment au sud de la chapelle. Sans doute un prieuré devait comporter *a minima* un logement, une salle à manger et une salle de réunion ou de travail (pour ne pas dire dortoir, réfectoire et salle du chapitre...). Son emplacement est parfaitement hypothétique.

³⁹ Cette reconstruction est attestée par la chronologie relative des maçonneries qui établit, d'une part qu'un bâtiment existait au nord de l'actuelle chapelle Saint-Georges antérieurement à

solution de transition a du être trouvée pour ne pas interrompre la protection divine du lieu, avec la création d'une chapelle provisoire dans un petit bâtiment construit au-dessus du rempart⁴⁰.

Un chapiteau roman historié, représentant le « pèsement des âmes », était conservé dans le dépôt lapidaire de la tour du Moulin. Depuis 2010, il est exposé dans les logis royaux, dans le cadre de la nouvelle muséographie. Il pourrait provenir de la chapelle Saint-Mélaine. Comme il n'a que trois faces décorées, et vue sa petite taille, c'est plutôt un chapiteau d'applique, peut-être le décor de l'abside. Il mériterait une étude plus approfondie (photos planche 15)⁴¹.

celle-ci, d'autre part que l'actuelle chapelle est postérieure au rempart sud du fort Saint-Georges, construit à la fin du 12^{ème} siècle. Lors de cette reconstruction, une partie du décor sculpté de la précédente chapelle a été réutilisé (traces de sciage et de collage dans les sculptures), ce qui explique la discordance chronologique constatée par Noémie Deloro entre ce décor, daté du troisième quart du 12^{ème} siècle et une chapelle du 13^{ème} siècle (Deloro 2007).

⁴⁰ Dans l'angle sud-ouest du gros rempart sud du fort. Il s'agit d'une pièce presque carrée qui possède des enduits peints soignés (sur le mur M461, fragmentaires, ont été identifiés des rinceaux et aplats ocre-jaune et rouge sombre). Il n'y a pas d'équivalent dans tout le fort Saint-Georges. Par la suite, ce décor a été recouvert de badigeons uniformes ou de faux joints, quand ce bâtiment a été transformé en porterie.

⁴¹ Description rapide par Eugène Pépin, qui l'attribue également à Saint-Mélaine (Pépin 1963 : 39 et planche XII, vue partielle).

2.2.3

LES TRAVAUX DE LA FIN DU 12^{ème} SIECLE

Les opérations déjà réalisées sur la forteresse de Chinon avaient mis en évidence une importante phase de mise en défense à la toute fin du 12^{ème} siècle et dans les premières années du siècle suivant, dans le cadre du durcissement du conflit entre les Plantagenêts et les Capétiens. Elle s'est traduite notamment par la « castralisation » du palais du fort Saint-Georges (Dufaÿ 2004a et b), la création, à l'extrémité occidentale de l'éperon, d'un fort détaché du plateau par une douve (le fort du Coudray) (Dufaÿ, Lacroix 2008), et enfin la construction d'un grand bâtiment au centre du flanc sud, pour remplacer les espaces perdus et peu sûrs du fort Saint-Georges (Dufaÿ, Lefebvre, Bourocher 2008).

La présente opération a apporté des données nouvelles sur cette phase de fortification, notamment en ce qui concerne les systèmes d'accès, grâce à la découverte de plusieurs tours-porches (château du Milieu et fort Saint-Georges). Elle a aussi amené à reconsidérer la topographie du secteur des « logis royaux » au moment de leur construction, et à vérifier leur extension, jusque-là conjecturale.

2.2.3.1

L'amélioration de la défense des accès

2.2.3.1.1

Une tour-porche pour l'accès au château du Milieu depuis le fort du Coudray

Dans la tranchée n°21, qui longe du nord au sud la douve du Coudray, ont été observées deux maçonneries parallèles de forte épaisseur (3,30 m pour M 851 au sud et 3,60 m pour M 853 au nord) (fig. 33 et photos 1 à 3 de la planche 16). Il s'agit de semelles de fondation, conservées sur environ 0,80 m de haut. Elles sont formées d'un blocage de moellons de tuffeau très grossièrement équarris pris dans un mortier de chaux et de

sable beige-rosé. Vers l'est, on suit M 851 dans la tranchée n°27 sur 6,20 m de longueur, jusqu'à une maçonnerie en saillie de 0,80 m vers le sud (M 864 et sa tranchée de construction F 898) (photos 4 et 5 planche 16). Il se peut qu'il s'agisse du massif de fondation de contreforts d'angle enveloppants, mais la synchronie avec M 851 n'a pu être vérifiée. Il se peut aussi que les fondations vues dans la tranchée n°21 coïncident juste avec la présence d'un contrefort central, ce que tendrait à indiquer leur très grande largeur et le fait que le parement de M 851 dans la tranchée n°27 soit en retrait par rapport à celui visible dans la tranchée n°21.

Vers l'ouest, ces deux maçonneries peuvent être mises en correspondance avec une saillie rectangulaire dans le parement oriental de la douve, et même dans le rocher sous-jacent. Faute d'expertise détaillée, nous ne savons pas de quand date ce parement, mais le fait que la saillie soit ménagée aussi dans le rocher indique que le bâtiment qui la surplombait en tient compte. Cela indique donc la limite occidentale du bâtiment. Ainsi défini, cet édifice formerait un quadrilatère d'environ dix mètres de côté. Nous ne connaissons pas l'épaisseur des murs en élévation (peut-être 2,30 m environ).

Sa construction n'est pas précisément datée : la stratigraphie montre seulement qu'il est postérieur au comblement du silo F 860, daté des 9-10^{ème} siècles, et qu'il fut rasé dans le courant du 14^{ème} siècle. Le fait que le creusement de la douve en ait tenu compte montre qu'il existait déjà, ou au moins qu'ils furent conçus simultanément. L'étude en 2008 de cette douve avait montré qu'elle avait été creusée dès la fin du 12^{ème} siècle. Ceci semble confirmé depuis l'opération de dévégétalisation de 2012, par le fait que les ouvertures qui apparaissent dans le mur oriental de la douve sont des archères à niche typiques de la fin du 12^{ème} siècle, comparables à celles du rempart est du château du Milieu (planche 17). Ces archères, dont le niveau d'accès est aujourd'hui remblayé étaient accessibles depuis la lice du château du Milieu ménagée entre le rempart antique et le rempart des 11-12^{ème} siècles (cf. ci-dessous § 2.2.4.1). Elles permettaient le contrôle de la douve en tir rasant⁴².

⁴² Dans le rapport de 2008 sur la douve du Coudray, nous pensions que la douve du 12^{ème} siècle était plus étroite que l'actuelle, qui aurait été élargie lors de la construction de la tour du Coudray. Il semble en fait que, dès le début, la largeur de la douve fut celle qu'elle possède

Le format carré du bâtiment, ses contreforts et l'épaisseur de ses fondations invitent à en faire une tour. Mais sa situation centrale n'est pas vraisemblable pour une tour de flanquement. S'agissait-il alors de la tour maîtresse, dont elle possède en plan les caractères typologiques ? Sa taille en ferait un tout petit donjon, similaire à ceux de Montrichard ou du Grand-Pressigny (pour rester dans les tours carrées), édifiés dans des châteaux de second ordre⁴³. De plus, bien qu'épaisses, ces fondations sont peu profondes, sans doute de peu supérieures à un mètre (elles sont juste légèrement encastrées dans le terrain naturel). Ceci n'invite pas à imaginer une élévation aussi importante que celle d'une tour maîtresse. Enfin, il n'a été repéré aucune muraille formant chemise qui pourrait lui être associée.

C'est pourquoi nous proposons plutôt de voir dans cette tour une tour-porte, permettant de contrôler l'accès du château du Milieu depuis le fort du Coudray.

Elle aurait été construite lors de la mise en défense du fort du Coudray à la toute fin du 12^{ème} siècle, et serait à rapprocher de la construction de la tour-porte du fort Saint-Georges, dans le même contexte défensif. Mais elle était un peu plus massive et sans

toujours. En revanche, elle fut approfondie de plusieurs mètres au début du 13^{ème} siècle, principalement dans la partie nord, où le rocher était plus haut, notamment pour permettre l'ouverture d'un passage vers l'extérieur (Dufaÿ, Lacroix 2008 : 17). Le parement oriental de la douve paraît plutôt dater du début du 13^{ème} siècle, au vu de son appareil un peu allongé typique (datation proposée par Mesqui 1991 : 77 et 264 et Rocheteau 2000 : 326). L'observation a montré que ce parement pourrait avoir été plaqué contre les archères, ou du moins largement repris, en élargissant un peu l'ébrasement des archères vers l'extérieur. Son mortier est plus clair et le matériau est uniquement le tuffeau, alors que la millarge est beaucoup employée dans les niches, ce qui constitue un signe d'antériorité, selon les observations faites généralement dans la forteresse. La visite de ces archères à niche a été réalisée le 20 mars 2012, dans le cadre du débroussaillage des remparts. Une analyse plus fine reste cependant à réaliser.

⁴³ Les « donjons romans » de Poitou-Charentes étudiés par Marie-Pierre Baudry mesurent en moyenne 12 à 14 mètres de côté, mais les édifices comtaux sont beaucoup plus grands (Baudry 2011). La tour de Chinon ressemble, avec ses petits contreforts enveloppant les angles, à la petite tour de Touffou à Bonnes, à 70 km au sud, qui est datée d'avant la fin du 12^{ème} siècle (Baudry 2011 : 152 et 221).

doute plus haute, à la mesure du château dont elle devait défendre l'accès (celle du fort Saint-Georges mesure 9,50 x 7 m, avec des murs épais de trois mètres).

Puis, après la prise du château par Philippe Auguste, le système fut inversé. Le fort du Coudray ne fonctionna plus comme une barbacane du château du Milieu, mais comme un ultime réduit défensif, dont l'accès fut contrôlé par la tour du Coudray et son avant-corps. Alors la tour-porche fut désaffectée. Elle fut rasée sans doute dans la deuxième moitié du 14^{ème} siècle et remplacée par un bâtiment appartenant au prieuré Saint-Mélaine (cf. ci-dessous § 2.2.5.2).

2.2.3.1.2 Un double système dans le secteur de la tour de l'Horloge

Le secteur de la tour de l'Horloge n'a guère été étudié. En particulier, cette tour n'a jamais fait l'objet d'une étude de bâti. Le passage de la tranchée n°52 dans l'axe de la rampe qui donne accès au château du Milieu a été l'occasion d'une brève reprise de l'analyse des éléments encore visibles (fig. 42).

Dans la tranchée a été aperçue la fondation du piédroit nord de la porte de la tour de l'Horloge (EA 1232) (fig. 20). La surface de circulation correspondante (F 1230) a été également vue (photo 1 planche 18). Sa tranchée de construction (F 1231) vient recouper ce qui était manifestement déjà une rampe d'accès : un empièchement formant radier, maintenu par du mortier de chaux jaunâtre (US 9698). Malheureusement, aucun mobilier datant n'a pu être retrouvé.

La rapide analyse de la tour de l'Horloge à l'occasion des fouilles du front est du château du Milieu avait montré que toute sa base, avec sa porte, était chaînée avec le mur du 12^{ème} siècle qui la joute au nord. La tourelle circulaire qui la ferme au sud doit dater également de cette première phase de construction. Seule la partie au-dessus peut être datée de la deuxième moitié du 14^{ème} siècle. Du côté occidental, vers l'intérieur du château, on distingue encore la chambre de la herse, remaniement du début du 13^{ème} siècle peut-être ?

Quoi qu'il en soit du détail de sa disposition, ce qui était donc un petit châtelet d'entrée faisait partie d'un nouveau dispositif d'enveloppement de l'extrémité orientale de la forteresse, qui vint doubler puissamment le

vieux rempart commencé aux temps carolingiens (§ 2.2.2.3) (fig. 45). Une grosse tour en fer à cheval, effondrée à moitié de nos jours, la « tour du Grand Portail », assura le flanquement et le guet du côté est et nord-est (Dufay *et al.* 2007 : 18).

Toutefois, ce petit châtelet fut sans doute jugé insuffisant, et une tour quadrangulaire fut construite au sommet de la rampe menant vers le château, que l'on devait franchir après avoir passé la tour de l'Horloge. Elle mesurait environ 9,50 mètres de côté et fut implantée de telle sorte qu'une tour contrefort venait renforcer son angle sud-ouest. Elle sera reconstruite juste à l'ouest sans doute au 14^{ème} siècle et sera dans cet état encore très visible sur les représentations anciennes, notamment sur la miniature du psautier des Minimes de 1603⁴⁴, où elle possède une terrasse avec un couronnement de mâchicoulis, appelée « platte forme » dans un texte de 1633⁴⁵ (photo 4, planche 18).

Il ne reste aujourd'hui pratiquement rien de ces deux tours, et leurs vestiges n'ont pas réellement été étudiés (photos 2 et 3 planche 18). La tour primitive est décelable par la fondation vue dans la tranchée n°52 (EA 1224), composée de gros blocs de millarge liés au mortier rose, classique pour cette période. Il est possible que soient liées à ce vestige des traces de mur encore visibles : au nord, en partie inférieure du mur de terrasse très restauré qui supporte le chemin d'accès à la tour de l'Horloge, et au sud un mur coupé qui fait saillie hors du parement interne de la courtine. Naturellement, seules des fouilles complètes permettraient de valider ou non cette hypothèse.

⁴⁴ Miniature du manuscrit des Minimes, 1603, Bibliothèque Municipale de Tours, cote MS 2037 – F22.

⁴⁵ Visite du 6 juillet 1633 (ADIL C655) : « Plus convient de faire et refaire le portal qui est la premiere entree dudit chasteau du costé de la ville qui porte la platte forme, daultant que la voulte & muraille sont toutes crevées & menassent ruine et vouter ledit portal en voulte darest ». (Philippe 2001 : 94). Il ne peut s'agir de la tour de l'Horloge, dont le plan ne se prête pas à une couverture voûtée d'arêtes, et qui ne comportait pas de plate-forme sommitale. Les paragraphes précédents du texte détaillent les Logis Royaux, et cette tour constitue bien, quand on est aux Logis Royaux, « la première entrée du côté de la ville ».

2.2.3.1.3 **Un système complexe d'accès au fort Saint-Georges par le sud**

Lors des sondages de 2002 par Simon Bryant dans la rue du Puy des Bancs, une portion de mur est-ouest avait été découverte (M 32). Comme elle se situait à peu près dans le prolongement du rempart sud du fort Saint-Georges, elle avait été interprétée comme sa continuation. Les fouilles de 2005-2006, préalables à la restauration du rempart, avaient montré qu'en fait celui-ci se retournait vers le nord, et qu'une discontinuité existait au niveau d'un effondrement dans le rocher (appelé localement « la Brèche »). Le mur découvert en 2002 ne pouvait donc pas être la suite du rempart.

L'opération menée en 2010, qui a permis d'ouvrir toute la zone à l'ouest de ce sondage, a montré que ce mur, large d'1,30 m, faisait également retour vers le nord, et s'appuyait au rocher du coteau du Fort Saint-Georges, comme le montrent des traces d'engravure sur 1,30 m de hauteur conservée (photos planche 19 ; voir annexe § 2.4).

Le retour symétrique du côté est n'est pas clairement observé. Il est loisible de le voir dans l'extrémité de ce mur, qui ne continue pas davantage, et où des grosses pierres en désordre peuvent faire penser à un chaînage d'angle (ce désordre signale peut-être un problème structurel qu'un gros contrefort (M 31) a tenté de résoudre).

L'espace entre le rocher et ce mur est réduit (deux mètres maximum au niveau conservé des fondations). Il n'est donc guère concevable qu'un bâtiment pour des espaces de vie ait été conçu ici. Il est plus probable qu'il se soit agi d'une tour carrée appuyée au rocher, mesurant environ onze mètres de côté. Cette tour vient en flanquement avancé du fort Saint-Georges. Il est probable aussi qu'elle ait servi de tour-porte.

Les accès au fort Saint-Georges ont été en effet profondément modifiés lors de la construction de l'imposant rempart sud flanqué de tours-contrefort qui le protège dans toute sa partie orientale (fig. 45). L'accès au palais d'Henri II se fit par l'angle sud-est, grâce à une tour-porte précédée d'un fossé. Mais il est difficile d'envisager que l'accès charretier se faisait par là, et surtout que, pour se rendre au château du Milieu, il ait fallu traverser tous les bâtiments du palais. Un accès latéral au pied du coteau dut être aménagé, accessible

depuis la ville. Il est probable qu'il reste de cet accès des structures mal connues encore visibles en ville.

Sur la représentation de la forteresse par Roger de Gaignières (photo 3, planche 51) se trouve dessiné au pied du fort Saint-George une sorte de bastion flanqué de trois contreforts et percé d'une porte donnant vers la ville. Il est possible que ces contreforts soient ceux qui sont toujours visibles dans la montée de la rue Jeanne d'Arc. Mais il pourrait s'agir aussi de la représentation de maçonneries en partie disparues. En effet, nous proposons de les identifier avec un ensemble hétérogène, comprenant encore un gros contrefort, et percé d'une porte qui pourrait remonter au 13^{ème} siècle, au bout de la rue du Docteur Gendron. Actuellement, cette porte est une entrée du réseau de carrières de la ville, qui donne dans la partie franchement médiévale de ce réseau (cave de la confrérie des « Entonneurs Rabelaisiens », citée par Rabelais sous le nom de « caves *paintctes* »).

On ne voit pas que l'entrée d'une simple carrière ait nécessité une protection aussi impressionnante. Il pourrait donc s'agir d'un bastion permettant l'accès au fort Saint-Georges depuis la ville, débouchant au pied de celui-ci. C'est ainsi qu'on l'a suggéré sur les schémas des figures 45 et 46. Une étude plus fine devrait être réalisée pour mieux comprendre comment se faisait l'accès par la ville dans ce secteur.

Si l'on continue le parcours au pied du coteau, il faut imaginer qu'il fallait passer par la tour qui vient d'être découverte : l'à-pic du coteau rend peu vraisemblable que l'on ait passé à son pied. C'est pourquoi on est amené à restituer une tour-porte à cet endroit. Il faut signaler aussi que le niveau de circulation à ce niveau, au pied du rempart, était plus haut que celui de la rue du Puy des Bancs (ce qui explique l'arasement des structures sous la chaussée). La preuve en est administrée par le fait que la base du rempart actuellement visible était en fondation (la tranchée de construction a même été observée dans le reste de remblai avant sa restauration) ; la porte perchée qui mène à la cave creusée sous la chapelle Saint-Georges était de plain-pied (photo 1 planche 20). Autrement dit, le passage dans cette tour était environ deux mètres plus haut que le niveau actuel. L'espace entre la fondation de la tour et le rocher devait être creux, et sans doute un fort plancher devait être posé : retiré, il

constituait un obstacle à l'assiégeant. Puis cet espace a été remblayé, notamment avec les débris en provenance d'un dépotoir domestique (céramique, faune, métal), ce qui permet de le dater du 13^{ème} siècle (US 5806).

Les observations de 2005 ont montré que le chemin de ronde découvert au sommet du rempart du fort Saint-Georges aboutissait vers l'ouest à une porte donnant dans le vide. Celle-ci n'a de sens que si une passerelle en partait, aboutissant en face à autre chose. Cette autre chose devait être la tour découverte en 2010. Autrement dit, parallèlement au cheminement au sol se trouvait un cheminement en hauteur.

2.2.3.2

La reprise du front nord

L'examen détaillé du revers du mur nord de la forteresse, dans le secteur à l'ouest de la tour des Chiens, a permis de déceler l'existence d'une tour qui avait jusqu'alors échappé aux investigations (EA 1103), ou été identifiée comme une salle du prieuré Saint-Mélaine (Rocheteau 2003 : 95). Cette attention fut la conséquence de la découverte de murs orientés nord-sud dans la tranchée n°22 (M 857 et M 859 ; coupe fig. 10). On s'est demandé s'ils ne se rattachaient pas à un bâtiment collé au rempart nord (fig. 34).

Ce rempart n'est pas homogène et garde en effet la trace d'une ancienne tour, qui a été par la suite englobée par la courtine, ce qui explique qu'elle soit peu visible depuis l'extérieur (photos 2 planche 20 et planche 32). Son côté nord (M 865) est le mieux conservé, justement parce qu'il est inclus dans la courtine. Il s'agit d'un mur de 9,75 m de long et de 1,80 mètres d'épaisseur, en moyen appareil de tuffeau blanc. Il est percé d'une archère dont la partie haute est encore visible au niveau du sol actuel (EA 866) (photos 3 et 4 planche 20). Son retour côté ouest est encore visible en élévation sur cinq mètres de long, mais il n'en subsiste pratiquement plus que du blocage, formé de moellons ébauchés de tuffeau blanc noyés dans du mortier de chaux rose grossier (M 867). Le retour oriental (M 868) n'est plus perceptible que dans la courtine ; il a été entièrement arasé au nu intérieur de celle-ci, peut-être lors de l'extension ultérieure du bâtiment (cf. ci-dessous).

L'existence d'un mur sud pour cette tour n'est pas assurée : il n'a pas été retrouvé. Le sondage n°39, réalisé à l'emplacement de l'angle sud-est alors présumé n'a rien donné ; mais on ne peut exclure que les murs aient été arasés plus profondément. Il pourrait aussi s'agir d'une tour ouverte à la gorge, donc sans mur sud.

Il est possible que la maçonnerie M 857, observée sur 2,20 m dans les tranchées n°22 et 26, soit la continuation de M 867 (photos 1 et 2 planche 21). La tour serait alors très importante, de plan barlong. Mais cette continuité n'est pas certaine : M 857 n'est pas tout-à-fait dans le même alignement et est apparemment plus mince (0,85 m maximum observé, mais il a subi un fort arrachement côté est). M 857 a été détruit vers le sud, si bien que nous ne savons pas jusqu'où il s'étendait dans cette direction. Stratigraphiquement, sa datation est incertaine, il est seulement antérieur au 15^{ème} siècle, date de sa récupération partielle. M 859, qui lui fait face (et son prolongement M 934 dans le sondage n°36 ; photo 3 planche 21), ne peut pas, lui, être le prolongement de M 868. Outre qu'il n'est guère dans l'alignement, il ne peut être antérieur au remblaiement de la lice pour des raisons stratigraphiques (coupe fig. 10) et parce que le sol associé (F 876) est à une altitude incompatible avec celle de l'archère percée dans le mur nord (87 m NGF, alors que le sommet de l'archère est presque au même niveau).

Il est donc envisageable que ces deux maçonneries n'appartiennent pas à la tour. Il n'est pas certain toutefois qu'ils soient contemporains l'un de l'autre. M 857 est fondé beaucoup plus profondément que M 859-934 (base non atteinte). Son mortier de chaux de couleur rose à charge gravillonneuse l'apparente à M 867. L'hypothèse que nous proposons est qu'il se soit agi d'un mur de clôture du prieuré Saint-Mélaine installé dans ce secteur au début du 13^{ème} siècle.

Par la suite, peut-être au 14^{ème} siècle, un bâtiment rectangulaire a sans doute été aménagé en agrandissant la tour et en la remblayant partiellement, au niveau du sol F 876) (cf. ci-dessous § 2.2.5.2).

Le plan complet de cette tour nous échappe donc et ne pourrait être précisé qu'avec des fouilles plus étendues. On propose de la dater de la fin du 12^{ème} siècle, notamment à cause de son archère à niche.

La courtine qui l'englobe est liée à la tour des Chiens, datée du début du 13^{ème} siècle. Par ailleurs, sa taille importante en fait un élément spécifique qui n'est pas une des tours de flanquement ordinaires attribuées à l'époque d'Henri II sur le front nord. Il est possible qu'elle ait été édifiée au point de raccord de l'ancienne courtine, vers l'ouest, et de la nouvelle vers l'est, qui fut sans doute construite dans ces mêmes années de la fin du 12^{ème} siècle, pour englober l'extrémité orientale de la forteresse (voir fig. 46, état de 1204).

En effet, des traces de la courtine adjacente peuvent être repérées : à l'ouest, l'arrachement est visible à l'extrémité de M 867. A l'est, l'ancien rempart paraît englobé dans la tour des Chiens, construite au début du 13^{ème} siècle (M 905) (photo 4 planche 21).

La reprise de l'analyse du rempart nord et la découverte du logis carolingien modifient la proposition de restitution et de phasage de cette ligne de rempart donnée jusqu'ici (Dufaÿ 2011). La partie orientale venant compléter au nord l'enceinte du 11^{ème} siècle était attribuée à Henri II. En fait, il se pourrait que l'effort d'Henri II ait surtout porté sur la construction du palais du fort Saint-Georges (fig. 46, phase 5).

Concernant le château du Milieu, il dut renforcer tout de même la ligne de défense. On peut sans doute lui attribuer la construction de l'imposante tour du Trésor, sur le flanc sud, destinée à abriter une partie du trésor royal conservé à Chinon depuis 1163, et sans doute les deux tours adjacentes à l'ouest. Ces trois tours, situées exactement au centre du rempart, dominant la ville, avaient aussi une forte valeur symbolique. Peut-être aussi peut-on attribuer à cette phase les contreforts rectangulaires qui raidissaient ce rempart fragile sur le bord du coteau sujet aux effondrements.

Des côtés ouest et nord, on peut admettre que seules les petites tours semi-circulaires, pleines en partie basse, qui subsistent encore, datent de cette période. Il devait y en avoir d'autre, afin d'obtenir un flanquement régulier. Ultérieurement, des tours plus sophistiquées vinrent en remplacer certaines : une tour à talus angevin à la place de la vieille tour de l'angle nord-ouest du castrum antique, la tour de l'Échelle au débouché de la douve, et la tour carrée EA 1103 évoquée ci-dessus. Les études récentes montrent en effet que le développement du flanquement se situait dans

la seconde moitié du 12^{ème} siècle, mais qu'il fallait attendre les dernières décennies de ce siècle et le début du suivant pour le plein développement des tours à archères, ainsi que de celles dites « à talus angevin » (Baudry 2011).

La tour du Moulin date *a priori* plutôt de Richard Cœur de Lion⁴⁶, celle découverte à l'angle nord-ouest du fort Saint-Georges est attribuée à Jean sans Terre. La tour du Moulin et la tour de l'Échelle ne se comprennent qu'en relation avec le détachement du fort du Coudray du château du Milieu, à la fin du 12^{ème} siècle. Il est donc proposé que la section orientale du rempart nord ait été construite dans les deux dernières décennies du 12^{ème} siècle (et avant le siège de 1204), en cohérence aussi avec la reprise du front oriental du château du Milieu (tour du Grand Portail) (fig. 46, phase 6).

Toutefois, les observations réalisées lors de la dévégétalisation du rempart nord en 2012 ont montré que cette section n'allait pas jusqu'à l'extrémité orientale du château du Milieu. En effet, au droit du mur ouest du logis carolingien, un mur épais (M 1309) et lié à angle droit vers le sud avec le rempart, vient s'appuyer contre le petit contrefort de la réfection carolingienne du rempart antique (fig. 42, photos planche 22 et photo 4, planche 10)⁴⁷. L'angle ainsi formé est renforcé d'un épais contrefort, assez semblable à ceux du rempart sud du fort Saint-Georges. Il pouvait être surmonté d'une superstructure en bois destinée à flanquer cette extrémité du château du Milieu. Le logis demeura donc sans doute apparemment hors du système de renforcement des défenses, qui ne furent complétés pour l'angle nord-est que par Philippe Auguste, avec la construction de la tour de l'Échauguette et les courtines adjacentes. Cet arrêt était-il volontaire, ou fut-il la conséquence d'un défaut de financement ou

⁴⁶ La tour du Moulin, beau *specimen* d'architecture « plantagenêt » avec ses voûtes angevines, a été datée en 2003 par C14 d'une fourchette 1160-1290 (probabilité 94,8 %) (datation Archéolabs réf. AMS ETH-27511, opérée sur un charbon de bois en provenance du mortier de l'archère sud du rez-de-chaussée). Le plus grand pic de probabilité dans cette fourchette est de 1190 (en fait, le second, mais le plus grand est de 1220, ce qui ne paraît pas possible stylistiquement).

⁴⁷ Ce mur est encore partiellement observable derrière les WC publics, sur une hauteur de plus de deux mètres ; il mesure 1,60 m d'épaisseur. Il figure sur les plans du château par Eugène Pépin, sans qu'il ait été compris.

d'un problème de délai d'achèvement avant le siège de 1204 ?

2.2.4

LES TRAVAUX DU 13^{ème} SIECLE

2.2.3.3

La création du pôle des « logis royaux » (phase 1 des logis, état 1)

Rappelons que sous l'appellation de « logis royaux » est regroupé un ensemble de trois bâtiments contigus situés en enfilade le long du rempart sud du château du Milieu (photos planches 40-41). Deux sont encore en élévation (« petits combles » à l'ouest, « grands combles » à l'est) ; leur toiture vient d'être reconstruite (restauration Arnaud de Saint-Jouan). Le troisième, vers l'est, est arasé à peine au-dessus des fondations, depuis le 18^{ème} siècle. Cette pièce a été identifiée, selon une tradition qui remonte au moins au 17^{ème} siècle, à la « salle de la Reconnaissance », ainsi nommée parce que, en 1429, Jeanne d'Arc y aurait reconnu Charles VII dissimulé parmi ses courtisans. Cette phase de travaux de la fin du 12^{ème} siècle vit aussi la construction de bâtiments le long de la courtine sud.

La première phase a consisté en la construction d'une très grande salle sans étage, calée entre la tour du Trésor à l'est et une tour en fer à cheval à l'ouest. Une sorte de terrasse destinée à rendre la topographie plus horizontale fut aménagée pour gagner de la place vers le sud afin d'asseoir le nouvel édifice. Il est possible que ces remblais aient été extraits de la douve du Coudray, creusée à ce moment-là.

Cette phase de travaux est décrite ci-dessous dans la synthèse sur les logis royaux (§ 2.2.8.1).

En juin 1205, la forteresse de Chinon fut prise à Jean sans Terre par Philippe Auguste. On ne connaît pas l'étendue des dégâts, sans doute importants, causés par neuf mois de siège et de bombardements. Une brèche a peut-être été repérée dans le front oriental du fort Saint-Georges lors des fouilles de 2004 (Dufaÿ et al. 2004 : 40) et on a vu que le vieux logis comtal avait sans doute été incendié à cette occasion (§ 2.2.2.4). Dès la fin du siège, Rigord signale que le roi « fit fortifier encore le château » (*Vie de Philippe Auguste*, éd. Guizot 1825 : 172). Les ingénieurs du roi parachevèrent en effet les travaux de fortification, en portant une attention particulière aux accès (création de la porte des Champs, de la tour du Coudray), et en renforçant encore la ligne de défense (tour des Chiens, de l'Échauguette). La tour de Boissy fut ajoutée quelques années plus tard, sans doute pour redonner la meilleure visibilité sur la vallée de la Vienne, qui avait été occultée par la prolongation vers l'ouest des « logis royaux ».

En effet, ils augmentèrent aussi la surface de vie de la forteresse, en agrandissant d'un tiers celle des « logis royaux »⁴⁸, et en reconstruisant, à la place de l'ancien logis comtal, un nouveau bâtiment adossé au rempart nord. Enfin, le prieuré Saint-Mélaine fut entièrement reconstruit, transféré du fort du Coudray dans le château du Milieu.

2.2.4.1

Mise en évidence d'une lice entre l'ancien mur du *castrum* et la courtine nord

La tranchée n°32, qui traversait notamment le mur du *castrum*, aboutit au seuil de la tour des Chiens, située au centre du rempart nord. Cette tour en fer à cheval assez complexe n'a pas encore fait l'objet d'une étude détaillée, mais les spécialistes s'accordent à relever les similitudes avec la tour du Coudray et à la

⁴⁸ L'opération « réseaux » n'a pas fourni d'informations supplémentaires sur ce corps de bâtiment, très reconstruit au 14^{ème} siècle après un incendie (ci-dessous § 2.2.8.2).

dater des premières décennies du 13^{ème} siècle.

La tranchée a révélé un fait qui jette une lumière intéressante sur la gestion de l'espace dans le château du Milieu (fig. 12). En effet, la porte d'entrée de la tour des Chiens, dont le seuil est aujourd'hui de plain-pied avec le sol actuel, à 87 m NGF, s'est avérée ouvrir en réalité en hauteur. Le sol correspondant se situait plusieurs mètres en contrebas. Bien que partiellement refaite et restaurée, cette porte est bien d'origine et ne résulte pas de l'agrandissement d'une fenêtre⁴⁹ (photo 1, planche 33). Le fait que l'espace au revers de la courtine nord ait été fortement remblayé était d'ailleurs soupçonnable : le sommet des ouvertures qui y sont ménagées, à l'ouest de la tour des Chiens, affleurent le niveau actuel du sol, et donc le niveau du seuil de la tour.

Autrement dit, comme c'était connu pour le donjon du Coudray et révélé par les fouilles de 2006 pour la tour de l'Échauguette, on pénétrait dans cet ouvrage par le premier étage. Le niveau de circulation correspondant était environ quatre mètres plus bas que le sol actuel. Or, à l'intérieur de l'ancien *castrum*, le sol du 5^{ème} siècle a été repéré dans la tranchée n°32 à 87 m ; des niveaux du 9^{ème} siècle subsistent encore à 87,50 m, puis survient une rupture stratigraphique liée à de grands travaux au 17^{ème} siècle. Au 13^{ème} siècle, le sol dans ce secteur était donc au minimum à 88 m. A l'inverse, du côté extérieur, nous n'avons pas, à 86 m, atteint la fondation du rempart du *castrum*.

Il faut donc considérer que, entre le rempart nord et l'ancien mur du *castrum*, s'étendait un espace en contrebas (lice), dont le sol n'est pas connu et qui devait se situer vers 84 m NGF sans doute. L'enceinte médiévale, dès le 11^{ème} siècle, a donc été conçue comme une braie formant défense avancée du rempart antique. Cet espace vide ne sera comblé que progressivement, aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles, tandis que la courtine sera rehaussée (ci-dessous § 2.2.5.3). Il subsistera toutefois sous forme de cave au revers de la contrescarpe de la douve du Coudray (ci-dessous § 2.2.4.3). Nous avons du reste eu confirmation de cette analyse en 2012 lors de la dévégétalisation de la douve du Coudray. En effet, la présence d'archères à niche dans le mur est de douve, dans l'axe de la lice, montre bien que cet espace n'était pas remblayé (§ 2.2.3.1.1, fig. 34 et photos planche 17).

⁴⁹ Elle a aussi été retravaillée sans doute au 15^{ème} ou 16^{ème} siècle.

La tour d'escalier latérale de la Tour des Chiens est d'origine, elle possédait une archère qui donne dans le front nord, que l'on voit encore. Elle montait donc de fond depuis la lice. Elle devait permettre de relier celle-ci à la tour, tandis que la porte de l'étage la reliait au château du Milieu, sans doute par une passerelle (planche 23).

Une autre tour était dans une situation comparable, surplombant la lice, mais en l'enjambant pour relier la braie et le rempart antico-carolingien. Elle a été découverte lors des nettoyages liés à l'aménagement du salon de thé, et se trouve donc à 45 m à l'est de la tour des Chiens. Elle s'appuie sur le mur M 1309 qui fermait la lice à l'est (fig. 43). Le mur symétrique à l'est (M 1311) n'a été observé que superficiellement le long du pignon ouest du salon de thé, qui le recoupe partiellement (photos 1 et 2, planche 23). Il mesure seulement 1,25 m d'épaisseur. Vers le sud, un épaississement du vieux rempart carolingien vient régulariser l'espace (M 1310).

Si ce bâtiment est bien une tour (et ses rapports avec la courtine nord, très remaniée, ne sont pas clairs), il devait donc s'agir d'une tour qui enjambait la lice. Elle devait permettre de passer de l'enceinte à la braie, et de descendre dans la lice, depuis le bâtiment adjacent. Une telle tour est par exemple visible à Carcassonne, à un point où le rempart de la Cité et la braie sont très proches l'un de l'autre (tour dite « de l'Evêque », datée du 13^{ème} siècle) (planche 24). Elle devait communiquer avec la tour adjacente flanquant le rempart nord (EA 1113), créée au raccord entre l'enceinte du 12^{ème} siècle et celle du 13^{ème}, comme l'ont montré les observations réalisées lors de la dévégétalisation de 2012 (fig. 43).

2.2.4.2

La reprise de l'extrémité orientale du château du Milieu

L'extrémité orientale du château du Milieu, dont la protection était restée inachevée sous Jean sans Terre, et sans doute touchée par le siège de 1205 (incendie du logis), bénéficia d'importants travaux. La tour de l'Échauguette, d'une construction comparable à celle du Coudray, vint structurer l'angle nord-est de la forteresse et flanquer la porte des Champs,

créée dans le même temps (Dufay et al. 2007 ; Dufay, Lacroix, Scheffer 2006). La courtine adjacente du côté nord vint se raccorder à l'enceinte de la fin du 12^{ème} siècle par l'intermédiaire d'une petite tour carrée (EA 1113) (fig. 43).

La tour de l'Échauguette remplaça aussi le « vrai-faux » donjon que constituait sans doute l'ancien logis carolingien, tant dans sa fonction de guet que sa fonction symbolique (elle est une tour philippienne typique et sa forte taille, comme sa position, la rendent bien visible). On y accédait par l'étage, et sa porte donnait sur l'angle de l'ancienne courtine carolingienne, qui permettait d'y accéder et de la relier à la tour du Grand Portail au sud et à la tour antique L à l'ouest.

L'opération réseaux ne s'est pas étendue jusqu'à l'extrémité orientale, mais a fourni, ainsi que les observations de 2011 liées à l'aménagement du salon de thé, de nouvelles informations sur la manière dont a été transformé le logis du 10^{ème} siècle.

La partie orientale du bâtiment, celle qui porte des traces d'incendie, dut être rasée, après que la porte du mur de refend (M976 et 1043) du bâtiment du 10^{ème} siècle fut muré (par l'EA 1041). En effet, il devint alors un mur de façade. A l'est de ce bouchage, s'appuient dessus des remblais datés du 13^{ème} siècle. L'élévation de ce bâtiment n'est pas connue. Il est proposé sur les restitutions 3D un bâtiment moins haut que celui du 10^{ème} siècle, car il dut perdre sa fonction de tour maîtresse, s'il l'eut jamais.

2.2.4.3

La reconstruction du prieuré Saint-Mélaine

La reprise de la documentation (ci-dessus § 2.1.3.2) a montré que le prieuré Saint-Mélaine était sans conteste dans le château du Milieu dans les sources des 17-18^{èmes} siècles. La situation de la chapelle a pu être restituée, avec vraisemblance, grâce au plan de Trudaine et à des descriptions du 17^{ème} siècle. Les découvertes archéologiques ont montré que cet emplacement ne pouvait être primitif, car la zone était occupée au 11^{ème} et au début du 12^{ème} siècle par des silos (§ 2.2.2.2). Il a donc été proposé que le prieuré primitif ait été plus à l'ouest, dans ce qui deviendra par la suite le fort du Coudray (§ 2.2.2.6).

Quelles sont les traces archéologiques du prieuré dans le château du Milieu ? Il faut avouer qu'elles sont minces, une fois écartés les restes de la tour EA 1103 sur la courtine nord, souvent identifiés avec le prieuré. La cause principale en est que tout le secteur a fait l'objet d'importants terrassements au 17^{ème} siècle (« carrière » F 873), et a subi un arasement général au 19^{ème} siècle lors de la création du parc.

Si la localisation proposée est exacte, la chapelle a été traversée par les tranchées n°32 et 67. Toutefois, à part les silos du haut Moyen-Age conservés en creux, ce secteur ne recèle guère de couche médiévale, le terrain naturel affleurant à quelques dizaines de centimètres sous la surface actuelle. Dans la tranchée n°67 apparaît un grand nombre de maçonneries, le plus souvent de médiocre facture (liées à la terre), qui datent probablement du 18^{ème} ou du 19^{ème} siècle, après la démolition de la chapelle (murs de soutènement des terres et/ou de petits bâtiments face aux logis royaux ?). Par ailleurs, les conditions d'exploration ont été difficiles, la tranchée n°67 prenant les murs en enfilade, creusée de plus en deux passes successives pour des raisons de sécurité.

Toutefois, on peut proposer, avec prudence, une restitution de l'emprise de la chapelle (fig. 34). Son mur sud pourrait avoir été constitué par la fondation M 1152, qui traverse la tranchée n°67, en biais à cet endroit (photo 1, planche 25). Elle mesure 70 cm d'épaisseur et est liée au mortier jaune. A l'ouest, ce mur se prolonge par une tranchée de récupération (F 1153), visible dans la coupe nord-ouest de la tranchée (fig. 14). Peut-être cette tranchée est-elle celle du mur en retour de la façade ouest. Cette façade est peut-être matérialisée par le morceau de maçonnerie M 930 vu rapidement dans le sondage n°33 (qui était en réalité une fosse de dessouchage d'arbre) (photo 2, planche 25).

Les façades est et nord ne sont pas connues. Peut-être le chevet est-il encore matérialisé par ce qui pourrait être une tranchée de récupération, F 1126 ? La forme de ce creusement pourrait même laisser penser à l'existence d'une abside. Le gouttereau nord a totalement disparu. Il devrait apparaître dans la tranchée n°32. Mais celle-ci montre un niveau d'arasement très important. Alors que le sol actuel, à l'endroit où devrait se situer le mur en question, se situe aujourd'hui à 87,20 m NGF, l'analyse du niveau des silos

du haut Moyen-Age (F 920 par exemple) indique qu'à cette époque le sol devait être à 87,60 m au moins. La surface du terrain naturel, sur lequel se sont posées, en l'entaillant à peine, les fondations présumées des murs ouest et sud de la chapelle, se trouvait au 13^{ème} siècle sans doute vers 87,40 m au moins. Il n'est donc pas très étonnant que la fondation du mur nord ait disparu, surtout si l'on imagine à cet endroit une porte⁵⁰. Dans notre restitution, l'emplacement précis du mur nord a été choisi au point de disparition de la grande couche de remblai du 17^{ème} siècle qui recouvre tout le secteur vers le nord dans la tranchée n°32 (US 8657). Sachant que la chapelle ne dut être démolie que dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle (cf. § 2.1.3.2), cette couche a pu s'y arrêter.

Ainsi envisagée, la chapelle Saint-Mélaine était un édifice rectangulaire de 18,80 x 10,40 m environ (hors-œuvre), aux murs épais de 70 cm. C'est un bâtiment comparable à la précédente chapelle (environ 20 x 10 m), mais aux murs deux fois plus minces⁵¹. Il est probable que l'édifice était simplement charpenté. Peut-être la relative modestie de cette chapelle s'explique-t-elle par le fait que l'effort du début du 13^{ème} siècle a porté plutôt sur la chapelle Saint-Georges, reconstruite en style gothique, assurément voûtée, et munie d'un prestigieux décor en partie récupéré de celui de la chapelle du 12^{ème} siècle (16 x 9 m, épaisseur mur = 1,75 m). Elle était symboliquement beaucoup plus importante, car elle prenait la place de celle construite par Henri II, et se dressait fièrement à l'angle du fort Saint-Georges, dominant la ville et la vallée, dans une situation emblématique au-dessus de l'entrée depuis la ville.

Nous ne sommes guère moins démunis pour évoquer les autres bâtiments du prieuré.

On peut proposer que le bâtiment principal du prieuré ait été au nord-ouest du château du Milieu, au sud de la future tour d'Argenton. D'après notre analyse des textes, il possédait une cave, qu'il est possible de situer dans la

pièce en sous-sol éclairée par deux petites fenêtres dans la contrescarpe du fossé du Coudray. Il s'agit des archères à niche dont l'ouverture a été modifiée par le reparalement du mur de la douve. Ces niches ont été murées vers l'est. De l'autre côté, la tranchée n°21 a mis en évidence les monceaux de gravats des 17-18^{ème} siècles qui encombraient la cave ; il ne reste qu'une portion visible de son mur sud, ou du moins d'une réfection tardive (remblaiement pour exhaussement ? M 858) (fig. 9 et 34). Elle est citée dans le rapport des fouilles de Duverney en 1824 (Grimaud 1900), et elle était encore voûtée lorsqu'elle a été visitée à cette occasion. Il s'agit certainement de la « *cave du prieuré* » mentionnée en 1569 et en 1616 (ci-dessus § 2.1.3.2), sachant que, *a priori*, il n'existe aucune autre cave dans le château. Elle a été obtenue en laissant en réserve une partie de la lice, alors que celle-ci était ici remblayée et cette portion du rempart du *castrum* détruite pour donner de la place au prieuré.

Ce bâtiment, sans doute assez important, pouvait abriter la salle capitulaire au rez-de-chaussée. Celle-ci, classiquement, devait comporter deux nefs délimitées par deux piliers. Un chapiteau provenant de ce secteur est toujours conservé à la forteresse, dans la tour de Boissy⁵². Il s'agit d'un chapiteau corbeille à huit nervures composées d'un tore sur dossier, avec des feuillages à la base (fig. 34). Il peut dater du début du 13^{ème} siècle. Il devait être surmonté d'un sommier avec les mêmes huit nervures, qui est encore entreposé dehors, pratiquement à son emplacement d'origine, et qui, de ce fait, est plus abîmé. On peut donc restituer une salle au voûtement octopartite. Il pouvait y avoir au-dessus un dortoir (en 1569, ce bâtiment sur cave est appelé « *corps de logis du prieuré* ») (Philippe 2001 : 27, cf. ci-dessus § 2.1.3.2).

Le prieuré dut aussi récupérer la tour-porte, rendue inutile en tant que telle par la construction, en face, de la tour du Coudray. Il semble qu'elle ne fut pas rasée avant la

⁵⁰ Cette porte aurait permis d'entrer dans la chapelle sans pénétrer dans la clôture, si l'on restitue une structuration en deux espaces distincts pour le prieuré, telle que présentée fig. 34.

⁵¹ Étant données les mauvaises conditions d'observation des éléments intégrés dans la restitution de la chapelle, il se peut bien sûr que ces murs ne soient PAS ceux de la chapelle. Seule une fouille exhaustive du secteur permettrait de s'en assurer.

⁵² D'après Eugène Pépin, ce chapiteau « a été à une certaine époque recueilli par les Amis du Vieux-Chinon » (Pépin 1963 : 40). Il le date du 11^{ème} siècle, ce qui est impossible au vu de sa mouluration et de sa structure. Il ne saurait provenir de la chapelle Saint-Mélaine. Il s'agit clairement d'un chapiteau qui définissait deux nefs. Or une chapelle à deux nefs n'est pas architecturalement probable, et une à trois nefs surdimensionnée dans le contexte de la forteresse de Chinon. Si notre reconstitution de la chapelle est exacte, ses murs sont trop minces pour qu'elle ait été voûtée.

construction à cet emplacement d'un bâtiment muni d'une tourelle d'angle, sans doute au 14^{ème} siècle (ci-dessous § 2.2.5.2). Elle put être utilisée pour des logements, notamment celui du prieur, on put y installer un *scriptorium* et une salle d'archives bien protégés (si les moines assuraient le secrétariat du château, par exemple...), peut-être le rez-de-chaussée servit-il de réfectoire, etc.

Ainsi défini, le prieuré présente un plan bien organisé, dont les éléments constitutifs s'articulent sur une cour. Ils sont alignés sur le bord de la douve du Coudray et l'ancienne tour-porte. La chapelle est parfaitement dans l'axe de cette dernière. Les trois bâtiments connus se dressent aux angles d'un quadrilatère dont les limites au 17^{ème} siècle ont été analysées au § 2.1.3.2. L'espace de la cour devait être, au moins en partie, constitué d'un « jardin claustral », comme en témoigne, dans la tranchée n°29, une épaisse couche de terre végétale rapportée sur l'argile naturelle (US 8547).

Au nord, il devait s'étendre jusqu'à une galerie (?) en-deçà du rempart nord, bien que la lice qui s'étendait à cet endroit ait été partiellement remblayée (remblais repérés dans la tranchée n°22, à l'ouest de M 857 rajouté à l'angle de la tour EA 1103, qui vient sans doute comme un mur de soutènement de la partie remblayée). À l'est, la galerie devait se refermer sur l'église, au niveau de sa façade : c'est ce que l'on peut déduire de l'orientation de M 857. C'est cette galerie qui est dite en 1626 « *joignant (sic) ladite chapelle* » (Philippe 2001 : 72). À l'ouest, il était bordé par la douve du Coudray, peut-être également par une galerie. Au sud, il allait jusqu'à la cour des logis, dont le mur était sans doute constitué par M 1078, vu dans la tranchée n°67 (photo 4, planche 25). Ce mur forme justement un léger angle qui permet de restituer une clôture s'ajustant à l'ouest à l'angle de l'ancienne tour-porte, et qui se poursuit vers l'est parallèlement à la chapelle, en laissant un passage le long de son mur méridional, peut-être couvert. Cet angle ouvert est reproduit par l'enfilade des logis royaux, dont l'ajout du 13^{ème} siècle n'est pas exactement dans l'axe des bâtiments préexistants. Le retour vers le sud de ce mur, pour former une cour devant les logis, était peut-être un lambeau de maçonnerie vu dans la tranchée n°52 (M 967)⁵³.

⁵³ M 1078 et M 967 sont des maçonneries assez sommaires composées de moellons ébauchés de tuffeau et de roche détritique rosée, liés par un mélange pauvre de mortier fin jaunâtre et de terre.

La surface ainsi délimitée est de l'ordre de 2 400 m², soit nettement plus que l'ancien prieuré, qui devait occuper environ 1 700 m². Cela traduit sans doute l'expansion de l'abbaye de Bourgueil. On rappellera que c'est justement en 1208 qu'une bulle du pape Innocent III, dans une confirmation des biens de l'abbaye, emploie pour la première fois à propos de Saint-Mélaine le terme de « prieuré » (cf. § 2.1.3.2).

2.2.4.4

Le fort du Coudray : vers la constitution d'un château autonome

Le déménagement du prieuré fut causé par la nouvelle affectation de cette zone de la forteresse. Les travaux de la fin du 12^{ème} siècle avaient abouti à son détachement de l'extrémité de l'éperon par la création d'une douve. Il forma alors une barbacane protégeant le château du Milieu, à l'instar du fort Saint-George « castralisé » à ce moment. La construction de la tour du Coudray⁵⁴ est le signe d'un changement de fonction. En effet, celle-ci ne doit pas être considérée comme une simple tour (même « philippine »), mais comme une tour-porte, car elle intègre un corps de porte muni d'une herse.

En effet, et c'est un apport important compte tenu de la célébrité de cette tour, l'opération réseau a montré que l'avant-corps de la tour du Coudray, étudié en 2005 (Dufaÿ, Lefebvre, Riou 2005), ne représentait en réalité que la moitié du dispositif, et qu'un corps de bâtiment symétrique encadrait l'arrivée du pont du Coudray, ce qui est d'ailleurs typologiquement plus acceptable (fig. 27). L'angle nord-ouest de ce bâtiment a été vu dans la tranchée n°1 (M 754), construit en bel appareil avec un mortier jaune tout à fait comparable à celui de la tour du Coudray (photos planche 26). Ce bâtiment était-il flanqué lui-même d'une tour symétrique de celle du Coudray, à l'instar de la porte des

⁵⁴ La tour du Coudray a fait l'objet en 2003 d'une datation C14 par deux échantillons (cage d'escalier intérieure et galerie menant au souterrain). La fourchette cumulée est de 1175 à 1285, mais le pic de probabilité le plus important est 1210 pour les deux échantillons (datations Archeolabs, échantillon réf. AMS ETH-27512, fourchette 1155 à 1285, à 87,3 % ; échantillon réf. AMS ETH-27513, fourchette 1175 à 1290, à 92,9 %).

Champs au fort Saint-Georges ? C'est possible, et dans ce cas, ce devait être la tour qui, dans la phase précédente, permettait l'articulation de l'angle sud-est du fort⁵⁵.

Par rapport à la situation précédente, la logique spatiale est inversée. La tour-porte bordant la douve du côté du château du Milieu défendait celui-ci (§ 2.2.3.1.1), et le fort du Coudray fonctionnait comme un « avant-château ». Avec la construction de la tour du Coudray, le sens de l'entrée fut inversé, et le fort devint un réduit défensif ultime. On pouvait s'en échapper vers la ville par d'anciennes carrières aménagées en un souterrain accessible depuis la tour ou le puits, débouchant par une petite tour-porte rectangulaire au pied de la tour du Moulin, munie d'une herse (photos planche 27). Ceux-ci sont assez mal connus, mais il est certain qu'il n'y a de souterrains qu'au Coudray⁵⁶.

Le fort du Coudray devait donc pouvoir fonctionner de façon autonome en cas d'investissement du château du Milieu. Les espaces ménagés dans la tour du Coudray sont réduits, même s'ils permettent défense et résidence. Et, en effet, une des nouveautés apportée par « l'opération réseau » est la constatation que le fort du Coudray n'a jamais été aussi vide qu'il y paraît maintenant. En effet, deux bâtiments ont été adossés contre le rempart ouest, tandis que l'ancienne chapelle Saint-Mélaine était transformée en logis (fig. 28).

En effet, ce bâtiment ne fut rasé que lors de la construction de la chapelle Saint-Martin (cf. § 2.2.6.4). Il bénéficia auparavant d'aménagements qui lui confèrent un caractère résidentiel : un étage et des latrines. C'est dans le sondage n°19, extension de la tranchée n°14, que fut découvert un ensemble de maçonneries qui permet de proposer cette

interprétation⁵⁷. Il s'agit des fondations M 776, 778, 779 et 782, auxquelles il faut associer le reparalementage du mur nord de la chapelle M 763 (US 8234). M 778 et 782 partagent la même tranchée de construction F 783. Il s'agit de maçonneries de blocage grossièrement parementé, liées au mortier jaune sableux. Un nouveau sol a été construit, avec un épais radier de pierre (EA 799) (photos planche 28).

La restitution proposée fig. 28 permet de lire deux espaces étroits. Le long du mur, ce pouvait être une latrine, d'autant que le dépôt (US 8139) trouvé entre M763, 778 et 779 ressemble à un remplissage de fosse, assez organique gris, avec une abondante quantité de mobilier, dont de la verrerie⁵⁸. Ce mobilier renvoie à une fourchette fin 13^{ème}-début du 15^{ème} siècle. L'autre espace, mitoyen au sud, un peu plus grand, pourrait avoir été une cage d'escalier, construite au débouché de la porte de la façade ouest.

Le plus au nord des bâtiments adossés à la courtine est situé derrière la tour nord (mitoyenne à l'ouest de la tour de l'Échelle). Il est visible dans les tranchées n°8 et n°12 (fig. 28 et photos planche 29). La fondation de son mur ouest (M 766) mesure 1,20 m d'épaisseur. Elle est composée de moellons peu équarris en tuffeau liés avec un mortier de chaux beige-rosé. Conservée sur une hauteur de 30 cm, elle est arasée au niveau du dallage qui constitue le sol de la pièce (F 796). Le lien avec le dallage a été perturbé par la tranchée de récupération de ce mur (F 1204). Le mur oriental est entièrement récupéré dans les limites de la tranchée n°8 (US 8180). Le pavement est formé de pierres calcaires d'une vingtaine de centimètres de côté et d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur (F 796). Il a subi un affaissement d'une quarantaine de centimètres. Sa limite sud (parallèle au

⁵⁵ L'existence de cette tour n'est pas certaine. Elle a été proposée dans la restitution de l'évolution du fort du Coudray (Dufay, Lacroix 2008 : 27). L'existence d'un corps de bâtiment symétrique au sud de l'avant-corps de la tour du Coudray avait été anticipé également (*ibid.*), mais sans qu'on l'ait imaginé flanqué de la tour de la fin du 12^{ème} siècle. Un indice de la présence de cette dernière est peut-être à lire dans le parement ouest de la douve du Coudray, qui porte, entre deux pans de rocher, la trace d'un bouchage sommaire qui pourrait être celui de la tour après sa destruction (?) (cf. fig. 27).

⁵⁶ Voir en première approche Pépin 1924 : 84-85 ; Gabus : 1954 ; Mauny, Laprun 1969 ; Mesqui 1991 : 264, fig. 318 ; Rouhault 2003.

⁵⁷ Pépin signale au même endroit des « fouilles », faites au début du 20^{ème} siècle par l'architecte Favereau, qui ont mis au jour des substructions « au nord-ouest du donjon » du Coudray. Seules les substructions de la chapelle Saint-Martin auraient été conservées, le reste transformé en jardin. Nous n'avons pas retrouvé trace de ces fouilles, qui ont pu consister dans le dégagement de couches superficielles, maintenant disparues ; elles peuvent avoir aussi échappé à notre maillage de tranchées. Dans la réédition de son ouvrage en 1963, il considère que ces fondations (hors celles de la chapelle), sont celles de « nombreux bâtiments légers, dont parlent les devis de réparation du XVII^{ème} siècle » (p. 54).

⁵⁸ 353 tessons de céramique et 9 tessons de verre, sur moins d'un mètre carré fouillé et quelques centimètres d'épaisseur.

rempart) n'est pas connue. Comme aucune partie de ce bâtiment (ni mur, ni dallage) n'a été repérée dans la tranchée voisine n°14, cela devait être un bâtiment assez petit (environ 6,50 x 8 m hors-oeuvre). Étant donnée l'épaisseur de son mur connu, il pouvait avoir une élévation conséquente, peut-être aussi haute que la tour qu'il jouxtait, qu'il serait ainsi venu agrandir.

Il n'y a pas de mobilier datant (uniquement gallo-romain) dans les couches associées à ce bâtiment, ni dans celles associées à sa démolition et à la réfection de la courtine qui suit sa démolition.

Un deuxième bâtiment a été repéré au revers de la tour mitoyenne de la précédente, au sud-ouest, dans la tranchée n°8 (fig. 28, photos planche 30). La fondation de son mur ouest (M 760) mesure 0,90 m d'épaisseur au plus large. Celle du mur est (M 759) mesure 1,10 m d'épaisseur. Les moellons calcaires grossièrement équarris sont liés au mortier sableux jaune. Une porte ouvrait dans le mur oriental : elle est attestée par le fait que le dallage de la pièce passe par-dessus la fondation. Sa largeur n'est pas connue, car la tranchée est passée dedans sans toucher les piédroits. Ce bâtiment était dallé comme le précédent, par des pavés de calcaire d'une vingtaine de centimètres de côté pour une épaisseur d'une quinzaine. Il devait être couvert d'ardoises, si l'on en juge par une couche de démolition (US 8032) retrouvée au-dessus de ce dallage.

Plusieurs états sont perceptibles. Un premier ensemble de sols est formé d'une suite de sédiments argileux damés, rubéfiés par endroit (US 8086, 8015), alternant avec des couches de charbon de bois (8068, 8028) et des remblais plus hétérogènes (8029, 8085 avec le sol 8084). Une semelle de fondation en mortier rose, au centre probable du mur nord (US 8087 le long de M 759), pourrait être le support d'un pilastre pour une poutre de solive ; son symétrique au sud existait peut-être dans la fosse de récupération F 789 qui est à l'endroit attendu, le long du mur M 760. Un massif de maçonnerie (EA 761), placé à peu près au centre de l'espace, pourrait être le support d'un foyer (large de deux mètres, il ne saurait être interprété comme un mur de refend).

Dans un deuxième temps, le sol fut dallé, dallage qui a connu lui-même sans doute deux états, pour ce qui est perceptible en coupe (l'EA 755, dans la partie orientale de la pièce,

semble postérieure à l'EA 756, dans la partie occidentale). Ce dallage a entraîné la disparition de la semelle de fondation US 8087, et donc du pilastre correspondant : il devait gêner pour la porte qui fut alors sans doute ouverte dans ce même temps (le dallage passe sur le seuil). Ce pilastre fut remplacé par un poteau central, lié au dallage EA 755, dont une trace est encore visible (US 8030 et sa récupération partielle US 8066). La structure EA 761, devenue inutilisable du fait de ce pilier central, fut déplacée (ou sa fonction) le long de la courtine, vers l'angle sud-ouest de la pièce. Cette zone n'a pas été ouverte, mais le parement de la courtine porte encore des traces de feu à cet endroit.

Les indices de datation de ce bâtiment, postérieur à la courtine du 12^{ème} siècle, sont maigres : le comblement de la fosse de récupération F789 contient un peu de céramique datable du 14-début 15^{ème} siècle, ce qui date sans doute la démolition de l'édifice.

A quoi servait-il ? A part les intenses traces de rubéfaction, aucun mobilier significatif n'a été retrouvé : ni déchets culinaires orientant vers une cuisine, ni battitures ou autres déchets métalliques orientant vers une forge. Les deux ont leur utilité dans un château... Le puits qui fait face au bâtiment peut également servir aux deux usages. Toutefois, la fonction du fort du Coudray oriente plutôt vers une cuisine, plus utile qu'une forge en cas de siège.

Il n'est donc pas possible de dater avec précision la construction ou les réaménagements qui viennent d'être décrits. La similarité de facture des deux bâtiments adossés à la courtine, l'alignement probable de leurs façades sur la cour, plaident pour leur contemporanéité, au moins approximative. La réoccupation de l'ancienne chapelle Saint-Mélaine remonte au moins à la fin du 13^{ème} siècle, mais une datation plus précoce ne peut être exclue (car cette datation ne repose que sur quelques tessons dans une US hétérogène, qui peut ne pas refléter toute la vie de la structure, les latrines étant créées). Une datation dans le courant du 13^{ème} siècle est donc très vraisemblable.

2.2.4.5

La tour de Boissy

Le fort du Coudray prend son apparence définitive avec la construction de la tour de Boissy (fig. 28 et 46, phase 7bis). Celle-ci malheureusement n'a pas été étudiée dans le détail, mais la conception franchement gothique de sa principale salle la fait dater des années 1230-1250.

La ligne la plus méridionale de rempart, qui formait fausse braie depuis la rétraction plantagenêt du fort du Coudray⁵⁹ fut supprimée. Elle était peut-être fragilisée par des éboulements du coteau et n'a pas été maintenue au 13^{ème} siècle. On essaya sans doute malgré tout de la renforcer. Au débouché de la douve, elle fut reconstruite juste après la construction du bâtiment ouest des logis royaux au début du 13^{ème} siècle, et avant la tour de Boissy. Il ne reste de cette phase que le parement sud, avec son chanfrein caractéristique du début du 13^{ème} siècle, que l'on retrouve sur les tours du Coudray et de l'Échauguette. Non seulement la tour de Boissy n'y est pas chaînée, mais on a clairement raboté le parement et la saillie du chanfrein pour laisser un peu de dégagement à l'archère située au contact de ce parement (photo 2, planche 31). A l'est, cette portion de rempart est venue détruire une tour contrefort du 12^{ème} siècle, dont il ne reste que la base, visible sous l'angle sud-ouest du logis (fig. 38bis)⁶⁰.

La tour de Boissy fut ensuite édifiée, sans doute pour qu'on puisse retrouver depuis le fort du Coudray une vue sur la vallée vers l'amont (notamment sur la ville même de Chinon), qui avait été en bonne partie masquée par la construction de l'extension des logis vers l'ouest. Ceci a pu être démontré par l'application de calculs de visibilité à partir du SIG de la forteresse (Dufaÿ, Marteaux 2008).

Le rempart le long de la douve du Coudray, dont la jonction avec la tour du Coudray n'est pas connue (passage du pont du Coudray), est chaîné à la tour de Boissy, dont il doit être contemporain. Cela signifie que l'ancienne tour de la fin du 12^{ème} siècle, qui fermait l'angle sud-est du fort, disparut à ce moment. En effet, elle était bien trop rapprochée de la nouvelle tour de Boissy (cf. ci-dessus § 2.2.4.4 et photo fig. 27).

A cette époque, un lieu de culte se trouvait peut-être dans la tour de Boissy. Il est vrai que son plan particulier, avec une partie orientée quasi-absidale (primitivement non percée de la porte qui donne sur la courtine barrant la douve du Coudray, cf. photos 3 et 4, planche 31), invite à une telle hypothèse. Eugène Pépin fait référence (mais sans citer ses sources) à des mentions de « tour de la chapelle Saint-Martin » pour qualifier la tour de Boissy (Pépin 1924 : 89-90 et 1967 : 53).

Si cette hypothèse s'avérait exacte, le fort du Coudray aurait, dès le milieu du 13^{ème} siècle au plus tard, formé un véritable château potentiellement autonome, doté de toutes les infrastructures nécessaires, puits compris. Cette partition de la forteresse en « trois châteaux » distincts, le fort Saint-Georges, le château du Milieu et le fort du Coudray, prit à ce moment-là sans doute sa véritable consistance, même si l'expression n'apparaît dans les textes qu'en 1413 (Martineau 1993 : 27). Et cette autonomie, donc cette sûreté, lui vaudra de servir de prison, depuis les Templiers en 1308 jusqu'à la « cage Balue » sous Louis XI, en passant par la résidence surveillée de Jeanne d'Arc en 1429.

⁵⁹ Sur ce resserrement de la fortification, voir Dufaÿ, Lacroix 2008 : 27 et, plus généralement, Baudry 2001 : 46-50.

⁶⁰ Ces observations n'avaient pas été faites lors de l'étude des logis royaux en 2007, ce qui avait amené à considérer que la douve du Coudray n'avait été barrée vers le sud qu'au 15^{ème} siècle (Dufaÿ, Lefebvre, Bourrocher 2008). Lors de l'étude de la douve du Coudray et la mise en évidence de la poterne à l'extrémité nord de la douve, il avait paru peu probable que l'extrémité sud soit demeurée ouverte, mais le rempart avait été jugé contemporain de la tour de Boissy (Dufaÿ, Lacroix 2008).

2.2.5

LES TRAVAUX DU 14^{ème} SIECLE

Les grands travaux des premières décennies du 13^{ème} siècle sont les derniers qui touchent vraiment à la structure de la forteresse. Par la suite, le château perd de sa valeur stratégique dans une France capétienne mieux unifiée.

Pour autant, la place-forte demeura stratégique et, lors de la guerre de Cent Ans, les courtines furent progressivement rehaussées et parfois épaissies, notamment sur le front nord, le plus vulnérable. L'ensemble des courtines et les principales tours furent dotés de machicoulis sur console, certaines sans doute rehaussées (les tours de Boissy⁶¹ et du Coudray⁶²). Quelques travaux ont été faits sur les tours-portes du front sud, dont le principal fut l'érection de la tour de l'Horloge dans sa configuration haute actuelle (la cloche de l'horloge est datée de 1359). En l'absence d'une étude de bâti suffisamment fine, le détail de ces travaux nous échappe. Dans la deuxième moitié du 14^{ème} siècle, le château fut également relié à l'enceinte urbaine, elle-même reprise (voire édifiée pour l'essentiel à ce moment), composant un ensemble défensif unifié.

Ces travaux, d'une importance considérable et certainement sous-estimée dans notre perception de l'histoire du château, ne s'arrêtèrent pas aux aspects militaires. Des bâtiments furent reconstruits, que ce soit pour l'usage des princes ou celui des religieux (au prieuré), et pour servir de logement ou de lieu de la vie publique.

⁶¹ Un étage supplémentaire existait par rapport à l'état actuel, encore partiellement visible sur la gravure de Gaignères, Eugène Pépin (1924 : 88) ayant bien noté qu'elle « était autrefois surmontée d'un comble où existait encore au XVII^e siècle une cheminée ». Cet étage en retrait donne à la tour une silhouette composée plus proche des 14-15^e siècles que des premières décennies du 13^e.

⁶² Divers indices laissent penser que cette tour est moins homogène qu'il n'y paraît, et qu'elle a connu deux états de construction. La voûte de la salle du rez-de-chaussée n'est sans doute pas d'origine, et le système des escaliers a été modifié. L'étude de cette tour serait à reprendre.

Il est possible d'attribuer une grande partie de ces travaux au duc Louis Ier d'Anjou⁶³. En effet, ce dernier, frère du roi Charles V et fils du roi Jean le Bon, était un personnage de premier plan dans le Royaume, brillant chef de guerre artisan de la reconquête de la France sur les Anglais. Il devint duc de Touraine en 1370 (Chinon devenant « *siège et lieu royal* » ; il tenait ce château depuis 1364 ; cf. Philippe 2001 : 12), puis régent du Royaume en 1380 pendant la minorité de Charles VI. On sait que, dès avant 1370, il entreprit de mettre au goût du jour son château dynastique d'Angers, mais qu'il a aussi fait réaliser d'importants embellissements à Saumur ; il a également fait construire un logis à Loches⁶⁴. Des travaux à Chinon sont très faiblement documentés, mais il est très probable qu'il se soit aussi soucié de cette forteresse.

2.2.5.1

Sur le front nord : disparition du mur du *castrum* et de la lice

La deuxième moitié du 14^{ème} siècle voit l'essor de l'artillerie à poudre. C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut comprendre les importants travaux qui ont concerné le front nord de la forteresse. Les remparts furent reapparementés (les parements des segments de courtine sont postérieurs aux tours des 12-13^{ème} siècles). Ils furent même fortement épaissis parfois : c'est ainsi que les tours EA 1103 et EA 1113 perdirent toute fonction flanquante. Un glacis en partie basse fut rajouté ensuite, construit avec des moellons et des pierres de taille en moyen appareil de tuffeau et en roche détritique noyés dans du mortier de chaux rose compact contenant de grosses inclusions (antérieurement à la tour d'Argenton qui recouvre ce dispositif, et qui est datée de la deuxième moitié du 15^{ème} siècle). Ils furent aussi dotés de mâchicoulis sur console (photos planche 32).

À l'arrière, ils furent renforcés par l'apport de remblais massifs, permettant d'amortir le

⁶³ L'importance de cette phase avait déjà été perçue lors des fouilles du fort Saint-Georges, et attribuée à Louis Ier d'Anjou (Dufay 2004a : 41-42. Elle est confirmée par l'abondance du mobilier, notamment métallique, appartenant à la fin de ce siècle et au début du suivant (cf. étude en annexe).

⁶⁴ Thèse en cours par Solveig Bourrocher, sous la direction d'Alain Salamagne (université François Rabelais de Tours, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance).

choc des projectiles envoyés davantage en tir tendu. Autrement dit, la lice qui subsistait entre l'ancien rempart antique et la ligne fortifiée édifiée du 11^{ème} au début du 13^{ème} siècle fut largement comblée. C'est ce qui apparaît dans les tranchées n°22, 26 et 32, où les remblais du 14^{ème} siècle atteignent en moyenne la cote de 87 m NGF, alors que le sol de la lice était estimé à 84 m (partie basse des F 874 et F 919 ; céramique datée du 14^{ème} siècle dans les US 8669 et 8697) (fig. 10-11-12). Un tel remblaiement à la même époque avait aussi été repéré derrière le front oriental de la forteresse. Comme celui de la tour de l'Échaugnette à la même époque (Dufaÿ *et al.* 2007), l'accès à la tour des Chiens devint alors de plain-pied (voir tranchée n°32).

Ce qui restait de l'enceinte du *castrum* antique dans ce secteur disparut alors définitivement, comme en témoigne le passage de ces remblais par-dessus l'arasement de ce rempart (tranchée n°32, F 919 par-dessus l'EA 922). Il fut remplacé par un mur moins épais (1,40 m) posé dessus (lentille de mortier rose-orangée UA 8757 dans la tranchée n°46, nettement différent du mortier antique). Ce mur disparaîtra dans les grands travaux de nivellement du 17^{ème} siècle (tranchée de récupération F 929 visible dans les tranchées n°32 et 46). Il clôturait l'espace du prieuré en isolant du secteur des remparts ; l'espace de l'ancienne lice resta toujours d'ailleurs légèrement en contrebas (au moins un mètre) ; c'est toujours vrai aujourd'hui.

Ce remblaiement aboutit aussi à élargir l'espace disponible dans la forteresse. Il fut mis à profit pour édifier des bâtiments supplémentaires, au cours des 14-15^{ème} siècles, et notamment sans doute pour faire une cuisine pour le prieuré Saint-Mélaine (ci-dessous § 2.2.5.2).

Devant la tour des Chiens a été observé un muret de 30 cm de large, orienté nord-sud, au travers de la tranchée n°22 (M 916). Il apparaît isolé et sa fonction est inconnue (petit bâtiment, mur de terrasse structurant les remblais ?).

Des travaux durent aussi être exécutés à l'est, dans le bâtiment du début du 13^{ème} siècle qui avait succédé au logis du 10^{ème} siècle (§ 2.2.4.2). Un mur est-ouest (M 986 = M 990) divisa ce bâtiment en deux pièces (fig. 22 et 44, photos 2 et 3, planche 33). Il est construit en blocage de tuffeau lié avec un mortier de chaux beige clair, et mesure 1,25 m

d'épaisseur. Cette fondation repose dans une vaste tranchée de construction (F 991), qui contient du mobilier des 13-14^{ème} siècles (US 8910, tranchée n°59), avec des éléments redéposés des 11-13^{ème} siècles (US 8903 et 8910). L'US 9167, qui bute contre le mur, contient du mobilier daté de la deuxième moitié du 12^{ème} ou du début du 13^{ème} siècle. Il semble avoir subsisté jusqu'aux grands arasements du 17^{ème} siècle.

Ces deux pièces étaient munies d'un pavement de dalles de calcaire irrégulières (F 987), observé de part et d'autre du refend, posé dans un sable argileux orangé (trouvé sur place, il constitue un substrat omniprésent). Sa surface était à 91,60 m NGF, soit à peine plus haut que le sol du 12^{ème} siècle. Il contient de la céramique du bas Moyen-Age, sans précision.

2.2.5.2

Agrandissements au prieuré Saint-Mélaine

Des travaux furent aussi entrepris dans le prieuré Saint-Mélaine. La vieille tour-porte désaffectée fut remplacée par un grand bâtiment plus fonctionnel et au goût du jour, et une nouvelle cuisine installée vers le nord (fig. 35 et photos planche 34).

Comme pour la chapelle voisine, les traces en sont ténues, compte-tenu tant du mode d'exploration par tranchées que de l'état d'arasement du secteur. Son mur sud est matérialisé par deux tronçons de maçonnerie larges de 70 cm (M 854 et M 1066 dans la tranchée n°67, avec leur tranchée de construction F 1091 et F 1093). La façade occidentale devait être alignée sur la douve du Coudray. La façade nord n'est connue que par M 897, lentille de mortier et quelques pierres posées sur la fondation arasée de la tour-porte (tranchée n°21). L'angle nord-est devait être occupé par une tour d'escalier octogonale : c'est la seule façon d'interpréter une portion de mur en biais dans ce secteur (M 885, tranchée n°27) ; du reste, on peut voir dans la fosse remplie par le remblai de démolition US 8554 la trace de la fondation du noyau de l'escalier. La façade orientale n'est pas connue, elle a été restituée par rapport à la tour d'escalier et de façon à ce que l'angle sud-est s'aboute au mur de clôture M 1078, qui a dû continuer d'exister. Ce point est aussi celui où aboutit le mur de clôture nord-sud lié à la tour d'escalier

hors-œuvre carrée des petits combles, dont l'arrachement est encore visible sur cette dernière.

Des supports internes devaient être nécessaires pour soulager les poutres du plancher. La fosse de récupération du support ouest a été vue dans la tranchée n°21 (F 855). Une lacune dans le dallage F 878 = F 1202 vu dans la tranchée n°27 représente sans doute la trace d'un second support (US 8575 du F 1200, qui est la récupération générale du premier état pour la construction du second ; cf. ci-dessous § 2.2.6.3). Un troisième doit être restitué entre eux pour obtenir des travées régulières. Le bâtiment était dallé en calcaire, avec des dalles allongées assez grandes, de 30 à 40 cm de long pour une quinzaine de centimètres de largeur et autant d'épaisseur (F 878). Elles étaient apparemment placées dans le sens de la longueur du bâtiment, tandis que l'entourage des bases de piliers était matérialisé par des dalles qui suivaient les quatre côtés (photo 6, planche 34).

La destination de ce grand bâtiment est hypothétique. Compte tenu de sa situation, il devait appartenir au prieuré : son mur nord est parfaitement aligné avec celui de la chapelle, et son entrée se faisait par la tour d'escalier, qui donne dans la cour du prieuré. Il est décrit dans l'inventaire de 1616 comme « *la chambre vis à vis de la porte de la chapelle st mallayne* » (Philippe 2001 : 19). La relative minceur de ses murs rend l'existence d'une voûte très peu probable ; en revanche, il possédait un étage puisqu'il y a une tourelle d'escalier. Nous ne savons pas si les volumes étaient divisés. Est-il devenu la salle capitulaire, plus près de la chapelle que la précédente, ou un logis pour le prieur, selon une évolution commune qui voit l'autonomisation de celui-ci dans l'organisation des monastères, à partir du 14^{ème} siècle ?

Sa datation n'est pas non plus précise, faute de mobilier. Il est clairement postérieur à la tour-porte datée de la fin du 12^{ème} siècle, et se situe dans des contextes stratigraphiques vagues, mais plutôt des 14-15^{ème} siècles. L'existence d'une tour d'angle octogonale est un trait architectural qui ne saurait guère être antérieur à la fin du 14^{ème} siècle. Par ailleurs, la phase d'utilisation suivante a vu la transformation de l'édifice en jeu de paume, attesté par un texte de 1454, sans doute construit dans les années 1420-1425 (ci-dessous § 2.2.6.3) ; son entrée sera alors basculée au sud, vers les logis royaux. Il est enfin antérieur à la construction de l'aile des

logis royaux en retour le long de la douve du Coudray, datée des mêmes années 1420-1425 (le mur oriental de ce dernier (M 1065) est clairement engravé dans le mur sud M 854=M 1066). Sachant que le début du 15^{ème} siècle n'a pas été une période propice à la construction à Chinon (cf. ci-dessous § 2.2.8.3.3), je propose de dater ce bâtiment du dernier quart du 14^{ème} siècle.

La construction de ce bâtiment fut sans doute accompagnée de la construction de cuisines au nord du prieuré (nous ne savons pas où elles se situaient jusqu'alors), par l'adjonction d'un bâtiment devant la tour EA 1103 et à l'ouest de la tour des Chiens.

La partie basse de la tour EA 1103 fut remblayée en même temps que la lice : son archère ouvrant dans le rempart nord fut condamnée (elle affleure le sol actuel). Un bâtiment vint en doubler la superficie. À l'ouest, il reprit la limite de la galerie du cloître (M 857). À l'est, le mur M 859 = M 934 a été observé dans la tranchée n°22 et le sondage n°36. Un radier de sol associé a été retrouvé (F 876), correspondant à la hauteur du sol extérieur après remblaiement de la lice. On peut aussi sans doute associer à cette phase la reprise du parement de M 857 (M 861). Ce bâtiment sera rasé au 15^{ème} siècle (cf. § 2.2.6.2). Un petit massif de fondation (UA 8445) vu dans la tranchée n°22 à l'ouest de M 857 correspond peut-être à l'installation d'un pilastre, peut-être pour encadrer une porte donnant vers la lice remblayée ?

Sans doute dans le même temps, la tour quadrangulaire adjacente à l'ouest de la tour des Chiens fut remblayée à la même hauteur (le sommet d'une ouverture affleure aussi ce nouveau niveau de sol). Elle fut agrandie vers l'ouest, notamment pour y refaire une cage d'escalier donnant à une pièce dotée d'un four culinaire (photo 1, planche 35). La présence de ce four permet de proposer que le bâtiment de la tour EA 1103, ainsi que l'extension de la tour des Chiens, aient permis l'installation de cuisines dignes de ce nom pour le prieuré⁶⁵.

⁶⁵ La question des cuisines dans la forteresse mériterait une étude spécifique. À partir du 13^{ème} siècle et peut-être surtout du 14^{ème} siècle, on peut proposer le schéma suivant : chaque château possède sa propre cuisine, que ce soit le Coudray, le château du Milieu ou le fort Saint-Georges. Celle du Coudray a été décrite § 2.2.4.4 ; celles des logis royaux est évoquée § 2.2.8 et mentionnée pour le 15^{ème} siècle par des textes. Quant au fort Saint-Georges, on a le sentiment que, après son déclassement au début du 13^{ème} siècle, il servit principalement de communs au château, avec des

2.2.5.3

Les « logis royaux » (phase 2, états 2bis à 4)

L'ensemble de bâtiments constituant ce qu'on nomme les « logis royaux » a été beaucoup remanié dans la deuxième moitié du 14^{ème} siècle. A l'ouest, le bâtiment du début du 13^{ème} siècle fut totalement reconstruit vers 1365, après un incendie⁶⁶. Des traces de ce dernier avaient été détectées en 2007 (couche d'incendie, maçonneries rubéfiées) et ont été revues en 2009 (sur le parement interne de l'escarpe de la douve du Coudray, sur le dallage du bâtiment antérieur à la « salle de la Reconnaissance », et pierres en remploi rubéfiées dans le caniveau de drainage au pied de la façade). Cette reconstruction fut totale, et aboutit au bâtiment appelé maintenant « petits combles », avec une tour d'escalier hors-œuvre carrée.

Un peu après (mais peut-être simultanément au niveau des fondations, cf. § 2.2.8.3.3), à l'extrémité est, le bâtiment du 12^{ème} siècle fut rasé et remplacé par un autre, plus imposant, dont la façade nord est parallèle au mur de clôture du prieuré qui lui faisait face. La cause cette fois fut sans doute des désordres importants dans les maçonneries, qui menaçaient l'édifice dans sa stabilité. On en profita pour créer une très grande salle à l'étage, au-dessus de quatre plus petites salles. Cette salle, dite « salle de la Reconnaissance » en souvenir de l'audience que Charles VII y aurait accordée à Jeanne d'Arc, est traditionnellement attribuée à Charles VII, dans les années 1420. Aucun argument n'est probant pour cette datation,

bâtiments utilitaires et de grandes cuisines, ainsi qu'une grande glacière. Le mobilier archéologique, notamment la céramique et la faune, renvoie à une intense utilisation « domestique », mais aussi par exemple liée à la réception des fournisseurs (balance monétaire et jetons de compte). C'est sans doute tout l'Hôtel du roi qui logeait là quand la cour était à Chinon, et la cuisine devait servir de cuisine des communs, distincte de la cuisine du roi et de celle du prieuré (sur ces questions, voir par exemple Lalou 1996).

⁶⁶ La cause de cet incendie n'est pas connue. On sait que vers 1350, au début de la guerre de Cent ans, les Anglais firent une incursion à Chinon, mais ne purent pénétrer ni dans la ville ni dans le château. Ils ravagèrent alors le faubourg Saint-Jacques, sur la rive opposée de la Vienne (de Cougny : 252). Il n'est évidemment pas possible de relier cet incendie précisément à cet événement.

bien au contraire, et il est possible de proposer une autre interprétation, à savoir un auditoire construit par Louis Ier d'Anjou, que les textes mentionnent à Chinon, mais sans en préciser la localisation.

L'opération réseaux a contribué à une meilleure connaissance de cette période par la découverte d'un drain dans la tranchée n°55, le long de la façade nord des petits combles.

Sur cette phase, voir la synthèse générale sur les logis royaux § 2.2.8.3.

2.2.6

LES TRAVAUX DU 15^{ème} SIECLE

Les travaux qui ont été repérés concernent surtout des aménagements résidentiels (en intégrant dans cette notion la chapelle royale de Saint-Martin), datant de la première moitié du 15^{ème} siècle, période où le roi Charles VII puis la reine Marie d'Anjou font de Chinon une de leurs résidences favorites.

2.2.6.1

Sur le front nord : construction du « Grand Pavillon » ou « Pavillon des Dames »

Le remblaiement de la lice, principalement réalisé dans la deuxième moitié du 14^{ème} siècle (§ 2.2.5.1) se poursuit au cours des décennies suivantes. L'apport de remblais supplémentaires rendit sans doute le sol plus horizontal. Ce mouvement est bien perceptible dans les tranchées n°22 et n°32 (notamment la partie supérieure de F 919 ; les US 8668 et 8704 contiennent de la céramique de la première moitié du 15^{ème} siècle, et les US 8386, 8694, 8695 et 8699 de la céramique moins précisément datée du 15^{ème} siècle). C'est aussi à ce moment que disparaît la tour EA 1103 (ou peut-être seulement le bâtiment qui lui avait été accolé) : le remblai du 15^{ème} siècle passe par-dessus M 857-861 et M 859-934 (US 8596, 8598 et 8629).

Vers l'est, profitant de l'espace gagné par la disparition de la lice, un nouveau bâtiment fut érigé sur le front nord. Il remplaça le complexe formé par la tour construite au 13^{ème} siècle sur la lice, la tour EA 1113 et le bâtiment héritier du logis carolingien (fig. 44).

L'existence à cet endroit d'un grand bâtiment résidentiel est certaine, mais il est très mal connu. Il est visible sur la miniature de 1603, dans une configuration du bas Moyen-Age, avec un toit pentu et des grandes fenêtres dans ce toit ; il est d'une masse qui ne le cède en rien à celle des logis royaux. Si on compare cette miniature avec la restitution 3D

que nous proposons (planche 51 ; voir aussi Dufay 2007 et 2012 : 80), on voit qu'il est parfaitement représenté à sa place. Il a disparu en revanche du dessin de Gaignières réalisé en 1699, ce qui est conforme avec les traces archéologiques d'un grand arasement au 17^{ème} siècle. Il s'agit vraisemblablement du « grand pavillon », mentionné dans l'inventaire des munitions de 1569⁶⁷, et du « pavillon des Dames » dans les textes du 17^{ème} siècle⁶⁸.

Archéologiquement parlant, il n'est pas facile à reconstituer (fig. 44, photos planche 35). Sur le parement du rempart nord

⁶⁷ La localisation de ce « grand pavillon » se déduit du cheminement des auteurs de cet inventaire. Après avoir mentionné la chapelle Saint-Mélaine, ils passent aux logis royaux, depuis le fort du Coudray jusqu'à l'extrémité est, puis au « grand pavillon », et enfin à la tour de l'Echaugnette ((Philippe 2001 : 31 sq.) :

- « une chambre estant près le portail pour entrer au chasteau du Couldrin
 - une salle (...) estant (...) au bout de la gallerye de la grande salle
 - une chambre haulte (...) répondant sur la ville par la salle susdicte
 - une garde-robe ou cabinet respondant sur ladicte salle
 - la grande salle du roy [avec une porte] pour aller de ladite salle en la gallerye pour entrer es chambres du roy
 - une petite chambre estant au pavillon respondant sur la ville, au costé de ladite grande salle
 - une petite garde-robe près ladicte chambre
 - une petite chambre estant au dict pavillon, au-dessus des chambres cy-devant déclarées
 - un petit cabinet ou garde-robe (où couchent deux prisonniers)
 - le baz du logis a été trouvé ferméz de clef » [donc les salles mentionnées ci-dessus sont à l'étage]
- Tout ceci concerne les logis royaux, description close avec l'évocation globale du rez-de-chaussée. Puis :
- « le corps du logis du grand pavillon dudict chasteau (qui contient) une haulte chambre fermée à clef
 - les autres chambres pres le pavillon
 - les planchers sont rompuz et abbatuz
 - une basse chambre au bout dudict logis »
- Puis :

- « la tour de l'Echaugnette. »

⁶⁸ Ce pavillon est dit occuper l'angle nord-est du château du Milieu dans un inventaire de 1615 (Philippe 2001 : 19, 40). Selon De Cougny, il daterait du 15^{ème} siècle et aurait été détruit en 1620 (De Cougny 1874 : 106). C'est pourquoi il ne peut en donner une localisation précise et se contente de le circonscrire à l'intérieur d'un rectangle situé dans l'angle nord-est du château du Milieu, localisation reprise par Eugène Pépin. Au 19^{ème} siècle, la tradition orale qualifie encore le rempart est de « mur des Dames », en souvenir de la proximité dudit pavillon (information famille Jaillais).

fait saillie le départ d'une probable souche de cheminée, qui doit appartenir à cet édifice (photos 1 et 2, planche 36). Sur la miniature de 1603, une deuxième cheminée est visible, plus à l'est sur ce même côté nord, qui pouvait avoir été logée dans ce qui subsistait de la tour du 12^{ème} siècle EA 1113. Le mur nord du bâtiment devait donc être construit sur la courtine.

Le côté sud devait être formé par le rempart carolingien M 974, ce qui expliquerait notamment qu'il en subsiste encore une élévation importante, à côté des WC publics. Ce mur a été prolongé vers l'ouest par le M 1045 (tranchée n°64), conservé sur 1,30 m de hauteur, et dont le parement nord se trouve au nu de celui du rempart. Comme il est moins épais que ce dernier (1,25 m), c'est donc l'espace intérieur qui a été privilégié, espace qui fut enduit, comme on le voit encore sur la partie encore en élévation. Toutefois, aucune ouverture n'y a été percée (du moins dans les onze mètres conservés). Il faut donc imaginer plutôt un caractère utilitaire au rez-de-chaussée (cellier ?).

Engravé dans M 1045, de facture similaire, un mur fait retour vers le nord (M 1053). On peut y voir ce qui reste de l'angle sud-ouest du bâtiment. Ces deux maçonneries sont installées dans les remblais d'une très vaste fosse (F 1058), qui a été interprétée comme la fosse de démolition de la tour K du *castrum* (§ 2.2.1.4). Autrement dit, ce vestige de l'enceinte antique a été détruit pour faire place au Grand Pavillon. Cette fosse a fini d'être comblée après la construction des fondations. La plus haute couche de remblai conservée avant les arasements du 17^{ème} siècle contient du mobilier du 15^{ème} siècle, et vient bien dater ces maçonneries (US 9198).

Peut-être faut-il associer à ces deux maçonneries une autre, parallèle à M 1053, vue à la fois à l'extrémité de la tranchée n°64 et dans la tranchée n°65 (M 1044). Cette maçonnerie est également large d'1,25 m, mais la stratigraphie ne permet pas de la dater. Sa facture est comparable à celle de M 1045 : fondation en blocage de tuffeau avec un parement relativement soigné fait d'un assez petit appareil allongé. Son côté ouest a été reapparementé à une date ultérieure indéfinie (EA 1046, tranchée n°65). L'espace ainsi délimité avec le mur pignon ouest est réduit, il faut y voir peut-être une cage d'escalier (dispositif pour l'époque moins habituel qu'une tourelle saillante, mais aucun dispositif de ce

genre ne figure, de fait, sur la miniature de 1603).

Le côté est n'est pas connu, car il est probable qu'il se situe sous l'actuelle maison des guides. Les murs de l'ancienne tour bâtie sur la lice remblayée (M 1309 et 1311) étaient arasés, à moins qu'ils n'aient servi de mur de refend (sans doute pour M 1309, encore relativement bien conservé, M 1311 étant par ailleurs bien proche du pignon oriental supposé).

Une partie de l'ancien bâtiment carolingien fut peut-être encore maintenue, ce serait alors la « *basse chambre au bout dudict logis* » du texte de 1569. En effet, le mur de refend M 986 = M 990, construit au 14^{ème} siècle, n'ayant apparemment été détruit qu'au 17^{ème} siècle (d'après le mobilier contenu dans l'US 8913, immédiatement au-dessus de l'arasement de ce mur), on peut en conclure qu'au moins la pièce nord fut conservée, pour servir de vestibule par exemple (l'angle de vue de la miniature de 1603 ne permet de voir que les parties hautes du bâtiment). Mais il est possible aussi que les remblais du 17^{ème} siècle masquent une lacune stratigraphique, et que tout fut détruit au 15^{ème} siècle lors de la construction du grand pavillon. Il est du reste probable que c'est en même temps que disparut également la tour L du *castrum* et tout ce qui pouvait rester de maçonneries adjacentes.

C'est sans doute à cette époque que sont installées les latrines qui jouxtent la tour des Chiens à l'est, dont le niveau de sol vers 87 m n'est compatible qu'avec le remblaiement du 15^{ème} siècle (photo 3, planche 36). Un bâtiment contemporain a pu s'étendre devant, matérialisé par une portion de mur est-ouest d'un mètre d'épaisseur, suivi dans la tranchée n°22 qui le recoupe obliquement, sur 7,40 m de long (M 909, avec sa tranchée de fondation F912 vue dans le sondage n°30). Son mode de construction est sommaire (simples moellons ébauchés liés à la terre) : s'agissait-il d'un soubassement pour une structure à pans de bois, voire d'une simple clôture ? Ce mur disparaîtra au 17^{ème} siècle.

2.2.6.2

Travaux sur les « logis royaux » (phase 2, états 5 et 6)

Les travaux concernant les logis consistent essentiellement en restructurations internes, à la fois pour augmenter le nombre de pièces et les rendre plus faciles à chauffer. Ils atteignent alors leur plein développement, avec toutes les commodités qu'un couple royal pouvait souhaiter à cette époque.

Le détail de ces modifications est évoqué au § 2.2.8.4.

2.2.6.3

L'aile nord de la cour des logis royaux : du bâtiment prioral au jeu de paume

Outre les transformations des logis royaux visant à leur conférer plus de confort et de commodité, un nouvel équipement fut aménagé pour les loisirs de la cour : un jeu de paume. C'est en tous cas l'interprétation proposée des transformations qui ont affecté le grand bâtiment prioral en face des logis, à l'ouest de la chapelle Saint-Mélaine (ci-dessus § 2.2.5.2). L'existence d'une telle salle est attestée en 1454 à Chinon par les comptes de la reine Marie d'Anjou (Philippe 2001 : 14), et n'a rien pour surprendre à cette époque où ce jeu faisait fureur, notamment chez les élites (Mehl 1990)⁶⁹. Sa datation toutefois ne peut être précisée par l'archéologie, étant donnée l'absence de mobilier datant dans les quelques US conservées : il s'agit avant tout de stratigraphie relative.

Plusieurs modifications nous sont perceptibles, qui ont affecté le bâtiment (fig. 36, photos planche 37). Le premier point est qu'il fut sans doute détaché de l'ensemble prioral. En effet, l'entrée, qui se faisait par la tourelle d'angle nord-est, donc par la cour du prieuré, fut basculée vers le sud, donnant sur

la cour des logis royaux. Nous en avons retrouvé le piédroit ouest (M 1073). Comme le sol du bâtiment (et de tout le secteur du prieuré) était environ un mètre plus haut que le sol de cette cour, il fallut créer un escalier (EA 1069 et 1074). Afin de ne pas faire saillie dans la cour, cet escalier fut déporté vers l'intérieur, ce qui n'était pas gênant car il s'insérait dans la largeur d'une galerie qui fut alors aménagée le long du mur sud. Cette galerie est attestée par la maçonnerie M 1095, à l'est, et aux tranchées de récupération F 880 (tranchée n°27 ; photo 2, planche 37) et son équivalent F 896 (tranchée n°21 ; photo 3, planche 34), vers l'ouest. Elle possédait sans doute un étage, auquel permettait de monter un escalier logé dans la galerie adjacente, entre la chapelle et la salle (« *gallerye y [à l'appentis applicqué contre le pinacle de ladite chapelle] joignant et l'escalier pour monter en ladite gallerye du costé desdists fossez dudit chasteau du Couldray* » dans le texte de 1626 ; cf. Philippe 2001 : 72). Cette galerie aurait permis de relier directement les logis royaux à la chapelle Saint-Mélaine⁷⁰.

Le dallage fut refait par-dessus l'ancien, ou réparé (EA 877, tranchée n°27, photo 3, planche 37). La tour d'angle fut rebâtie, sur un plan plus modeste (M 879, tranchée n°27, photo 5, planche 34), sans doute parce qu'elle ne constituait plus l'accès principal, et pour laisser de la place afin que l'on puisse passer entre elle et l'appentis construit devant la chapelle (un peu avant ou en même temps, cet appentis n'est attesté que par un texte du 17^{ème} siècle, comme vu au § 2.1.3.2). Elle a pu servir également à accéder à l'étage de la galerie sud par une mezzanine, et à un comble.

C'est la galerie latérale étroite qui mène à l'interprétation comme jeu de paume, cette disposition pour les spectateurs étant typique de ces salles. Les dallages en pierre sont également typiques des jeux de paume connus par la fouille (château de Versailles par exemple, fouillé par l'INRAP en 2007, ou celui de Fontainebleau) et sont visibles sur les représentations (certes non antérieures au

⁶⁹ Il se répandit partout au 16^{ème} siècle. À Chinon, cinq ou six jeux de paume sont attestés dans la ville par les sources écrites, en général associés à des auberges (Meunier 2002). Le seul subsistant (12, rue du Jeu de Paume) a été daté en 2010 par dendrochronologie de la charpente du milieu du 16^{ème} siècle (datation du laboratoire C.E.D.R.E., étude menée par les élèves de l'École de Chaillot sous la direction de V. Villaneau, avec la collaboration de l'architecte du patrimoine Martin Brunelle ; cf. photo 4, planche 37).

⁷⁰ Cet étage de la galerie a peut-être été ajouté plus tard. En effet, une salle de jeu de paume doit être largement éclairée par des baies en hauteur, peu compatibles avec une galerie à l'étage. Cette modification aurait pu se faire au 16^{ème} siècle, quand le fort du Coudray fut à nouveau isolé par des dispositifs défensifs efficaces, et donc que la chapelle royale, qui était plutôt Saint-Martin, redevint Saint-Mélaine (protection des entrées par les tours du Coudray et de Boissy, cf. § 2.2.7).

17^{ème} siècle). Pour dégager l'espace nécessaire au jeu de balle, les supports intermédiaires ont été supprimés (récupération US 8575, tranchée n°27, photo 6, planche 34). La salle atteignait ainsi une surface de 240 m² environ⁷¹. Cette nouvelle affectation, qui certes servait le prince, n'avait du reste rien d'incongru, ce jeu de balle ayant pris naissance dans les milieux monastiques au 12^{ème} siècle...

Pour compenser peut-être la perte d'usage du bâtiment prioral à l'ouest de la chapelle, un autre bâtiment fut construit à son chevet. Il est attesté par l'Atlas de Trudaine, et c'est sans doute celui qui est appelé « chambre du prieuré » au 17^{ème} siècle. A cette même date, le jeu de paume est appelé « salle du prieuré », ce qui signifie que son usage s'est perdu⁷², mais que son rapport avec le prieuré paraissait encore évident (cf. § 2.1.3.2). L'espace du prieuré fut sans doute alors agrandi en récupérant l'espace de la lice remblayée au niveau de la tour des Chiens (cf. § 2.2.5.2), et une galerie construite à cet endroit (« *gallerye qui est entre ladite tour [la tour aux Chiens] et le logis du prieuré* » dans les devis de 1616 et 1626), entraînant la disparition du bâtiment accolé à la tour carrée EA 1103 (cf. § 2.2.6.2).

2.2.6.4

La chapelle Saint-Martin au fort du Coudray

La plateforme du fort du Coudray changea encore une fois de physionomie avec la construction de la chapelle Saint-Martin. Il n'en subsiste que quelques assises très restaurées, et surtout l'énorme soubassement qui plonge dans la douve du Coudray, lui conférant une élévation artificielle qui devait impressionner quand on arrivait depuis le château du Milieu, et plus encore par la poterne de la douve du Coudray. Celui-ci se caractérise principalement par deux gros contreforts obliques.

L'opération réseaux a permis de préciser un peu le plan de la chapelle (fig. 29, photos planche 38). On a pu vérifier l'épaisseur de

⁷¹ Environ 300 m² hors-œuvre, ce qui est la dimension de la salle conservée dans la ville (Meunier 2002 : 579).

⁷² C'est aussi au cours du 17^{ème} siècle que disparurent ou furent réaffectés les jeux de paume de la ville (Meunier 2002).

certains murs (façade ouest)⁷³, déterminer ou confirmer l'existence de deux portes, et retrouver l'angle sud-ouest dans la tranchée n°14 (M 769), avec sa tranchée de construction (F 775). Dans la façade occidentale (M 774), la fondation du piédroit nord a été vue dans la tranchée n°13. D'autre part, dans le sondage n°20, à l'angle de l'escarpe du Coudray et du mur nord de la chapelle (M 784), une portion de dallage a été retrouvée (F 794); très abîmé, il semble localement se prolonger par un seuil sur le mur M 784, ce qui indiquerait l'existence d'une porte, donnant donc à l'entrée du chœur. Cette disposition reprend celle de la chapelle Saint-Méline.

Aucune source ne permet de connaître les circonstances de sa fondation. Les données archéologiques sont de peu de secours. Le style des deux contreforts obliques oriente vers le 15^{ème} siècle, date imprécise retenue à l'heure actuelle. Le remblai US 8186 dans lequel est creusée la tranchée de fondation F 775 de l'angle sud-ouest de la chapelle contient une dizaine de tessons des 13-14^{èmes} siècles. La partie supérieure du remblai de cette tranchée de fondation contient un tesson moderne, évidemment intrusif. Juste au sud de cet angle sud-ouest, une des couches de construction (US 8122) associée à une cheminée d'aération (EA 750, à la jonction des tranchées n°1 et 14) aménagée pour un souterrain partant de la tour du Coudray contient un tesson du 15^e siècle. Ces couches sont coupées par la tranchée de construction de Saint-Martin

On peut admettre que la construction de la chapelle a entraîné la démolition, afin de dégager un parvis, non seulement de l'ancienne chapelle Saint-Méline transformée en logis (ce qui est certain pour cause d'incompatibilité topographique), mais aussi des bâtiments adossés à la courtine au 13^{ème} siècle. Cette démolition n'est pas antérieure à la fin du 14^{ème} ou au début du 15^{ème} siècle (§ 2.2.4.4). Toutes ces données tendent à confirmer une datation du 15^e siècle, mais elles restent très imprécises.

Par ailleurs, on peut proposer que la construction de cette chapelle ait un rapport avec le percement de l'extrémité orientale de la tour de Boissy. Soit elle remplaça la chapelle aménagée dans cette tour (si cette chapelle a existé, cette porte condamne de fait son usage), soit elle entraîna la création d'un

⁷³ La chapelle mesure 15,50 x 10 m hors-œuvre (au niveau des fondations).

cheminement direct pour y accéder depuis les logis, sans avoir à passer par le pont et la porte du Coudray. Dans cette hypothèse, il faut pouvoir dater la porte dans l'abside de la tour de Boissy. Celle-ci donnait sur un chemin de ronde couvert, qui ne devait pas être un cul de sac⁷⁴. Pour éviter cela, une tour d'escalier a été construite sur le pignon ouest des logis royaux (état 6 du phasage des logis royaux, cf. § 2.2.8.3.1). Cette tour a été datée par l'étude de 2007 du milieu du 15^{ème} siècle au plus tôt, en tous cas d'après 1425. Si l'on accepte cette logique spatiale, la chapelle Saint-Martin aurait pu avoir été construite dans les années 1430⁷⁵-1460.

On peut essayer de resserrer cette fourchette en admettant que la chapelle de la reine Marie d'Anjou était Saint-Martin, et non Saint-Mélaine, qui a pu demeurer strictement un prieuré de Bourgueil et dont la reconstruction récente du logis du prier indique qu'il fonctionnait en tant que tel. En effet, la comptabilité de la reine pour 1454 décrit un certain nombre d'aménagements de « *sa chapelle du chateau* » (dont la dédicace n'est malheureusement jamais précisée), dans laquelle elle possède un oratoire. Il en existe un aussi pour le roi de Sicile (son frère René d'Anjou). Ces aménagements semblent bien se rapporter à un édifice autonome d'une certaine taille, et non à un simple oratoire privé comme celui d'Anne de Bretagne à Loches par exemple. Ils impliquent un édifice déjà construit, mais pas forcément depuis longtemps⁷⁶. Notre fourchette de datation serait alors réduite aux années 1430-1450.

⁷⁴ Le chemin de ronde n'est pas l'actuel, lié à un état de rempart postérieur, réalisé en même temps que la porte a été refaite pour être munie d'un pont-levis. Cela est avéré par le fait que le dispositif oblique qui ménage un vide devant cette porte n'a de sens qu'avec le pont-levis. Or ce dispositif est bien lié au parement nord de la courtine, refait à ce moment, sans doute à la fin du 16^{ème} siècle, lors des travaux de remise en défense de la forteresse (ce parement est aussi clairement postérieur à celui de la tour de Boissy) (cf. § 2.2.4.5 et 2.2.7). Cette courtine a alors été légèrement élargie pour que le dispositif oblique puisse trouver sa place. Du coup, la porte d'accès de la tour des logis se trouve légèrement décentrée, ce qui indique le fait qu'elle date de ce premier chemin de ronde.

⁷⁵ Le séjour de Jeanne d'Arc à Chinon en 1429 ne nous est d'aucun secours pour dater la chapelle. Dans le procès de condamnation, Jeanne mentionne « *une chapelle assez près* » de la chambre royale dont elle sortait, qui est plus probablement Saint-Mélaine, à peu près en face de ladite chambre (cf. Bouzy 2000 : 134).

⁷⁶ Un menuisier fait un lutrin et une « *cloison d'ais* » à un des bouts de cet « *oratoire en sa chapelle au*

A cette période, l'initiative de la construction d'une telle chapelle pouvait revenir bien sûr au roi Charles VII⁷⁷, qui commençait à devenir « Charles le Victorieux », mais aussi à sa femme Marie d'Anjou, qui avait reçu le duché de Touraine en douaire en 1423⁷⁸. Les deux, en effet, avaient des rapports privilégiés avec la collégiale Saint-Martin de Tours, lequel Martin était à la fois patron du Royaume de France et de la maison d'Anjou. Cette dernière fut très généreuse envers la collégiale, et en 1400, le duc Louis II en fut fait chanoine d'honneur. Sa femme Yolande d'Aragon lui fit d'importantes libéralités. Quant à Charles VII, prolongeant la tradition capétienne, il était abbé laïc de Saint-Martin, où il fut reçu comme dauphin en 1421 et comme roi en 1424. Il se mêla de fort près des affaires de la collégiale, en faisant nommer chanoine des proches comme l'archevêque de Bourges, Dunois ou Jean Ockeghem, chapelain-chanteur à sa cour, qu'il imposa même comme trésorier en 1459. En 1430, il promit une nouvelle châsse en or pour le corps du saint, et il s'exécuta en 1450. Le 9 mars 1453, la translation des reliques donna lieu à une magnifique cérémonie à laquelle participèrent les plus hauts dignitaires du royaume (Mesnard 1961). En 1433, il avait exprimé le vœu que saint Martin aide « *au recouvrement du royaume et à ses autres affaires* ».

chateau » pour se garder des vents. Il est aussi fabriqué une clef pour la porte de l'oratoire et une autre pour le coffre qui sert à ranger les ornements d'autel. Les verrières sont ornées d'une pie dessinée sur six losanges (la pie en héraldique symbolise la prévoyance et la probité). Deux aunes (soit 2,30 m) de bougran bleu-gris (forte toile occultante, sans doute pour protéger du soleil) sont achetées pour tendre devant les fenêtres de « *l'oratoire fait pour le roi de Sicile en la chapelle de la reine au chateau de Chinon* ». Olivier Pommier est trésorier de Marie d'Anjou depuis les années 1450 jusqu'à la mort de cette dernière en 1463. En 1473 et 1475 il est dit « *commis au paiement des édifices, ouvraiges et réparations du chateau de Chinon* » (Philippe 2001 : 13-15). Pour une analyse rapide des comptes de l'époque de Charles VII, voir Garcia 1982-1983.

⁷⁷ Cette attribution est suggérée par Eugène Pépin (1924 : 41).

⁷⁸ La possession de la châtellenie de Chinon lui fut confirmée par son fils Louis XI à la mort de Charles VII en 1461 ; elle mourut en 1463. Elle y accoucha d'au moins deux de ses enfants, Radegonde en 1428 et Philippe en 1436, et y éleva le plus jeune de ses fils, Charles, futur duc de Berry et farouche opposant à son frère Louis XI.

La dédicace d'une chapelle royale à Saint-Martin, titulature plutôt archaïque, est donc cohérente avec ce lien particulier des deux membres du couple royal au saint et à la collégiale qui abrite son tombeau. Fut-elle une sorte d'*ex-voto*, peut-être à relier au succès des Etats généraux de Chinon, qui lui ont permis de relancer la guerre en 1428 ; il séjourna en effet très souvent à Chinon entre 1429 et 1435 (Fresne de Beaucourt 1882 : II, 159-308). Ou alors, à la trêve de Tours en 1444 ?⁷⁹ Bien qu'il résidât surtout à Mehun-sur-Yèvre, il passa dans ces années-là beaucoup de temps à Chinon ou dans les environs immédiats (à Razilly), notamment avec Agnès Sorel.

Bien qu'aucune relique n'y fût jamais, on peut même penser qu'il a fait construire une sorte de Sainte-Chapelle, à l'instar de celle que son grand-père, Charles V, mit en chantier à Vincennes en 1379⁸⁰. La chapelle déjà existante à Vincennes était d'ailleurs dédiée à saint Martin, et saint Louis y avait fait transporter une épine de la Sainte Couronne (Billot 1996 : 175). Cette chapelle conférait à ce château, qui était de plaisance et non siège d'une châtellenie, le statut de château royal (Contamine 1996 : 315).

Par cette construction, Charles VII, dont la légitimité fut contestée et qui était toujours à la recherche de signes d'affirmation de son pouvoir, se rattachait aussi à ses plus glorieux prédécesseurs en ces lieux : Henri II et Philippe Auguste, qui avaient successivement fondé et reconstruit la chapelle Saint-Georges. En perchant sur le bord de la douve la chapelle Saint-Martin, il imitait la position dominante de la chapelle Saint-Georges à l'angle du fort du même nom. En la construisant pratiquement à l'emplacement de Saint-Mélaine, dont le souvenir ne devait pas être perdu, il plongeait ses racines encore plus loin dans le monde capétien. Et, Marie d'Anjou vivant bien plus souvent à Chinon que son époux, il est naturel que cette chapelle fût mentionnée au milieu du 15^{ème} siècle comme celle de la reine.

⁷⁹ De Cougny (1898 : 322) propose cette hypothèse pour la construction de l'église Saint-Etienne, qu'il aurait entreprise dès les années 1421.

⁸⁰ Charles fut nommé en 1415 capitaine du château de Vincennes, charge qu'il délégua toutefois aussitôt, car il résidait alors en Anjou. La reprise de Vincennes aux Anglais en 1436 lui donna-t-elle l'envie d'imiter cette construction, qui n'était pas alors terminée (mais il n'y vint jamais après 1418) ? (Contamine 1996).

Quoi qu'il en soit, les circonstances de la disparition de la chapelle Saint-Martin sont vagues aussi. Si elle est encore mentionnée dans les textes du 17^{ème} siècle (il faut réparer la toiture, cf. Philippe 2001 : 83), elle ne figure plus sur le plan de l'Atlas de Trudaine de 1758. Sans doute a-t-elle été victime des destructions attribuées à Armand-Jean de Richelieu avant 1730⁸¹. Cette datation semble confirmée par le fait que, dans les tranchées de réseau, la moitié nord du fort du Coudray apparaît recouverte de remblais contenant du mobilier attribuable au 17^{ème} siècle (US 8123, tranchée n°14 ; US 8181 et 8135, tranchée n°8).

⁸¹ Cf. Philippe 2001 : 45. Eugène Pépin indique qu'elle servait de moulin à farine au 17^{ème} siècle, et qu'elle aurait disparu à la Révolution. Comme d'habitude, il ne cite pas ses sources (Pépin 1924 : 72).

2.2.7

LES TRAVAUX DU 16^{ème} SIECLE

Le château retrouva, brièvement, une importance militaire au moment des guerres civiles de la fin du 16^{ème} siècle, qui se traduira par un effort de remise en défense. Au printemps 1562, le château passe pendant un mois aux mains des protestants. Par la suite, le roi Charles IX essaie de contrôler la sédition. Il demande en 1567 à M. de Razilly de s'installer au château pour le garder. Il dispose de six fauconneaux et dote le fort Saint-Georges d'une canonnière. Ces mesures sont apparemment efficaces, puisque cela permet en 1568 de repousser deux nouveaux coups de main protestants (De Cougny 1898 : 346-353). En 1589, Henri IV ordonne qu'on vende du bois de la forêt de Chinon pour « *les plus nécessaires réparations et fortifications de nos trois chasteaux de Chinon et le pourveoir de quelques vivres, artillerie et munitions de guerre* » (Philippe 1996 : 17).

L'opération réseaux n'a pas apporté de nouvelles données sur cet épisode, si ce n'est au fort du Coudray. La partie méridionale, au sud d'une ligne reliant la tour du Coudray et la cuisine détruite au 15^{ème} siècle, a été massivement remblayée (tranchées n°1, 3 et 8 ; fig. 4, 5, 6), condamnant la poterne qui donnait vers la ville. Le châtelet d'entrée a été repris dans la deuxième moitié du 16^{ème} siècle, comme on l'avait noté lors de l'étude de l'avant-corps de la tour du Coudray, avec notamment la création d'un « ahah », petit fossé intérieur palliant sans doute l'absence de pont-levis au-dessus de la douve du Coudray (Dufaÿ, Lefebvre, Riou 2005 : 15). Les maçonneries M 753 (photo 2, planche 26) et M 757 (photo 1, planche 39), à l'angle nord-ouest de la partie méridionale du châtelet d'entrée (M 754, cf. § 2.2.4.4), sont sans doute à rapporter à ces modifications, mais n'ont été vues que très partiellement (tranchées n°1 et 9). Ce dispositif disparut sans doute dès le début du 17^{ème} siècle.

C'est sans doute aussi à cette époque et à la même logique défensive qu'il faut rapporter la création du pont-levis donnant accès à la tour de Boissy (planches 39 et 39bis). Le parement nord du rempart barrant la douve du Coudray fut refait pour y ménager un dispositif

barrant le chemin de ronde (aminci en partie haute par l'oblicité du parement, devant la porte), et y construire une échauguette permettant de surveiller la douve en enfilade⁸².

Toujours dans le fort du Coudray, quelques traces d'un possible bâtiment du 16^{ème} siècle ont été détectées près de la tour du Moulin. Un creusement aux bords bien verticaux (F 790, tranchées n°7 et 8, avec une couche de démolition US 8078 = 8082 ; fig. 6) a en effet été retrouvé devant la tour semi-circulaire au nord de la tour du Moulin ; si c'était bien un bâtiment, sa durée de vie paraît avoir été courte. Il est peut-être à mettre en relation avec deux petits fours domestiques ménagés dans la tour des latrines (photo 2, planche 39), non datés, qui sont peut-être ceux signalés dans l'inventaire de 1569 (« *la chambre des fours dudict chasteau du Coudrin* », qui devait être entre le puits et la tour du Moulin, si l'on suit l'ordre topographique des paragraphes de ce texte ; Philippe 2001 : 85).

Enfin, rappelons qu'en 2007 a été découvert, au droit de la tour de l'Echauguette, un grand boulevard d'artillerie en terre rempardé de pierre, destiné à contrôler la route de Tours, et rapporté à cette époque (Dufaÿ *et al.* 2007 : 37-38). Il est sans doute à mettre en relation avec un dispositif comparable dans le fort Saint-Georges : son rempart nord a été au 16^{ème} siècle renforcé à son revers par un talus massif de terre, interprété comme un boulevard d'artillerie. Ainsi, des canons pouvaient être installés de chaque côté de l'accès principal du château, la porte des Champs, en même temps que ce dispositif contrôlait la route de Tours.

⁸² De tels travaux ne doivent pas surprendre à cette date. Les guerres de Religion ont suscité dans toute la France de nombreuses remises en défense pour se garantir des coups de main des Huguenots. Un bel exemple se trouve à la Corroirie de la Chartreuse du Liget, près de Loches, où un nouveau châtelet d'entrée devant la porte médiévale a été construit en 1578 (date connue par une inscription), avec un dispositif de pont-levis à étrier pour la porte piétonne identique à celui observé sur la tour de Boissy. Dans le même ordre d'idée, le prieuré Saint-Cosme à la Riche a été fortifié après un saccage en 1563 (Guilbaud 2004 ; cf. ADIL, G.520, p. 104).

2.2.8

NOUVELLES DONNEES SUR LES « LOGIS ROYAUX »

La tranchée qui a longé le mur nord des logis royaux (tranchée n°55) ainsi que celles qui ont traversé la salle dite de « La Reconnaissance (tranchées n°57, 69, 70, 71, 72) ont permis d'acquiescer ou préciser certaines données concernant les logis royaux. Ces données ont été l'occasion de reprendre quelques éléments de l'étude de bâti qui avait été réalisée en 2007 (Dufaÿ, Lefebvre, Bourrocher 2008). Les résultats permettent de proposer un scénario d'évolution légèrement différent de celui alors proposé, qui paraît plus logique et plus cohérent (fig. 38)⁸³.

2.2.8.1

La création du pôle des « logis royaux » à la fin du 12^{ème} siècle (phase 1, état 1)

Lors de l'étude de bâti réalisée en 2007, nous avons proposé que, dès le 12^{ème} siècle, un bâtiment s'étendait, vers l'est, sous la « salle de la Reconnaissance » (Dufaÿ, Lefebvre, Bourrocher 2008 : 17 et fig. 45). Cette hypothèse a pu être validée. En effet, le mur gouttereau nord de ce qui est devenu les grands combles s'étend bien sous la salle de la Reconnaissance (sondage n°57, M 973 ; photos planche 42). Il mesure 1,40 m de large, et il en subsiste une à deux assises en tuffeau de moyen appareil, sur une puissante semelle de fondation débordante en plusieurs paliers, en moellons tout venant allant jusqu'à 2,80 m de large.

Les contraintes de l'ouverture ont permis de le suivre vers l'est seulement sur 6,80 m de long, mais il est certain que le bâtiment se prolongeait jusqu'au pignon oriental de la

⁸³ Ces nouvelles hypothèses ont été discutées sur site avec Bastien Lefebvre et Solveig Bourrocher pendant l'été 2010. Sur certains points (notamment la date de construction de la « salle de La Reconnaissance »), des divergences d'analyse demeurent, et les hypothèses émises ici doivent être imputées au seul Bruno Dufaÿ.

« salle de la Reconnaissance ». En effet, sous ce pignon, a été retrouvée une maçonnerie plus ancienne (tranchée n°71, M 1141 sous M 1136 ; leur orientation est très légèrement différente ; photo 1, planche 43). Cette extension était du reste logique, le bâtiment étant ainsi cantonné par deux tours préexistantes : à l'ouest une tour en fer à cheval, à l'est, la tour du Trésor.

En revanche, nous n'avons pas repéré de mur de refend : aucun n'a été retrouvé dans les tranchées de la salle de la Reconnaissance. Il ne semble pas avoir été au même endroit que le pignon ouest de celle-ci, car il viendrait bizarrement se coller à la fenêtre géminée de la façade sud. Il n'est donc pas certain qu'il y ait eu un mur pour subdiviser l'espace, qui pourrait avoir été d'un seul tenant.

Les tranchées n°55, 68, 69, 71, 72 et 75 ont mis en évidence que le sol à partir duquel ce bâtiment a été construit était nettement plus bas que le sol actuel, ou même que celui du 12^{ème} siècle. En effet, synchrones des maçonneries de ce premier état, d'épais remblais (F 1088 et F 1214) viennent combler un espace en pente vers le rempart sud⁸⁴. Autrement dit, on a construit une sorte de terrasse pour rendre la surface plus horizontale et gagner de la place vers le sud, pour asseoir le nouvel édifice. Le sol antérieur n'a pas été atteint par le diagnostic à 83,50 m NGF. Ce comblement explique que le sol des salles basses de la tour du Trésor et de la tour en fer à cheval à l'ouest de celle-ci, à 84,20 m NGF, soit en contrebas du sol des logis, qui est vers 85 m (cf. ci-dessous). En effet, ces tours sont antérieures et devaient s'ouvrir de plain-pied ou presque. Lors de la construction du nouveau bâtiment, des escaliers furent construits pour y descendre. C'est donc un comblement de plus de 1,50 m qui a été réalisé. Il est possible que ces remblais aient été extraits de la douve du Coudray, creusée à ce moment-là.

⁸⁴ **tranchée n°71** : US 9526, 9527, 9552 (ces deux dernières US contenant de la céramique de la fin du 12^{ème} ou du début du 13^{ème} siècle) ; **tranchée n°55**, pour celles qui contiennent du mobilier : 8970 : céramique redéposée des 9-11^{ème} siècles, 8944, 8958, 8963, 8971 : quelques tessons sans bords du 13^{ème} siècle pouvant remonter à la fin du 12^{ème} ; **tranchée n°57** : 8870, 9425 (céramique du 12^{ème} siècle), 9427, 9428, 9446 à 9449 (9446 et cette dernière US contenant de la céramique de la fin du 12^{ème} ou du début du 13^{ème} siècle), 9504.

La tranchée n°55, le long du mur nord, a permis de connaître enfin la disposition originelle des portes et le niveau du sol du bâtiment. Il est clair maintenant que la porte EA 871 (= EA 682 du rapport de 2008), qui ouvre actuellement sur le rez-de-chaussée des grands combles, n'est pas d'origine. Les piédroits sont insérés dans la maçonnerie primitive, ce qui n'était pas perceptible auparavant, tout le parement ayant été restauré au 20^{ème} siècle (photos 2 à 4, planche 43).

Cette porte EA 871 a remplacé une porte voisine à l'est, qui a été murée lors de la reconstruction du 14^{ème} siècle (état 4), et que nous avons décelée dans l'analyse de 2008 (UA 6312, fig. 22 et 24 du rapport de 2008).

Toutefois, cette porte antérieure à la porte du 14^{ème} siècle (EA 871) ne constitue pas non plus l'accès originel. En effet, la trace de deux arcs est visible sur la face interne du mur nord des grands combles, noyés dans les restaurations, et que nous n'avions donc pas pris en compte (UA 6352 et 6359 du rapport de 2008 ; fig. 4, planche 44).

Or la tranchée n°55 a montré qu'une porte correspondait à l'arc le plus à l'ouest (UA 6352). Cette porte fut ultérieurement bouchée (EA 969 ; photos 1 et 2, planche 44)⁸⁵. Ce bouchage n'est pas daté, mais il est antérieur à la reconstruction du parement nord des grands combles au 14^{ème} siècle : une photographie prise vers 1930, avant restauration (photo 3, planche 44), montre clairement que ce parement, lié à la porte du 14^{ème} siècle EA 871, ne porte pas de trace d'ouverture à l'emplacement où nous avons vu le bouchage en partie basse, dans la tranchée. Ce parement est par ailleurs percé par un des trous d'encastrement de la galerie qui a longé le bâtiment vers 1425⁸⁶. Plus à l'est, il n'y a plus de trace, à l'extérieur, de la porte présumée sous l'arc UA 6359, car le parement a été entièrement refait au 14^{ème} siècle, jusqu'à une cote un peu inférieure

à 85 m NGF, soit en dessous du seuil de ladite porte (voir la tranchée n°55, relevé de la berme entre les repères E et F, fig. 16 et 16bis).

D'autre part, il faut remarquer que les arcs UA 6352 et 6359 sont plus bas que ceux des deux portes, l'EA 871 et celle bouchée par l'UA 6312. Les hauteurs sont elles-mêmes différentes, la porte occidentale étant la plus basse. Le sol correspondant pouvait être un peu en-dessous de 85 m NGF, ce qui correspond au sommet des remblais du 12^{ème} siècle. La porte voisine, sous l'arc UA 6359, était une marche plus haut (si le sol n'était pas en pente), vers 85,15 ou 85,20 m NGF (fig. 4, planche 44).

À l'extrémité orientale du bâtiment, la tranchée n°57, pratiquée dans la « salle de la Reconnaissance », a permis de retrouver une portion de dallage (EA 1123 ; photos 1 et 2, planche 45). Affleurant à 85,80 m NGF (soit encore deux marches de plus), il vient s'appuyer contre M 973 et se compose de dalles de tuffeau de 20 cm de côté. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse du premier état de sol, car son lit de pose (US 9445 ; photo 3, planche 45) contient deux tessons de panse minuscules qui peuvent dater autant du 13^{ème} que du 14^{ème} siècle. Il porte des traces de rubéfaction qui peuvent correspondre à l'incendie (chute de poutres enflammées) du 14^{ème} siècle qui a occasionné la reconstruction des logis (cf. § 2.2.8.3.2). S'il n'est pas d'origine, il a dû remplacer un premier état à la même altitude, car il est posé directement sur les remblais du 12^{ème} siècle.

Cette pente d'est en ouest est toujours perceptible actuellement d'un bout à l'autre des logis, et doit correspondre au fait que la masse de remblais rapportés au 12^{ème} siècle n'a pas permis d'obtenir une horizontale parfaite, suivant en cela la topographie de l'éperon. Cela se remarque aussi au fait que la semelle débordante de la fondation du mur nord, observée dans la tranchée n°55, remonte vers l'est (photo 2, planche 43).

La genèse de cet ensemble remonte donc à la fin du 12^{ème} siècle, probablement pour compenser la disparition de la « grande salle » du palais du fort Saint-Georges, dans le cadre de la mise en défense du château par Jean sans Terre, et notamment de la « castralisation » du palais. A cette date, il comprend un seul grand bâtiment, de 43,70 m de long, alors que celui du fort Saint-Georges mesurait 44,50 m de long. Il est probable qu'au

⁸⁵ Une niche fut peut-être maintenue à sa place, si celle qui est visible n'a pas été inventée de toutes pièces lors de la restauration.

⁸⁶ Un mur (M 968) perpendiculaire à la façade vint ensuite se plaquer en partie contre le bouchage EA 969. Il pouvait appartenir à un petit bâtiment qui aurait été construit dans l'angle avec la tour, après la disparition de la galerie. Ce bâtiment présumé disparut à l'époque moderne, en tous cas avant l'aquarelle de Gaignières qui date de 1699 (photo 1, planche 50) (l'US 8941, qui scelle la démolition de M 968, contient du mobilier moderne, sans doute du 17^{ème} siècle).

fort Saint-Georges, le bâtiment ait été doté d'un étage, mais ce n'était pas le cas dans le château du Milieu, comme en témoigne la fenêtre haute ménagée dans le pignon occidental.

La fonction de ces espaces n'est pas précisément définie ; au fort Saint-Georges, l'*aula* devait se situer à l'étage, le rez-de-chaussée étant dévolu à des fonctions plus utilitaires. Au château du Milieu, la grande salle était forcément au rez-de-chaussée. A l'exception de trois fenêtres conservées dans le mur sud et celle du pignon ouest en partie haute, nous ignorons la façon dont l'ensemble était éclairé, tant la reconstruction du 14^{ème} siècle fut importante. Le fait que le bâtiment n'ait pas d'étage peut autant signifier une construction d'urgence à moindres frais dans le cadre du conflit de la fin du 12^{ème} siècle, que la persistance de la tradition anglo-normande des *halls* sans étage.

2.2.8.2

Extension des « logis royaux » au 13^{ème} siècle (phase 1, état 2)

2.2.8.2.1

La construction des petits combles (phase 2, état 2)

L'étude de 2007 avait montré que le bâtiment occidental des « logis royaux », ou « petits combles », avait été construit après le bâtiment mitoyen (« grands combles »). Comme il tient compte de la douve du Coudray dans son état définitif, daté d'après 1205, et qu'il est antérieur ou synchrone de la tour de latrines qui le jouxte au sud, elle-même datée par dendrochronologie de 1224, il est loisible d'attribuer cette extension aux deux premières décennies du 13^{ème} siècle (Dufaÿ *et al.* 2008 : 21).

L'opération « réseaux » n'a pas fourni d'informations supplémentaires sur ce corps de bâtiment, très reconstruit au 14^{ème} siècle après un incendie. Elle a toutefois confirmé, à l'extrémité orientale de la tranchée n°55, que ce bâtiment était bien construit par-dessus la contrescarpe de la douve du Coudray (M 964 ; photo 3, planche 45).

C'est peut-être à cette phase qu'il faut rapporter la modification de l'accès de la grande salle déjà existante. La porte UA 6312 vint remplacer les deux portes existantes

(cf. § 2.2.8.1) ; elle fut ouverte un peu plus haut, sans doute suite à un rehaussement du sol intérieur du bâtiment. Mais ceci put ne se passer que plus tard, par exemple à l'état 3, lors de la reconstruction des petits combles.

2.2.8.2.2

Un bâtiment provisoire (phase 2, état 2bis)

Avant cette reconstruction se situe une période de transition, sans doute une simple phase de chantier. L'étude de 2007 avait mis en évidence la construction d'une galerie le long du pignon ouest du bâtiment central (« grands combles »), ce qui supposait l'absence de couverture du bâtiment ouest. Cette galerie devait permettre de continuer à pouvoir accéder aux latrines, malgré un bâtiment plus ou moins détruit par l'incendie. La tranchée n°55 a permis la découverte d'un bâtiment à l'extérieur, vers le nord, sous la tourelle carrée d'escalier qui fait partie de la reconstruction des « petits combles » ; un peu plus grand que cette dernière, il a été arasé lors de sa construction.

Ses murs occidental (M 980) et nord (M 1011) sont composés de deux parements en moyen appareil peu soigné, sans doute en pierres de remploi, pratiquement sans blocage entre les deux (photos planche 46). Son mur oriental n'est pas connu (disparu, ou détruit lors du creusement de la tranchée). Cette construction est posée dans une alternance de couches de déchets de taille et de mortier de chaux rosé, qui correspondent à une zone de chantier ou se succèdent taille de pierre et gâchage de mortier (US 9006, 9007, 9010, 9011, 9012, 9015). Un peu de mobilier céramique du 13^{ème} ou du début du 14^{ème} siècle se trouve dans ces niveaux (9006, 9011, 9012) ; il peut être redéposé. On peut imaginer que, à un moment donné, une construction légère sur des solins de pierre a été montée pour les besoins du chantier, peut-être une loge de tailleurs de pierre⁸⁷. Peut-être même la galerie menant aux latrines, de médiocre facture, faisait-elle partie de ce dispositif.

⁸⁷ Nous avons pensé un moment à un premier état de la tour d'escalier qui aurait été à pan de bois. Mais la tour en pierre est bien contemporaine de la reconstruction des petits combles, il n'y a pas place pour un autre état. Par ailleurs, un escalier ne pouvait exister pour desservir l'état précédent, qui ne comportait pas d'étage. En outre, ces fondations sont vraiment médiocres.

2.2.8.3

Travaux sur les « logis royaux » du 14^{ème} au 16^{ème} siècle (phase 2, états 3 à 6)

2.2.8.3.1

La reconstruction des petits combles et ses aménagements successifs (phase 2, états 3 à 6)

Concernant les petits combles, l'étude de 2007 avait montré une reconstruction visant à créer une partition horizontale, avec un étage. Pour y accéder, une tour carrée a été construite à l'angle nord-est⁸⁸. La hauteur de

⁸⁸ Contrairement à ce qui figure dans le rapport de 2008, il n'y a pas de raison de supposer un autre accès que celui par la tour carrée. Les deux portes qui donnent aujourd'hui directement dans les pièces du rez-de-chaussée sont tardives. Henri Déverin ne les indique ni sur son plan ni sur sa restitution, soit qu'elles n'existaient pas de son temps, soit qu'il les ait jugées récentes. De fait, elles figurent sur des clichés des années 1930 sous des formes peu médiévales (Dufaÿ *et alii* 2008 : documents 7 et 11). Il devait y avoir deux fenêtres dans le mur nord. L'une existe encore, l'autre a sans doute été transformée en porte donnant sur l'aile en équerre lors de l'état 4. Le fait que cette porte soit oblique alors que rien n'obligeait à le faire si la porte avait été percée en même temps que la construction de l'aile plaide pour l'existence d'une fenêtre antérieure. Cela fait d'ailleurs une symétrie dans la pièce. Il faut noter à ce propos que les petits combles ne devaient, à chaque étage, présenter que deux fenêtres de chaque côté, placées symétriquement par rapport au centre des murs gouttereaux. En effet, l'étage présente maintenant trois fenêtres de chaque côté, distribuées de façon un peu aléatoires à la suite des restaurations récentes. Au nord, la fenêtre la plus à l'est a été imaginée par Henri Déverin alors que le pan de mur était détruit, et reconstruite d'après ce modèle par Vitry, seules les deux autres sont archéologiquement attestées (Dufaÿ *et alii* 2008 : fig. 24). Du côté sud, il faut se reporter à la vue générale du château par Gaignières (photo 3, planche 51). Il dessine précisément la succession des ouvertures : d'est en ouest, la grande croisée près de la tour des latrines, la petite fenêtre éclairant la coursive, la grande croisée symétrique de la première, et enfin la petite fenêtre éclairant la tourelle d'escalier du pignon ouest. A la place de la grande croisée occidentale, Henri Déverin ne restituait bien qu'une seule ouverture, mais il l'amplifiait sous forme d'une baie triple avec un riche décor gothique. Arnaud de Saint-Jouan a pris le parti en 2007 de transformer cette baie en deux croisées (photo 1, planche 40), alors qu'une seule est certaine. Notre propre dessin du rapport de 2008 (fig. 45) n'était pas exempt d'erreurs, avec une fenêtre qui était à une place aléatoire et des petites fenêtres inventées. La grande fenêtre a été

ce bâtiment fut alignée sur celle du bâtiment adjacent, ultérieurement remplacé par les grands combles (à l'état 4)⁸⁹. Côté sud, la tour des latrines (S7) et la tour semi-circulaire adjacente (S8) ont été rehaussées pour desservir l'étage, ainsi qu'une sorte de chemin de ronde qui longea au sud les logis sur toute leur longueur, jusqu'à la tour du Trésor⁹⁰. Cette reconstruction avait été attribuée à Louis 1^{er} d'Anjou, mais sans autre preuve que la datation large du 14^{ème} siècle donnée par les couches d'incendie.

Plus tard (état 5), un mur de refend avec cheminée a été construit, qui définit quatre pièces au lieu de deux⁹¹. Une nouvelle tour de

replacée dans la fig. 38 en cohérence avec la charpente.

Enfin, l'escalier menant à la douve du Coudray devait être droit, le long du mur nord. Il a été coudé, ce qui n'est guère commode ni esthétique, lors de la création du mur de refend.

⁸⁹ Le pignon de ce bâtiment est encore perceptible dans son état du 12^{ème} siècle, et le départ du triangle du pignon est à la hauteur du couronnement de la tour d'escalier carrée (Dufaÿ *et alii* 2008 : fig. 20).

⁹⁰ L'existence de cette coursive est bien attestée pour cette phase de construction (Dufaÿ *et alii* 2008 : 23-27). On peut se demander si elle ne remontait pas à une époque antérieure. En effet, il est étonnant que le sol de l'étage des petits combles ne soit pas de plain pied avec cette coursive, ce qui oblige à y accéder par quelques marches de chaque côté dans l'embrasure des fenêtres, dispositif pour le moins complexe. On peut imaginer que ce niveau, plus haut que le sol de l'étage, était imposé par une coursive déjà existante sous forme d'un chemin de ronde à l'air libre, aménagé entre le versant de la toiture et l'aplomb du rempart, et donc présent dans le bâtiment adjacent (qui deviendra les grands combles). Toutefois, à cette époque, ces bâtiments n'étaient qu'à un seul volume, et comme ni la tour du Trésor, ni la tour en fer à cheval ni celle des latrines flanquant le rempart sud ne possédaient de circulation verticale autonome (voire pas d'étage), on ne voit pas comment on aurait accédé au chemin de ronde, sinon par le rempart lui-même, par l'est.

⁹¹ Dans le rapport de 2008, ce mur de refend était attribué à une phase isolée (état 7), antérieure à la construction de la salle de la Reconnaissance et au réaménagement des grands combles qui eut lieu en même temps. Sa mise en œuvre est effectivement différente (le mortier ne possède pas la couleur jaune-beige et surtout les nombreux fragments de tuffeau et de sable). D'autre part, ce refend est clairement antérieur à un niveau de plancher qui crée un dernier étage sous comble (état 5bis, ci-dessous). Or ce plancher avait été jugé contemporain de la reconstruction des grands combles et de la salle de la Reconnaissance. L'argument était qu'un nouveau exhaussement des tours S7 et S8, destiné à desservir ce nouvel étage,

latrines, greffée sur le pignon ouest, desservit les pièces occidentales ainsi créées⁹².

Puis, plus tard encore (état 5bis), furent rajoutées deux autres pièces sous comble, par la construction d'un nouveau plancher. Pour y accéder, un escalier intérieur fut aménagé dans l'angle sud-ouest de l'étage (EA 613). La coursive fut supprimée dans la pièce occidentale, où trois poteaux de bois supportant le plancher vinrent remplacer le mur à l'intérieur de la pièce.

Enfin (état 6), une circulation verticale externe fut construite dans une tour d'escalier rectangulaire, dans l'angle entre la tour de latrines et le pignon occidental. Elle donne la possibilité de rejoindre le fort du Coudray par la tour de Boissy, grâce à un chemin de ronde couvert interrompu par un pont-levis devant la tour, aménagé sur le mur qui barre la douve du Coudray.

L'élément nouveau acquis lors de cette campagne est la découverte d'un caniveau maçonné qui court depuis la tour de l'escalier, tout le long de la façade nord, pour évacuer l'eau dans la douve du Coudray.

Ce caniveau (EA 966 ; photos 1 et 2, planche 47) est formé d'un dallage de pierre sur lequel viennent se poser des parois

était contemporain de cette reconstruction, à cause d'une similitude de mortier. Or, un réexamen des liaisons entre ce rehaussement et les grands combles (fig. 38ter) montre qu'il est en réalité postérieur (les assises ne se suivent pas et montrent une profusion de joints montants superposés et seulement quelques pierres harpées pour éviter l'écartement, au niveau du parement extérieur ; elles ne sont pas continues à la jonction de la porte de communication entre l'étage intermédiaire de S8 et les grands combles – les parements intérieurs du dernier étage sont modernes. Il est ainsi possible de dissocier la construction du nouveau plancher des petits combles de la reconstruction des grands combles, et par voie de conséquence, le refend peut avoir aussi été postérieur à cette reconstruction. Le style de la cheminée oriente vers le 15^{ème} siècle alors que, nous le verrons, il est probable que la salle de la Reconnaissance date de la fin du 14^{ème} siècle (ci-dessous § 2.2.8.3.3).

⁹² Le rapport de 2008 sur les logis dissociait chronologiquement la construction du refend de celle de la tour de latrines (respectivement placées dans l'état 7, vers 1419, et l'état 8, avant 1429). Il n'y a pas de preuve archéologique de ce décalage, supposé d'ailleurs minime, et la logique est meilleure si l'on propose que la construction de la tour de latrines soit directement liée à la partition horizontale du logis.

parementées (trois assises). Côté sud, le blocage s'appuie sur la fondation des petits combles. Côté nord, il prend place dans une tranchée creusée dans les remblais. Après une section de deux mètres presque horizontale, au pied de la tourelle d'escalier, il accuse une pente assez forte (7,5%). Côté douve, il est largement détruit quelques mètres avant par la tranchée de récupération de l'aile de bâtiment perpendiculaire aux logis royaux (F 1010), et il plonge sous le niveau du fond de la tranchée de réseau (tranchée n°55). Nous n'avons donc pas pu en observer l'extrémité. Mais son débouché derrière le parement moderne de la douve ne fait guère de doute : on voit nettement la tache d'humidité qui se forme sur ce parement en cas de pluie (photo 2, planche 40). Côté tourelle d'escalier, il vient buter contre le mur M 980, attribué, on l'a vu, à une construction provisoire du chantier de reconstruction. Ce mur semble bien avoir été démonté dans le prolongement du caniveau, mais n'a pas été aménagé particulièrement (photo 1, planche 46). S'agirait-il du débouché d'une conduite verticale récupérant l'eau du toit ?

Placé comme il est, le long de la façade et devant les accès au bâtiment, ce caniveau devait posséder une couverture. S'agissait-il de dalles laissant passer l'eau afin de drainer le secteur, récupérant à la fois les eaux du toit et celles de la cour, pour éviter qu'elle ne fragilise les fondations, voire ne pénètre dans le logis (comme cela arrive aujourd'hui) ? Aucune figure d'hydromorphisme n'a été découverte dans le comblement du caniveau, ce qui peut aussi laisser penser qu'il abritait une canalisation.

Il n'est pas possible de dater précisément sa construction, et de savoir s'il a été pensé d'emblée avec la reprise du bâtiment, ou ajouté par la suite lorsque sa nécessité s'est faite sentir. Les remblais dans lesquels il est construit contiennent du mobilier du 14^{ème} siècle, et il existait en 1454, date à laquelle sont payées « *cinquante trois journées domme quilz ont vacque a vuider et oster les terres qui estoient devant lostel neuf⁹³ du chasteau dudit Chinon et donne cours a leaus de lesgout qui chiet dudit hostel* » (AN, KK 55, Philippe 2001 : 14). Il est probable qu'il a été construit avant l'édification de l'aile des logis en retour sur la douve du Coudray, qui vient s'y superposer. Il est possible qu'il ait été

⁹³ On notera que, soixante-dix ans après leur reconstruction, les logis sont encore dits « *neufs* ». Le caniveau était évoqué dans le rapport de 2008 (p. 46-47), mais n'avait pas été localisé.

entrepris en même temps que fut construite la salle de la Reconnaissance⁹⁴ à la place de l'ancienne grande salle du 12^e siècle, menaçant ruine sans doute à cause des désordres de sa façade nord (voir ci-dessous, paragraphe suivant). L'absence de drainage n'y a peut-être pas été pour rien, et la prudence aurait fait installer ce caniveau au pied des petits combles, qui sont au point le plus bas du secteur, et qui peut aisément se déverser dans la douve.

2.2.8.3.2 La reconstruction des grands combles et la construction de la « salle de la Reconnaissance » (phase 2, états 4-5)

La reprise des grands combles est liée davantage à la reconstruction du bâtiment mitoyen vers l'est (« salle de la Reconnaissance ») qu'aux conséquences de l'incendie. Les travaux de construction de cette salle s'accompagnèrent en effet de la destruction de l'extrémité orientale des grands combles et de la création d'un escalier à vis à la jonction des deux bâtiments. On en profita pour le restructurer. Il fut rehaussé et les parements furent largement repris. Un plancher fut construit pour créer les deux premiers niveaux, et d'emblée un mur de refend divisa chaque étage en deux. Des combles à surcroît furent aménagés sous la toiture. La construction de l'escalier à vis, qui dessert le rez-de-chaussée et les étages, rendit inutile la porte romane orientale, qui fut condamnée.

L'opération « réseaux » a permis des avancées significatives sur la compréhension de la construction de la « salle de la Reconnaissance ». Compte-tenu de la stratigraphie et du mobilier contenu dans les couches de construction de cette salle, il est possible de l'attribuer plutôt au 14^{ème} qu'au 15^{ème} siècle. Il est aussi possible de proposer une explication du plan dilaté de cette salle par rapport au bâtiment du 12^{ème} siècle, qui ne soit pas uniquement de l'ordre du symbolique.

Les maçonneries de la « salle de la Reconnaissance » sont encore en partie visibles hors du sol (fig. 1, planche 41), suite aux dégagements réalisés en 1876 par l'architecte Favreau, qui permirent à Henri

⁹⁴ Ou en même temps que la tour d'escalier carrée des petits combles, si l'on suit le scénario qui propose la synchronie de la reconstruction des petits combles et des grands combles (voir ci-dessous) (fig. 16bis).

Déverin de réaliser en 1882 ses restitutions aquarellées. En 2001, une surveillance archéologique fut conduite par Marie-Ève Scheffer à l'occasion de travaux de terrassement liés à l'aménagement de réseaux (Scheffer 2003). Des vestiges de dallage en pierre au rez-de-chaussée furent observés en un endroit⁹⁵, ainsi que la partie basse du pignon oriental, avant sa destruction au 18^{ème} siècle. En 2009, nous avons pu observer dans les tranchées n°57, 69 et 71 d'autres éléments de maçonneries, notamment de fondations, dans leur contexte stratigraphique.

Le pignon occidental, encore en élévation, a été étudié en 2007. Rappelons que ce pignon (M 972) est commun avec les grands combles, dont l'extrémité a été reconstruite en même temps que la « salle de la Reconnaissance ». Nous n'avons pas atteint sa base à 84,25 m NGF, soit une fondation profonde de plus d'1,50 m par rapport au niveau du sol de l'époque, retrouvé à 85,90 m dans la tranchée n°71.

La tranchée n°55 a apporté des informations sur l'organisation du chantier de reconstruction de ces logis au 14^{ème} siècle. On l'a dit (§ 2.2.8.3.1), les traces du chantier de reconstruction des petits combles sont bien visibles. Elles comportent notamment les fondations sommaires d'un édicule construit à l'emplacement de la future tour d'escalier carrée qui desservira le bâtiment. Les fondations de cette tour viennent percer clairement ces niveaux. De façon moins claire, car il y a une rupture stratigraphique causée par un mur moderne (tranchée n°55, M 968), les couches associées à la reconstruction des grands combles et à la construction de l'escalier polygonal, à la jonction de ceux-ci et de la « salle de la Reconnaissance », sont peut-être postérieures à celles de la construction de la tour carrée d'escalier. Ceci correspondrait à ce qui a été observé en 2007, où la reconstruction des grands combles et la construction de la salle de la Reconnaissance semble avoir, en élévation, succédé à celle des petits combles⁹⁶. Ces couches sont

⁹⁵ Le long du mur sud, dans la pièce sud-ouest. Son très gros module (15 x 25 x 50 cm) ne correspond à aucun de ceux observés dans nos tranchées. Par son altitude à 86,02 m NGF, il s'apparente au dernier niveau de dallage de la salle, repéré par nous à cette même altitude dans la tranchée n°71, daté du 16^{ème} siècle (ci-dessous). Peut-être en constitue-t-il une réfection ?

⁹⁶ Reconnaissons toutefois que les rapports entre les remblais de construction de la tour carrée d'escalier des Petits Combles et les niveaux associés à la reconstruction des Grands Combles

également bien caractéristiques d'un chantier de construction, avec un trou de piquet qui pourrait correspondre à un pied d'échafaudage (F 1007), un morceau de maçonnerie en vrac dans une poche de mortier (EA 1008), le tout dans des couches de déchets de taille mêlés parfois d'ardoise et de mortier (US 8357, 8362, 8963, 8364, 8953, 8960, 8961, 8965), incluant un lit de débris d'ardoises (US 8954).

Le pignon oriental de la « salle de la Reconnaissance » a été traversé par la tranchée n°71, et un sondage complémentaire y a été pratiqué (n°69). Cela a permis de montrer qu'il avait été reconstruit par-dessus celui du 12^{ème} siècle (EA 1136 sur l'EA 1141 ; photo 1, planche 43). Une portion de cheminée a été observée, qui confirme le dessin de Gaignères qui montre deux cheminées sur ce pignon (photo 1 et 2, planche 48)⁹⁷.

Deux des murs de refend ont été observés, dont les fondations ont été montées après une première phase de chantier qui concernait les murs extérieurs, car leurs tranchées recoupent des couches de construction⁹⁸. Il s'agit bien d'une simple phase de chantier, le refend est-ouest étant chaîné en partie haute dans le pignon ouest et le refend nord sud dans le mur sud. Un mur longitudinal (M 978) divise le rez-de-chaussée en deux travées pas tout-à-fait égales : la plus large mesure 5,25 m dans œuvre, l'autre 4,45 m. Il mesure quant à lui 0,75 m d'épaisseur. On pouvait déjà en déceler l'existence par la trace de son départ dans le pignon ouest, et parce qu'il affleure le sol actuel. Il a été vu en profondeur dans la tranchée n°57, où il repose sur deux assises formant ressaut côté sud, peut-être pour

ne sont pas clairs. Ils pourraient être l'inverse de ce qui est dit ici. Dans ce cas, il faudrait admettre que le projet de reconstruction complet des logis était prévu d'emblée, y compris la salle de la Reconnaissance, et que les fondations furent réalisées en même temps, si ce ne fut pas le cas des élévations. Ce scénario est séduisant, mais l'observation d'une seule coupe n'est pas suffisante pour décider (hypothèse présentée fig. 16bis et 18bis).

⁹⁷ Il n'est pas du tout certain que ces cheminées aient existé à l'étage, comme le supposait le rapport de 2008 (p. 44), alors que nous n'avions pas vérifié leur présence au rez-de-chaussée. Gaignères dessine des couches de cheminée étroites, où il est peu probable que deux conduits aient pu être insérés (photo 1, planche 50).

⁹⁸ Notamment l'US 9489, lit de mortier rosâtre de 1mm d'épaisseur avec quelques charbons de bois ; vers l'est, la couche s'épaissit et devient plus hétérogène avec des déchets de taille de tuffeau blanc piétiné, un lit de mortier en-dessous puis quelques grands fragments d'ardoise posés à plat.

l'élargir de ce côté, compte-tenu de la pente du terrain vers la vallée (photo 1 et 3, planche 42). La base de cette fondation n'a pas été atteinte à 84,50 m NGF. Les portes proposées sur la restitution de la fig. 38 sont conjecturales, sauf celle du refend sud, vue par Henri Déverin.

Les travées sont elles-mêmes subdivisées en deux pièces. Le refend nord n'a pas été observé par nous mais il est proposé par Arnaud de Saint-Jouan (De Saint-Jouan 2003 : 109) ; il est induit par la présence de deux portes dans le mur nord, et de deux cheminées dans la travée. La travée sud est divisée en deux pièces inégales par un autre refend (M 1173), épais (0,90 m) et fondé profondément, puisqu'à 84 m NGF nous n'en avons pas atteint la base (tranchée n°71 ; photos 3 à 5, planche 47). Une très grande fosse de fondation (creusement US 9511) a été percée dans les remblais du 12^{ème} siècle, comme si les constructeurs étaient à la recherche d'un sol stable, alors que, on l'a vu, le terrain naturel plonge vers le sud.

Cette attention particulière à la stabilité de l'édifice, avec des fondations très profondes, se comprend d'autant mieux que la cause de la reconstruction de la grande salle fut peut-être que le bâtiment présentait de graves désordres et menaçait de s'écrouler. Plus, ou autant, qu'une volonté de modernisation et d'agrandissement, la nécessité aurait présidé à l'édification de cette très grande salle, qui excède l'ancienne de 3,50 m vers le nord, pour atteindre une superficie de 240 m². En effet, nous avons observé que le mur gouttereau nord (M 973) du bâtiment ancien portait la trace de deux grandes fissures jusque dans ses fondations (photos 4 et 5, planche 42), et que sa partie orientale avait versé vers le nord, peut-être suffisamment pour entraîner un effondrement partiel du bâtiment, ou de sa toiture. Lors de la reconstruction, un arc de décharge fut tendu sous la tour d'escalier, entre le bâtiment du 12^{ème} siècle et l'angle nord-ouest du nouveau bâtiment, sans doute pour éviter une zone considérée comme fragile et susceptible d'entraîner de nouveaux désordres⁹⁹ (photos planche 48). Autrement dit, cette extension signale peut-être autant la volonté d'éviter une zone de faiblesse en se rapprochant du terrain naturel qui remonte vers le nord, que de créer un bâtiment plus spacieux. Rappelons aussi que le bâtiment dut

⁹⁹ Une telle manière de procéder a également été observée au fort Saint-Georges, dans une des phases du bâtiment de la chapelle, au-dessus d'une diaclase dans le calcaire.

être atteint par l'incendie qui toucha surtout les petits combles, si l'on en juge par les traces de rubéfaction observées sur le dallage antérieur à la construction de la salle de la Reconnaissance.

Les tranchées ont permis de retrouver deux niveaux successifs de dallage de pierre. Le plus ancien, dont la surface est à 85,95 m NGF, a été vu dans les tranchées n°69 et n°71 (EA 1138), il est constitué de dalles de 4,5 x 16 x 26 cm (photos 3 à 5, planche 49). Un autre niveau (EA 1137) est placé au-dessus (surface à 86,05 m) (photo 4, planche 49). Dans la pièce sud-ouest, un autre carrelage a été observé, fait de dalles plus grosses : 9 x 18 x 29 cm (EA 1170)¹⁰⁰. Bien qu'il soit un peu plus bas que le plus ancien (85,75 m), il ne peut appartenir à la première phase, car ses couches de préparation contiennent de la céramique des 15-16^{ème} siècles. Il présente d'ailleurs les mêmes modules que l'EA 1137. Il faut donc admettre qu'à cette époque, le sol des deux pièces adjacentes n'était pas à la même hauteur, et qu'une marche d'une vingtaine de centimètres descendait de la pièce sud-est vers celle du sud-ouest. Nous ne savons pas ce qu'il en était au 14^{ème} siècle, car aucun dallage n'a été retrouvé dans les autres salles.

Enfin, traversé par la tranchée n°72, le soubassement (EA 1143) du grand escalier d'accès à l'étage de la « salle de la Reconnaissance » a été entièrement dégagé, dans le sondage n°70 (photos 1 et 2, planche 49).

Quels sont les éléments de datation apportés par la fouille ? La tranchée de construction du pignon occidental contient du mobilier du 14^{ème} siècle (US 9422), de même celle du refend sud M 1173 (US 9519). D'autres US contiennent du mobilier redéposé de la fin du 12^{ème} ou du début du 13^{ème} siècle, qui correspond au remaniement du remblai apporté pour soutenir la construction du premier bâtiment (US 9493 : tranchée de construction du refend M 978¹⁰¹ ; US 9510,

¹⁰⁰ A noter que la portion de dallage très hétérogène découverte en 2007 dans un sondage au rez-de-chaussée des petits combles comporte plusieurs modules, de plus grande taille que ceux de la salle de la Reconnaissance : 19 x 32 cm, 22 x 40 cm et 28 x 47 cm pour les plus fréquents (épaisseurs non relevées, car le carrelage n'a pas été déposé).

¹⁰¹ Cette US contient même une des rares monnaies trouvées en fouille, un denier ou une obole en argent ou billon de Charles le Simple frappé à Chinon (monogramme carolingien avec un

tranchée de construction du refend M 1173 ; US 9491 et 9544, couches de préparation de sol). La séquence de remblais au-dessus des niveaux du 12^{ème} siècle arasés, sur laquelle est posé le premier niveau de dallage de la salle, contient du mobilier du 14^{ème} siècle (US 9525, céramique non postérieure au troisième quart du 14^{ème} siècle). Ce premier dallage de pierre (EA 1138) contient lui-même de la céramique du 14^{ème} siècle (US 9461). Enfin, on a dit que cette salle était contemporaine de la reconstruction des grands combles, elle-même datée du 14^{ème} siècle.

Le niveau de sol postérieur est clairement daté de la fin du 15^{ème}, voire du 16^{ème} siècle. Son radier (US 9542 et 9463 dans la pièce sud-ouest, US 9512, 9513 et 9514) contiennent du mobilier de la fin du 15^{ème} ou du début 16^{ème} siècle, tandis que le sol de la pièce sud-ouest contient du mobilier du 16^{ème} siècle (US 9460).

Aucun mobilier n'oblige donc à considérer cette salle comme postérieure à la deuxième moitié du 14^{ème} siècle. Les éléments stylistiques quant à eux sont fragiles et ne peuvent suffire à dater l'ensemble des années 1420 plutôt que 1375. Sa structure toutefois, avec un volume principal sous lambris, orienté davantage vers le 14^{ème} siècle que le 15^{ème}, qui, pour des raisons de confort (chauffage) préférera les plafonds, phénomène que l'on observe aux logis de Chinon (état 5bis, vers 1425-1430) comme à ceux de Loches¹⁰². Les cheminées des grands combles n'ont été conservées qu'au rez-de-chaussée, et sont extrêmement simples, voire rustiques. Celles de l'étage, qui dateraient le plus vraisemblablement de la reconstruction, ont disparu. Celle du pignon occidental de la salle de la Reconnaissance est également assez simple. Les plus ornées, susceptibles effectivement de dater du 15^{ème} siècle, sont celles du refend des petits combles, remaniement tardif dans l'histoire du bâtiment (état 5, vers 1425).

Le dessin de Gaignières présente des fenêtres pour la grande salle qui, avec leur double traverse et leur sommet en anse de panier (photo 1, planche 50), ont leur parallèle dans le logis sud de Loches, dont la charpente est datée par dendrochronologie de 1377 (Guillaume 2003 : 240 ; photo 4, planche 50) ;

losange, le château schématisé et la légende CAINON).

¹⁰² Thèse en cours de Solveig Bourocher, sous la direction d'Alain Salamagne (université François Rabelais de Tours).

cette comparaison avait déjà été esquissée dans l'étude de 2008 (p. 33). Quant à l'arc au-dessus de la porte d'accès à la grande salle, il est d'un gothique passe-partout et encore peu flamboyant (accolade peu prononcée, pas de gâbles latéraux) qui n'a rien d'impossible à la fin du 14^{ème} siècle. Le blason, qui est vraisemblablement celui à trois fleurs de lys d'après le dessin de Gaignières, peut aussi bien être celui de la maison d'Anjou que celui du roi, les deux étant des Valois¹⁰³ ; ce qui ne nous aide pas davantage.

Au rez-de-chaussée, les portes ont été dessinées par Gaignières en plein cintre, ce qui est peu probable aussi bien au 14^{ème} qu'au 15^{ème} siècle. Nous proposons l'hypothèse que ces portes aient été munies d'un linteau sur coussinet, soutenant un tympan sommé par un arc en plein cintre. Visuellement, avec la perspective, c'est l'aspect semi-circulaire qui domine, comme nous avons pu nous en rendre compte par la construction d'un modèle 3D destiné à la nouvelle muséographie du château (photos 2 et 3, planche 50). De telles portes, de style un peu hybride, sont attestées par exemple dans un état du châtelet d'entrée de Saumur attribué à Louis 1^{er} d'Anjou (Litoux, Prigent, Montaudon 2008 : 171 ; photo 5, planche 50).

Un argument avancé dans notre étude de 2008 pour attribuer la salle de la Reconnaissance au 15^{ème} siècle était qu'elle était postérieure au refend des petit combles, lui-même rajouté dans un deuxième temps après leur reconstruction dans la deuxième moitié du 14^{ème} siècle (état 5). Le style de sa cheminée orientait en effet vers la première partie du 15^{ème} siècle. On a vu plus haut (§ 2.2.8.3.1) que ce refend pouvait en fait être postérieur à la salle de la Reconnaissance.

Au reste, rien ne vient étayer la datation traditionnellement admise du premier quart du 15^{ème} siècle, si ce n'est une vision vaguement finaliste qui relie cette salle à la scène johannique de 1429. Elle est associée à la présence à partir de 1421 du roi Charles VII et de sa cour. Celui-ci était duc de Touraine depuis juillet 1416 (il ne fit son entrée à Tours que le 1^{er} juin 1417 ; Contamine 1996 : 307), mais il n'est pas évident que, se débattant dans les affres de la guerre de Cent Ans, alors qu'il n'est plus que « soi-disant dauphin »

depuis le traité de Troyes de 1420, que ses finances sont exsangues, il se lance à ce moment dans une construction somptuaire et symbolique de son pouvoir, alors même qu'il faudra que Jeanne lui souffle on ne sait quel message à l'oreille pour qu'il reprenne confiance en lui (sur la fragilité du pouvoir et des finances de Charles VII, voir par exemple Minois 2005).

En 1423, le château est donné en douaire à Marie d'Anjou, puis lui est retiré ; il est donné en 1425 à la duchesse de Guyenne, qui y réside jusqu'en 1428, date où le roi le rend à Marie d'Anjou ; mais il le gage aussitôt à son ministre La Trémouille en échange d'un important prêt financier. On notera également qu'en 1413-1415, le château avait été au cœur des enjeux des guerres de religion, pris par le duc de Bourgogne, puis repris pour compte du roi (De Cougny 254-282).

Le début du 15^{ème} siècle n'est donc pas une période propice aux constructions ambitieuses. D'ailleurs, aucun document d'archives ne mentionne de travaux pour la première moitié du 15^{ème} siècle à Chinon. Il est possible de proposer une circonstance bien plus probable pour l'érection de cette grande salle, qui concorde avec les informations chronologiques données par le mobilier archéologique.

Nous savons que Louis 1^{er} entreprit des travaux à Chinon, dont le coût n'a été soldé qu'en 1409 (Philippe 2001 : 12). Il construisit « a Chinon un auditoire a tenir les assises semblable de celle de Saumur », entre 1370 et 1376¹⁰⁴. Nous ne savons pas où se situait cet auditoire ; lors de l'étude des logis de 2008, nous avons proposé sans conviction qu'il se soit agi des petit combles, reconstruits après l'incendie du 14^{ème} siècle (Dufay *et alii* 2008 : 29-30). D'après Christian de Mérindol (Mérindol 1997), un bâtiment judiciaire se composait de deux niveaux : « un rez-de-chaussée muni d'un passage permettant l'accès aux cachots et/ou aux cabinets de traitement des affaires en cours, et une salle de délibération à l'étage qui ne diffère guère d'une grande salle d'apparat, avec de larges baies et une entrée ménagée dans un angle de la pièce ».

Ceci correspond parfaitement à la structure de notre bâtiment : le rez-de-chaussée

¹⁰³ Il semble que la règle du blason royal à trois fleurs de lys ait été adoptée par Charles V (on le voit à Vincennes par exemple), et que celui-ci fut choisi par Louis 1^{er} d'Anjou à l'érection du comté en duché en 1360.

¹⁰⁴ *British Museum*, ms 41307, Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis 1^{er} d'Anjou, 1367-1376, fol. 139 (microfilm aux Archives Départementales du Maine-et-Loire, 1 Mi 37) (recherches Solveig Bourrocher).

comporte quatre pièces chauffées par une cheminée et dont deux possèdent une ou deux fenêtres éclairées¹⁰⁵. Ces pièces sont basses de plafond et de faible surface, ce qui invite à leur donner une dimension plutôt utilitaire¹⁰⁶. La pièce nord-ouest possède deux portes donnant vers l'extérieur. Ceci peut s'expliquer par la présence d'un mur de clôture qui définissait une cour vers l'ouest ; l'arrachement de ce mur est sans doute figuré sur le dessin de Gaignières, mais placé du mauvais côté de la porte. Ainsi la porte dans le pignon donnait-elle dans la cour, et la porte du gouttereau dans l'espace davantage public auquel on accédait en arrivant de la tour de l'Horloge. Ce rez-de-chaussée est donc sans doute autre chose qu'une zone de stockage ou de service (il n'y a ni évier ni foyer culinaire), mais convient parfaitement pour des bureaux. Le cachot quant à lui pouvait avantageusement être constitué par la pièce basse de la tour du Trésor ; l'absence de fenêtre dans la pièce qui y mène était peut-être une précaution contre les évasions. La salle à l'étage faisait une salle d'audience parfaite.

On peut enfin ajouter que ce bâtiment ne fut apparemment pas conçu comme une extension des petits et grands combles. En effet, alors qu'ils ont été reconstruits ensemble, aucun accès direct ne les relie au rez-de-chaussée, et seule une petite porte les met en communication à l'étage, maladroitement ouverte dans la tourelle d'escalier (il n'y a pas de palier¹⁰⁷) ; il n'est même pas sûr qu'elle soit synchrone de la construction, ses piédroits ne respectant pas les assises du parement voisin, et ils sont réalisés dans un tuffeau plus blanc. Cela tend à indiquer qu'il s'agissait d'un équipement relativement autonome et non de l'agrandissement des logis.

L'intégration de ce bâtiment à l'ensemble ne sera améliorée que par la suite, grâce à la création d'une nouvelle porte, à droite de la cheminée de la grande salle, à l'étage. Elle

¹⁰⁵ Une fenêtre a été restituée par Henri Déverin dans le pignon oriental, mais sans preuve. Elle ne figure pas sur le dessin de Gaignières (photo 1, planche 50).

¹⁰⁶ Contrairement par exemple au logis de Loches construit par Louis 1^{er} dans les mêmes années, dont le rez-de-chaussée est certes moins haut que l'étage noble, mais dans une moindre proportion, et est éclairé par des fenêtres quasiment identiques.

¹⁰⁷ Toutefois l'escalier actuel résulte de restaurations récentes, et il est clair qu'il n'est pas dans sa configuration d'origine. Les mêmes restaurations ont totalement occulté la trace de la porte vers l'intérieur de l'escalier.

donnait sur une galerie à pans de bois rajoutée au flanc nord des grands combles (Dufaÿ *et alii* 2008 : 41), et aboutissait à une porte nouvellement créée dans la tour d'escalier des petits combles (état 6). On peut y voir un aménagement datant de Charles VII, lui permettant d'aller de ses appartements à la grande salle, sans devoir descendre et passer par l'extérieur.

Peut-être à la même époque, ou plus tard, vue sa médiocrité, fut aussi aménagée une petite porte au rez-de-chaussée, dans le mur nord des grands combles, à côté de la tour d'escalier carrée. Cette porte figure sur le dessin de Gaignières et est donc antérieure à la fin du 17^{ème} siècle. On l'observe encore, calée dans l'angle avec la tour, sur un cliché des années 1930 (fonds Albert Bray, photo 3, planche 44). Il s'agissait d'une porte étroite et assez basse (environ 1,90 m).

Sa fonction ne se comprend que si l'on suppose qu'elle correspondait à une nouvelle partition intérieure, sinon, on ne voit pas pourquoi elle viendrait doubler la porte romane voisine. Donnait-elle sur un petit vestibule permettant de passer du rez-de-chaussée des grands combles à celui des petits combles sans pénétrer dans la salle, et par exemple de rejoindre les latrines des petits combles sans pénétrer dans la cour devant les petits combles ?

2.2.8.4

Résumé de l'évolution des « logis royaux »

Les nouvelles données acquises et la relecture des maçonneries en élévation permettent de proposer un scénario d'évolution des logis royaux légèrement différent de celui proposé dans le rapport de 2008, qui paraît plus simple et plus cohérent (fig. 38).

Le premier état (état 1, correspondant à l'état 3 du rapport de 2008) est une grande salle à un volume sous charpente. Le bâtiment est cantonné dans ses angles sud par deux tours plus anciennes : la tour du Trésor à l'est, et une tour en fer à cheval à l'ouest (S8). Il aurait été construit à la toute fin du 12^{ème} ou au tout début du 13^{ème} siècle par Jean sans Terre, dans le cadre de la mise en défense du fort Saint-Georges, et donc du repli des fonctions

résidentielles et de représentation dans la vieille forteresse, plus sûre.

Le second état (état 2, correspondant à l'état 4 du rapport de 2008) correspond à l'agrandissement de l'ensemble, par l'adjonction d'un bâtiment dans le prolongement vers l'ouest, toujours à un volume. Il est postérieur à la douve du Coudray dans son état définitif daté d'après la conquête de Philippe Auguste. Il est contemporain ou antérieur à 1224, date dendrochronologique de la tour de latrines (S7) qui fut construite en même temps ou juste après, accolée à la vieille tour S8. Il s'agit sans doute d'une extension pour des fonctions privatives, dont cette tour serait le signe.

Le nouveau bâtiment a été presque entièrement reconstruit suite à un incendie, intervenu peut-être en 1350, lors d'un coup de main anglais. Une phase d'aménagements provisoires a été détectée (loge de tailleur de pierre ?, couloir d'accès aux latrines) (état 2bis, correspondant à l'état 5 du rapport de 2008).

La reconstruction eut lieu rapidement après le sinistre (état 3, correspondant à l'état 6 du rapport de 2008). Le nouveau bâtiment acquit la silhouette qui le rend connu aujourd'hui sous le nom de « petits combles ». Il comportait cette fois deux niveaux, desservis par une tourelle d'escalier carrée à l'angle nord-est. Il n'y avait qu'une pièce par étage. Une coursive, peut-être héritée d'un chemin de ronde antérieur, fut ménagée du côté sud, s'ouvrant dans le tableau des fenêtres. Les tours S7 et S8 furent rehaussées pour permettre le passage de cette coursive.

Les dégâts de l'incendie ont aussi concerné le bâtiment oriental, comme l'ont montré quelques traces sur son dallage. Mais il présentait aussi un désordre très important dans son mur nord, qui menaçait sans doute de verser vers l'extérieur. À sa place furent construits deux ensembles distincts (état 4, correspondant à l'état 8 du rapport de 2008). Un espace sur deux niveaux, appelé maintenant « grands combles », dut servir de logis. La « grande salle » était formée par l'étage très éclairé et non encore cloisonné des petits combles, accessible par le majestueux escalier dans sa tour carrée. À l'est, la grande salle (dite « salle de la Reconnaissance »), au plan dilaté vers le nord, devint peut-être un auditoire, avec les bureaux au rez-de-chaussée et la salle d'audience à l'étage, le cachot étant aménagé dans la tour

du Trésor. Compte-tenu du mobilier archéologique et de détails d'architecture, il est loisible d'attribuer cette reconstruction à Louis 1^{er} d'Anjou, dans les années 1370-1380.

Les états 5, 5bis et 6 (états 7, 8 et 9 du rapport de 2008) sont des remaniements moins structurels, visant à améliorer le confort et les circulations. Il est possible d'attribuer ces travaux à Charles VII, mais peut-être aussi à Marie d'Anjou qui occupa régulièrement le château, y compris après le roi. En tous cas, l'ensemble constitue à ce moment un exemple achevé de logis, avec deux appartements (un pour le roi dans les petits combles, un pour la reine dans les grands combles)¹⁰⁸, et une grande salle adjacente (« salle de la Reconnaissance »). Chaque appartement possède alors un rez-de-chaussée, un étage et un comble, une chambre de parement et une chambre à coucher, des latrines et un retrait ou garde-robe.

Ces aménagements se firent en deux temps. D'abord (état 5), les petits combles furent divisés horizontalement par un mur de refend muni, à l'étage, d'une cheminée de chaque côté, tandis qu'une tour de latrines était greffée sur le pignon occidental. Cet aménagement peut dater des premières années de la présence de Charles VII, à partir de 1420¹⁰⁹.

Puis (état 5bis) fut créé un plafond à l'étage des petits combles, afin de rajouter un niveau sous comble. Pour desservir ce dernier niveau, les tours S7 et S8 furent rehaussées une seconde fois. Cela permit aussi de faire communiquer les petits combles avec les grands combles (ou l'inverse) par leurs combles et renforça la connexion interne entre ces deux bâtiments¹¹⁰. Cela donna la possibilité de créer un étage intermédiaire

¹⁰⁸ Comme les a identifiés Solveig Bourrocher (cf. le rapport de 2008, avec mention des sources textuelles).

¹⁰⁹ De la même manière au manoir de Razilly, en 1445, « pour la commodité de son installation, il fit diviser en deux chambres la grande salle appelée 'la Salle des Chevaliers' et fit établir une cheminée dans cette séparation. » (Rasily 1903 : I-II, cité dans Dufaÿ, Lefebvre, Bourrocher 2008 : 42).

¹¹⁰ Pour desservir ce niveau, c'est l'escalier EA 613 (à l'étage des petits combles, dans l'angle sud-ouest) qui est le plus commode. Le rehaussement des tours S7 et S8 permet d'accéder aux combles des petits combles uniquement depuis le bâtiment des grands combles. Il n'existe en effet aucun accès direct depuis l'étage des petits combles vers la tour S7, la porte EA 732, avec son linteau en plate-bande clavée est nettement postérieure.

dans la tour S8 pour y aménager des latrines. Le rez-de-chaussée des grands combles devenait enfin autonome de ce point de vue. Un petit escalier à vis fut créé dans l'angle sud-ouest de la pièce occidentale au premier étage des petits combles, pour monter sous les combles, ainsi que dans la tour S7¹¹¹.

que le roi ou Maire d'Anjou puissent se rendre dans leur chapelle sans passer par le pont et le châtelet d'entrée du Coudray (état 6).

Des circulations permettant au roi et à la reine de circuler commodément, à couvert et à l'abri des regards, entre les diverses parties du complexe des logis furent alors créées. Une galerie extérieure fut construite sur le flanc nord des grands combles, permettant de relier directement les appartements du roi à la grande salle. C'est aussi à ce moment sans doute que le prieuré et les logis furent reliés par une aile en retour d'équerre le long de la douve du Coudray. Ce bâtiment, encore visible sur un dessin de Gaignières et sur l'atlas de Trudaine, est clairement postérieur à la reconstruction des petits combles et à la construction du logis du prieuré à tourelle d'angle (datée du dernier quart du 14^{ème} siècle), comme l'a montré l'opération réseaux. Il dut permettre de créer une garde-robe pour le roi (et peut-être une salle d'arme au rez-de-chaussée, d'après des sources postérieures), qui avait son parallèle pour la reine dans la tour en fer à cheval de son appartement. Mais il permit aussi de relier la chapelle Saint-Mélaine en passant par une galerie courant à l'étage du jeu de paume, et bien sûr d'accéder à celui-ci.

En effet, c'est sans doute à cette époque que le logis prioral situé en face fut transformé en jeu de paume. Avec les logis royaux *stricto sensu* et la chapelle Saint-Mélaine, l'ensemble formait un plan en U où chapelle et grande salle se faisaient face, manifestant clairement les deux pôles du pouvoir et de la dignité des souverains. Toutefois, on l'a vu, la construction de la chapelle Saint-Martin à la même époque dut constituer la création d'un autre pôle royal, plus spécifiquement lié à la personne même de Charles VII. C'est du reste pour desservir ce nouveau pôle, qu'une tour d'escalier fut greffée sur le pignon occidental des logis, afin

¹¹¹ Si l'on admet qu'un simple plafond n'était pas digne du roi Charles VII et que celui-ci a connu seulement l'état 5, avec un comble apparent et lambrissé, l'état 5bis daterait plutôt des années 1450, alors qu'il ne résidait plus à Chinon. Mais ce raisonnement est très fragile : un beau plafond peint peut aussi être digne d'un roi ; il permet un meilleur confort et devenait d'ailleurs à la mode ; surtout, l'ampleur du programme de galeries de circulation correspond bien aux exigences du fonctionnement du roi...

2.3

CONCLUSION

L'entreprise était incertaine : qu'allions-nous pouvoir comprendre au travers de tranchées étroites et destructrices ? L'intérêt, *a priori*, venait de l'ampleur de l'opération : 1,2 kilomètres de réseau, répartis sur l'ensemble de la forteresse (hors le fort Saint-Georges), c'était l'assurance, au moins statistique, d'acquérir une « vue d'ensemble » du lieu (sur ce concept, voir l'introduction § 2.1.2). Cette attente-là ne fut pas déçue, et la moisson fut ample, même si le détail fait souvent défaut et que la part d'hypothèse pour combler les lacunes de l'information doit être réduite par des opérations à venir.

Nous avons maintenant, et pour la première fois, la possibilité de raconter une histoire continue depuis 2 000 ans, avec un certain détail. Et cette histoire possède une logique, graphiquement restituable (*cf.* fig. 46 et 55, et Dufaÿ 2012).

Pour la première fois nous pouvons remonter sérieusement au-delà du 11^{ème} siècle (les premiers aperçus ayant été donnés par la découverte de niveaux de La Tène finale sur le fort Saint-Georges, en 2005-2006, et par l'exploration du revers du rempart est du Château du Milieu, en 2007). En 2009 et 2011, la découverte d'éléments substantiels du *castrum* du 5^{ème} siècle, évoqué par Grégoire de Tours, mettait fin aux incertitudes quant à sa localisation et à sa consistance même (§ 2.2.1.4). Certes, il nous manque les niveaux d'occupation antiques antérieurs, occupation certaine mais connue uniquement par des découvertes du 19^{ème} siècle, d'interprétation conjecturale, et du mobilier redéposé dans des couches du haut Moyen-Age essentiellement

(vaisselle, amphores, tuiles, fragments de torchis, remplois architecturaux) (§ 2.2.1.3). En définitive, seule une partie du « squelette » du Bas-Empire, l'enceinte, nous est connue, partie qui a été jugée suffisante pour en proposer une restitution (fig. 47).

Les fameux « siècles obscurs » qui prennent la suite restent encore, de fait, bien obscurs (§ 2.2.2.1). Quelques silos, un peu de céramique redéposée, l'entretien des remparts antiques que l'on continuera d'utiliser, au moins pour partie, jusqu'au plein Moyen-Age, suffisent à attester de la continuité de l'occupation, d'ailleurs suggérée par Grégoire de Tours et quelques éléments historiques (Chinon paroisse, chef-lieu de viguerie battant parfois monnaie...). Il est probable que l'éperon ne sortit pas du domaine public, et servit de domaine et de refuge à l'élite politico-administrative locale.

Il faut attendre les 9-10^{èmes} siècles pour que les vestiges se fassent plus consistants. Là encore, des silos, peut-être des fonds de cabane (§ 2.2.2.2), définissent les contours d'un habitat domanial, aux mains des comtes de Blois depuis sans doute au moins le début du 10^{ème} siècle. Un logis, pouvant remonter au 9^{ème} siècle, est suggéré par divers indices à l'extrémité orientale du Château du Milieu (§ 2.2.2.3).

Il est définitivement attesté, avec un plan quasi complet et une datation assurée des années 960 (C14), par un bâtiment qui le remplace, calé dans l'angle nord-est de l'enceinte antique qui lui sert de défense (§ 2.2.2.4). Il s'agit sans doute de la « *turris* » du comte Thibaut le Tricheur, mentionnée par la chronique de Nantes écrite au milieu du 11^{ème} siècle, mention la plus ancienne d'une construction médiévale à Chinon. La structure défensive qui accompagne ce bâtiment est la conséquence du remaniement de toute l'extrémité orientale, avec la création d'une enceinte réduite flanquant l'entrée (§ 2.2.2.5). Ces données inscrivent Chinon dans la série méconnue des « *castra* majeurs de la fin de l'époque carolingienne », selon la typologie proposée par Luc Bourgeois (Bourgeois 2006 et à paraître).

Un événement majeur dans la structuration de la forteresse intervient peu après, au tout début du 11^{ème} siècle : la création du prieuré Saint-Mélaine (§ 2.2.2.6). A son propos également, des avancées décisives ont été réalisées. Il est maintenant certain qu'il ne pouvait être, à l'origine, localisé dans la partie

occidentale du Château du Milieu, comme on le pensait jusqu'ici sur la foi de documents non antérieurs au 17^{ème} siècle. En effet, cet emplacement était, à cette époque, occupé par une vaste zone d'ensilage. On a proposé alors de voir dans une construction vaste et soignée, dont les traces ont été découvertes au fort du Coudray, la première chapelle de ce prieuré. Il aurait par la suite été transféré à l'emplacement connu à l'époque Moderne, sans doute du temps de Philippe Auguste, lors de la réorganisation du site (§ 2.2.4.3). Pour cette première fondation, les occupants élargirent l'extrémité de la forteresse, et une braie vint protéger en partie le front nord, le plus vulnérable depuis le plateau qui domine l'éperon (§ 2.2.2.5).

L'opération « réseaux » n'a pas produit de données concernant le siècle et demi qui suit, jusqu'à ce que la forteresse se trouve entre les mains d'Henri II Plantagenêt, à partir du milieu du 12^{ème} siècle. Enjeu de frontière entre les Capétiens et les Angevins, elle était tombée aux mains de ces derniers un siècle plus tôt. Cette période dut voir peu à peu le remplacement, amorcé dès l'époque carolingienne, de l'enceinte antique par une nouvelle enceinte, non flanquée, sauf sur le front nord où fut gardé le rempart du *castrum*. L'évolution du bâti interne ne nous a pas été perceptible.

L'intervention majeure d'Henri II fut la construction du « palais » du fort Saint-Georges, complexe de bâtiments destiné à assurer le cadre de son action publique lorsqu'il était à Chinon. Il est même probable qu'y fut installée une sorte de chancellerie permanente. Elle administrait le trésor royal, dont une partie fut entreposée dans la tour imposante justement nommée « du Trésor », érigée à ce moment au centre du flanc sud du Château du Milieu, le mieux protégé. Ces éléments, n'étant pas concernés par l'opération « réseaux », n'ont été qu'évoqués dans le corps du rapport.

La fin du 12^{ème} siècle et le tout début du siècle suivant virent une brusque accélération des travaux militaires, liée au durcissement du conflit entre Capétiens et Plantagenêts. Jean sans Terre fit mettre la forteresse en défense (§ 2.2.3.1). Il transforma le palais de son père au fort Saint-Georges en un « avant-château » garanti par des tours et des remparts puissants. Une précision sur l'entrée de la forteresse au pied de ce dispositif fut apportée par l'opération de la rue du Puy des Bancs en 2010, sous la forme des fondations d'une tour,

servant sans doute de porte à l'accès longeant la forteresse au sud. Celui-ci était balisé, plus à l'ouest, par deux autres tours-portes : le premier état de la tour de l'Horloge, et une autre en haut de la montée d'accès, pratiquement disparue.

À l'autre extrémité du site, il entreprit également de créer un « avant-château », en détachant l'extrémité de l'éperon par une douve (fort du Coudray), et en défendant ce qui devint dès lors le « Château du Milieu » par une massive tour-porte, inconnue à ce jour, et dont les fondations ont été retrouvées au bord de la douve. Il fit également reprendre le front nord, toujours vulnérable, en complétant la braie jusqu'au logis comtal, et en la renforçant d'une grosse tour carrée en son centre, tour qui était jusque-là passé inaperçue (§ 2.2.3.2). Enfin, il lança la construction d'un nouveau pôle bâti destiné à remplacer les bâtiments d'un fort Saint-Georges menacé : avec la construction d'une « grande salle » de 43,70 m de long, ce sera le noyau d'un ensemble qui se développera jusqu'au 15^{ème} siècle, les « logis royaux » (§ 2.2.3.3 et 2.2.8.1). Les tranchées de l'opération « réseaux » ont apporté une quantité d'informations ou de précisions nouvelles qui ont amené la reprise complète de l'étude de 2008 des logis (Dufay, Lefebvre, Bourocher 2008).

Mais ces travaux ne suffirent pas à garantir la victoire, puisque Philippe Auguste s'empara du château en 1205. Sans doute conscient des faiblesses du site, et désireux de marquer symboliquement sa prise de possession, il poursuivit les travaux de fortification et d'aménagement. Il fit compléter définitivement la défense du front nord en terminant la ligne de rempart, jusqu'à un système puissant de châtelet d'entrée (porte des Champs) flanqué par une grosse tour circulaire (tour de l'Échauguette). Il la fit renforcer, au centre, par la tour des Chiens, très flanquante. Les tranchées réalisées au revers de ces remparts ont montré que fut maintenue en contrebas une lice entre le rempart du *castrum*, conservé, et la ligne médiévale extérieure. On rentra ainsi dans la tour des Chiens par l'étage, alors qu'elle est maintenant de plain-pied. Une tour bâtie au-dessus de cette lice permit de relier ce qui restait du logis comtal, sans doute malmené par le siège (traces d'incendie et destruction partielle), au chemin de ronde du rempart nord (§ 2.2.4.1 et 2.2.4.2).

Les deux « avant-châteaux » créés par Jean sans Terre furent profondément modifiés.

Le fort Saint-Georges perdit tout statut privilégié : il ne comportait plus l'entrée principale et ses bâtiments furent cantonnés sans doute à un usage de communs, qu'ils conserveront tout au long du fonctionnement du château, notamment aux 14-15^{èmes} siècles pour loger l'hôtel des princes et des rois (construction de glacière, multiplication des cuisines, découverte de mobilier évoquant des transactions commerciales...).

Quant au fort du Coudray, il devint un réduit défensif (§ 2.2.4.4) : la tour-porte défendant le Château du Milieu fut condamnée au profit d'un châtelet d'entrée installé sur le fort du Coudray, composé d'un corps de porte avec herse flanqué au nord d'une tour philippienne, pour le symbole (tour du Coudray), et au sud probablement d'une tour appartenant à l'état antérieur de l'enceinte. De la tour du Coudray, on pouvait fuir par un souterrain débouchant près d'une nouvelle poterne vers la ville, tandis qu'une autre poterne était créée au nord, au fond de la douve. C'est un des apports de l'opération « réseaux » que d'avoir permis la compréhension de l'environnement de cette tour, interprété jusque-là comme « donjon philippin » (Mesqui 1991 : 165, Dufaÿ, Lefebvre, Riou 2005), alors qu'il s'agit avant tout d'un châtelet d'entrée. Ce dispositif sera ultérieurement complété (par Saint Louis ?), par la tour de Boissy, permettant le contrôle de la vallée (§ 2.2.4.5).

Ce remaniement du fort du Coudray entraîna aussi la relocalisation définitive du prieuré Saint-Mélaine, recentré dans le château, en face des bâtiments commencés par Jean sans Terre et agrandis par Philippe Auguste (§ 2.2.4.3 et 2.2.8.2). Les traces archéologiques du prieuré sont très ténues et se résument à quelques fragments de mur et de dallage traversés par les tranchées. En s'aidant de la documentation du 17^{ème} siècle, il a néanmoins été possible de proposer la restitution d'un ensemble articulé sur une cour (pour ne pas dire un cloître), en localisant la chapelle et la salle capitulaire.

À compter de ce moment, la forteresse a acquis sa structuration définitive. Les aménagements successifs seront des adaptations, tant à l'évolution des techniques d'artillerie que pour le confort de ses occupants. Néanmoins, l'ampleur de ces travaux ne doit pas être sous-estimée, en particulier ceux que l'on peut attribuer au duc d'Anjou Louis 1^{er}, à partir des années 1370. Les remparts et les tours furent rehaussés et dotés de chemins de ronde sur mâchicoulis à

console (l'exemple qui demeure le plus visible est celui de la tour de l'Horloge). La lice derrière le rempart médiéval fut supprimée et le vieux rempart du *castrum* rasé, pour gagner de la place mais aussi prémunir la muraille contre les boulets métalliques (§ 2.2.5.1).

On note aussi d'importants travaux dans le secteur des logis royaux et du prieuré Saint-Mélaine. Un nouveau logis pour le prieur fut édifié à la place de la vieille tour-porte désaffectée du Château du Milieu, des cuisines sans doute aménagées le long du rempart nord, vers la tour des Chiens (§ 2.2.5.2). Les bâtiments des « logis royaux », victimes d'un incendie, furent entièrement reconstruits. D'abord la partie occidentale (dite « petits combles »), puis la partie centrale (« grands combles ») et la grande salle qui ferme l'enfilade à l'est (« salle de la Reconnaissance »). Il a été possible d'établir une datation des années 1370-1380 pour cette dernière, traditionnellement attribuée à Charles VII, et de proposer qu'elle ait constitué l'auditoire dont nous savons qu'il fut édifié à Chinon dans ces années-là par Louis 1^{er} d'Anjou (mais sans localisation) (§ 2.2.5.3 et 2.2.8.3).

Ces travaux furent poursuivis par Charles VII et Marie d'Anjou, des années 1420 à 1450 environ. Pour les logis, ce furent des aménagements de confort, afin de créer des pièces plus nombreuses et plus faciles à chauffer (murs de refends, plafonds) (§ 2.2.6.2). Dans le même registre du confort et des plaisirs royaux, en face de son logis, Charles VII se fit aménager un jeu de paume dans l'ancien logis du prieur. Attesté par des sources, il n'avait pas été identifié archéologiquement, ce qui est maintenant chose faite (§ 2.2.6.3).

Toujours à la recherche de place pour loger sa cour, il fit sans doute aussi construire, le long du front nord, un très grand bâtiment résidentiel, aujourd'hui disparu, connu dans les textes sous le nom de « Grand Pavillon » ou « Pavillon des Dames » (§ 2.2.6.1). Enfin, il entreprit la construction d'un nouveau lieu de culte, la chapelle Saint-Martin au fort du Coudray. Conçue probablement comme un *ex-voto* lié à ses victoires, elle entraîna la disparition des bâtiments utilitaires qui subsistaient au fort du Coudray, pour qu'un vaste parvis soit dégagé. Elle fut reliée aux « logis royaux » par un chemin de ronde créé sur le mur fermant au sud la douve du Coudray, accessible par une nouvelle tour

d'escalier au pignon ouest des logis et une porte percée dans la tour de Boissy (§ 2.2.6.4).

Le château, déserté ensuite par les rois, ne retrouva une certaine utilité militaire que lors des guerres de religion, à la fin du 16^{ème} siècle. Quelques traces de cette époque ont été relevées dans le fort du Coudray, où l'on avait déjà en 2005 noté la remise en défense du secteur, par la reprise du châtelet d'entrée et la création d'un petit fossé en arrière (« ah ah »). La reprise de l'analyse du pont-levis de la tour de Boissy, que l'on peut attribuer à cette phase, a été faite à cette occasion (§ 2.2.7).

On le voit, c'est donc un bilan fort riche qui se dégage de cette opération, dans la mesure où l'on a pris la peine de remettre toutes les découvertes ponctuelles en perspective, entre elles et avec ce que les dix dernières années de recherches sur le château nous avaient appris. Cette opération arrivait finalement à point nommé pour permettre de rassembler ce faisceau de données et proposer cette histoire d'un lieu, enfin cohérente et sans hiatus chronologique majeur.

Pour autant, il n'est pas question d'affirmer que l'étude est finie. Bien au contraire, le bilan proposé ici n'est qu'une mise à plat, un état de la question, avec des propositions et des hypothèses qui sont maintenant à vérifier, ou non, grâce à de nouvelles fouilles et de nouvelles études de bâti et d'archives (notamment dans les fonds anglais). Mais, tout de même, avec 7 500 m² fouillés, soit un quart de la superficie de la forteresse, avec cette opération « réseau » qui a permis une « vue d'ensemble » de la forteresse, ce premier bilan nous semble posséder quelque pertinence.

2.4 ANNEXE

DIAGNOSTIC RUE DU PUY DES BANCS

LES CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION

L'opération de diagnostic s'est déroulée du 3 au 12 mai 2010. Elle répondait à la prescription n°10/0166 du 15 avril 2010, qui concernait l'ensemble de la forteresse, ainsi que les rues du Château et du Puy-des-Bancs. Pour la forteresse, il s'agissait de surveiller des tranchées de repiquage sur le réseau électrique pour alimenter les tours. Finalement, ces tranchées n'ont pas été réalisées (ou à une très faible profondeur, sans intérêt archéologique), et l'alimentation a aussi été faite en aérien, pour éviter les impacts. Pour la rue du Château, les zones terrassées étaient déjà très perturbées et l'opération quasi impossible compte tenu des travaux en cours d'achèvement de la billetterie.

Les seules observations ont donc été effectuées rue du Puy-des-Bancs. Il s'agissait de refaire la voirie, très endommagée par près de dix ans de travaux. Mais cette rue constituait l'unique accès à la forteresse, pour les secours et toutes les livraisons et travaux en finition, d'où quelques difficultés d'intervention (les engins devant rouler sur les vestiges, mal protégés par des plaques de bois). L'arase des murs a donc été très abîmée, compte-tenu de la circulation des engins, mais les vestiges sont encore bien conservés en profondeur. À l'issue des fouilles, ils ont été recouverts d'un géotextile et remblayés à la cote du projet.

LES VESTIGES

Les vestiges observés se situent dans la continuité du sondage n° 6 effectué par Simon Bryant en 2003 (Bryant 2003 : 13-14).

phase 1

une tour (porte ?)

Le vestige le plus ancien est un mur (UA 5803) orienté est/ouest (c'est-à-dire dans le sens de la rue). Vu sur cinq mètres de long, il est large de 1,30 m et possède un retour vers le nord, observé sur 0,75 m. Ce retour venait se greffer sur le rocher bordant la rue. Il en subsiste des traces d'engravement (négatif de découpe du rocher) et un peu de mortier et blocage (UA 5807 ; fig. 45bis ; photos 1 et 2, planche 19).

Les observations ayant été superficielles, il est difficile d'apprécier la nature de cette maçonnerie. Elle est parementée des deux côtés, mais il est, pour autant, peu probable qu'il s'agisse d'une élévation. Les parements sont assez médiocres (et, *a contrario*, on sait que les fondations des 12-13^{èmes} siècles sont plutôt soignées) et, surtout, des observations faites en 2005-2006 ont montré que le niveau du sol à cette époque était nettement plus haut que celui de la chaussée actuelle (d'environ 1,50 à 2 m à l'emplacement du sondage ; cf. photo 1, planche 20).

Ce mur constitue la suite de celui vu dans le sondage de 2003 (M 32). Son extrémité orientale n'avait pas pu être observée alors (passant sous le trottoir). On ne sait donc pas s'il y a aussi un retour de ce côté, mais cela est probable, dans la mesure où le mur ne se prolonge pas vers l'est. Il paraît clair maintenant que ce mur ne peut être, comme cela avait été proposé en 2003, la simple prolongation du rempart sud du fort Saint-Georges encore en élévation. Cette hypothèse avait d'ailleurs été abandonnée dès 2004, et surtout en 2005 après débroussaillage de « La Brèche », zone au centre du front sud du fort Saint-Georges : le retour vers le nord du rempart sud conservé fut alors manifeste, et non sa continuité vers l'ouest.

On propose donc de les interpréter comme la fondation d'une tour quadrangulaire flanquant le coteau du fort Saint-Georges. La saillie était d'environ 3,80 m. Compte-tenu de sa position, il est possible qu'elle ait joué aussi le rôle de tour-porte pour la circulation au flanc du fort Saint-Georges, un passage d'environ 2,30 m étant disponible entre le parement interne et la paroi rocheuse (fig. 45 et 45bis).

Le passage étant forcément plus élevé, puisque le niveau de circulation l'était, il était sans doute planchéié (voire mobile). L'espace en-dessous formait une sorte de cul-de-basse-fosse, dans lequel a été retrouvé un remblai assez riche en mobilier (céramique, faune, métal ; US 5804). Ce n'est toutefois pas un dépotoir primaire, car le matériel est trop fragmenté, mais ce remblai en provient certainement. La datation de ce mobilier renvoie au 13^{ème} siècle, sans plus de précision. Il est proposé de dater la tour de la fin du 12^{ème} siècle ou du tout début du 13^{ème}, lors de la « castralisation » du fort Saint-Georges par Jean sans Terre (§ 2.2.3).

phase 2

une cage d'escalier ?

À l'ouest, un mur (UA 5801) vient s'appuyer sur la tour. Il forme un angle ouvert qui se referme sur la paroi rocheuse du fort Saint-Georges. Il ne possède qu'un seul parement, vers l'intérieur, pas très bien dressé, ce qui accredit l'hypothèse qu'on était toujours en fondation dans ce secteur. Il a pu être dégagé sur 30 cm et deux assises ont été vues. L'arrière du mur n'a pas pu être bien observé (limite de fouille) mais on peut estimer sa largeur à un bon mètre.

L'espace compris entre le mur 5801 et la tour est comblé par un remblai partiellement fouillé. L'US 5800 correspond au nettoyage après décapage de cette zone. Dessous, l'US 5805 est typique d'un remblai de démolition avec des fragments de gros blocs taillés, de mortier, d'ardoise, et des vides indiquant un dépôt rapide. Un mobilier céramique relativement abondant et homogène y a été découvert et fournit une datation à la charnière des 14^{ème}-15^{ème} siècles. De plus, un creusement US 5808 (comblement US 5806) entame ce mur 5801, pour lequel de rares éléments de mobilier indiquent une

datation plutôt du 15^{ème} siècle. Tout ceci donne le sentiment d'une démolition du bâtiment constitué par ce mur dans le courant du 15^{ème} siècle. Sa date de construction en revanche n'est pas connue, si ce n'est qu'elle est postérieure à celle de la tour, estimée au début du 13^{ème} siècle.

Sa fonction est indéterminée. Il devait former un bâtiment accolé à la tour, peut-être une cage d'escalier permettant de rejoindre le fort Saint-Georges (?) S'agissait-il d'un élément de commodité rajouté vers la fin du 14^{ème} siècle ou le début du siècle suivant, au moment où les préoccupations défensives n'étaient plus aussi cruciales ?

phase 3

un accès aux caves ?

Un mur plus mince est venu s'accoler ensuite à l'ouest du mur 5801 (UA 5802), en bordure de décapage, vu sur une longueur de 3,50 m. Deux parements ont été identifiés mais pas très bien reconnus en profondeur, et il pourrait s'agir d'une assise de fondation. La largeur est de 0,75 m et la pierre mise en œuvre est très hétéroclite : millarge, tuffeau blanc, jaune et gris. Sa construction pourrait être liée à la démolition, au moins partielle, de la présumée cage d'escalier le long de la tour, et donc postérieure au 15^{ème} siècle.

Il est possible que cet aménagement médiocre corresponde à un bâtiment le long du rocher, donnant sur des caves dont de nombreuses ouvertures sont encore visibles (caves non explorées, murées ou comblées). En particulier, l'ouverture de la cave 5810, en contrebas, pourrait être associée au creusement 5808. Ce phénomène était connu dans la partie orientale du fort Saint-Georges, avec même de véritables maisons en façade. Celles-ci dataient du 19^{ème} siècle. Bien que nous ne pouvions en être certains, il est peu probable que ces occupations plus ou moins troglodytiques « sauvages » par rapport à la forteresse remontent au-delà de la fin du 18^{ème} siècle, après la vente de la forteresse comme bien national et le démantèlement de l'unité foncière.

2.5

BIBLIOGRAPHIE

Aubourg, Josset 2000a : AUBOURG (Viviane), JOSSET (Didier).- Le site du promontoire du château de Blois du VIIIe au XIe s. (Loir-et-Cher). (Première partie : niveaux et structures). *In* : Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 39, 2000 : 161-197.

Aubourg, Josset 2000b : AUBOURG (Viviane), JOSSET (Didier). - La cuisine et la table. *In* : Blois, un château de l'An Mil, catalogue d'exposition, p. 79-94

Aubourg, Josset 2003 : AUBOURG (Viviane), JOSSET (Didier).- Le site du promontoire du château de Blois du VIIIe au XIe s. (Loir-et-Cher) - Seconde partie : le mobilier non céramique. *In* : Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 42, 2003 : 169-216.

Baudry 2001 : BAUDRY (Marie-Pierre). – *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou, 1154-1242*. Paris : CTHS, 2001, 383 p.

Baudry 2011 : BAUDRY (Marie-Pierre). – *Châteaux « romans » en Poitou-Charentes, Xe-XIIe siècles*. Geste Editions, 2011, 325 p. (Cahiers du Patrimoine ; 95)

Bayard 2012 : BAYARD (Pierre). – *Comment parler des lieux où l'on n'a pas été ?* Paris : Editions de Minuit, 2012, 158 p.

Billot 1996 : BILLOT (Claudine). – Les Saintes-Chapelles de Saint-Louis : conditions et signification de ces fondations. *In* : CHAPELOT (Jean) et LALOU (Elisabeth). – *Vincennes aux origines de l'Etat moderne*, Actes du colloque de Vincennes, 8-10 juin 1994. Paris : Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1996, p. 171-175

Blond 2010 : BLOND (Stéphane). – *Visiter Chinon*. Bordeaux : Editions Sud-Ouest, 32 p.

Boucher, Cordier 2006 : BOUCHER (Thomas), CORDIER (Gérard). - *Préhistoire, protohistoire et gallo-romain dans les collections des Amis du Vieux Chinon*. *In* : Supplément au Bull. des Amis du Vieux Chinon 2005, Chinon, 2006

Bourgeois 2006 : BOURGEOIS (Luc). – Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Age en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005). *In* : Cahiers de civilisation médiévale, 49, 2006, p.113-142

Bourgeois 2009 : BOURGEOIS (Luc), dir. – Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'An Mil, le castrum d'Andone (Villejoubert, Charente). Caen : publications du CRAHM, 2009, 562 p.

Bourgeois à paraître : BOURGEOIS (Luc). – *Castrum et habitat des élites (France et ses abords, vers 880-vers 1000)*. Actes du colloque de Cluny, 9-11 septembre 2010 : « Cluny, le monachisme et l'émergence d'une société seigneuriale », Presses Universitaires de Rennes / Société d'histoire de la Suisse romande, à paraître

Boussard 1970 : BOUSSARD (Jacques). - Les évêques en Neustrie avant la Réforme grégorienne (950-1050 environ). *In* : Journal des savants, 1970, p. 161-196

Bouzy 2000 : BOUZY (Olivier). - *Jeanne d'Arc, les signes au roi et les entrevues de Chinon*. *In* : Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen-Age. Mélanges Contamine. Paris : 2000, p. 131-138

Brulet 2006a : BRULET (Raymond).- L'organisation territoriale de la défense des Gaules pendant l'Antiquité tardive. *In* : REDDE (Michel), dir.- Les fortifications militaires, Paris/Bordeaux : MSH/Ausonius, 2006, p. 50-66 (DAF ; 100 - série « L'architecture de la Gaule romaine »)

Brulet 2006b : BRULET (Raymond).- L'architecture militaire romaine en Gaule pendant l'Antiquité tardive. *In* : REDDE (Michel), dir.- Les fortifications militaires, Paris/Bordeaux : MSH/Ausonius, 2006, p. 156-179 (DAF ; 100 - série « L'architecture de la Gaule romaine »)

Bryant 2003 : BRYANT (Simon). — Chinon, le Fort Saint-Georges, rapport d'évaluation archéologique des abords du fort Saint-Georges : la rue du Château et la rue du Puy-des-Bancs, Orléans : INRAP / SRAC / CG37, 24 p. + planche (multicopié)

Carré de Busserolle 1878 : CARRE DE BUSSEROLLE (Jean-Xavier). - Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine. Société archéologique de Touraine, T1, 1878, 480 p. (MSAT, 27)

Carré de Busserolle 1879 : CARRE DE BUSSEROLLE (Jean-Xavier). - Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine. Société archéologique de Touraine, T2, 1879, 489 p. (MSAT, 28)

Contamine 1996 : CONTAMINE (Philippe). – Vincennes et Charles VII. *In* : CHAPELOT (Jean) et LALOU (Elisabeth). – *Vincennes aux origines de l'Etat moderne*, Actes du colloque de Vincennes, 8-10 juin 1994. Paris : Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1996, p. 305-317

Cordier 2003 : CORDIER (Gérard). - Les collections préhistoriques et protohistoriques. *In* : CORDIER (Gérard), BOUCHER (Thomas). - Préhistoire, protohistoire et gallo-romain dans les collections des Amis du Vieux Chinon., Chinon, 2003, p. 11-62

Cordier 2009 : CORDIER (Gérard). - *L'Âge du Bronze dans les pays de la Loire moyenne*, Joué-lès-Tours : éditions La Simarre, 2009, 702 p.

Coudart 1998 : COUDART (Anick). – Pourquoi n'y a-t-il pas d'archéologie « post-processuelle » en France ? *In* : Les Nouvelles de l'Archéologie, 72, été 1998, p. 41-45

De Cougny 1874 : De COUGNY (Gustave). - *Chinon et ses monuments, notice historique et archéologique*, Chinon, imprimerie Avisse, Chinon, 2^{ème} éd., 1874, 126 p.

De Cougny 1898 : De COUGNY (Gustave). - *Chinon et ses environs*, Tours : imprimerie Mame, 1898, 567 p. (reprints Editions Laffitte, 1977)

Delaville le Roux 1879 : DELAVILLE LE ROULX (J.). - Chartes tourangelles relatives à la Touraine antérieures à l'An Mil. *In* : Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, 4, 1879, p. 334-374

De Saint-Jouan 2003 : DE SAINT-JOUAN (Arnaud). - *Les logis royaux du château de Chinon*. *In* : Monuments en Touraine, actes du 155^e Congrès Archéologique de France, Paris : Société Française d'archéologie, 2003, p.105-113

Dufaÿ 2004a : DUFAY (Bruno), ARNAUD (Chantal), LEFEBVRE (Bastien), MARLET (Olivier). – *Les fouilles du fort Saint-Georges, forteresse de Chinon, Indre-et-Loire, rapport de la campagne de juin-juillet 2004*, Conseil général d'Indre-et-Loire / Université de Tours, Rapport d'opération archéologique, 153 p.

Dufaÿ 2004b : DUFAY (Bruno), ARNAUD (Chantal), LEFEBVRE (Bastien), MARLET (Olivier). - La fouille du fort Saint-Georges à Chinon (Indre-et-

Loire), premiers résultats. *Revue Archéologique du Centre de la France*, 43. Tours : FERAC / La Simarre, 2004, p. 259-266

Dufaÿ 2007 : DUFAY (Bruno).- Nouvelles considérations sur la valeur des documents iconographiques représentant la forteresse et la ville de Chinon. *In* : DUFAY (Bruno), dir.- Chinon, la forteresse et la ville, rapport d'activité de PCR, Service Archéologique Départemental d'Indre-et-Loire, décembre 2007, p. 19-32

Dufaÿ 2010 : DUFAY (Bruno).- Le temps des fouilles archéologiques. *In* : COLLECTIF.- Forteresse royale de Chinon, chronique d'un chantier. Tours : Conseil général d'Indre-et-Loire, 2010, p. 12-21

Dufaÿ 2011 : DUFAY (Bruno).- Une forteresse auscultée, bilan de sept années de fouilles. *In* : DE FOUCAUD (Frédéric), éd.- Chinon, le destin d'une forteresse. Chinon : les Amis du Vieux Chinon, 2011, pp. 84-103 (BAVC hors-série)

Dufaÿ 2012 : DUFAY (Bruno).- L'évolution des châteaux, à la recherche des logiques spatiales. *In* : BISCHOFF (Georges), SCHWIEN (Jean-Jacques), dir. – Les châteaux forts en France, Les Dossiers d'Archéologie, 349, 2012, p. 74-81

Dufaÿ à paraître : DUFAY (Bruno). – La modélisation 3D de grands ensembles monumentaux médiévaux : approches et objectifs divers. Actes des 3^{èmes} Journées d'Informatique et Archéologie de Paris, Paris, 1 et 2 juin 2012, à paraître dans la revue *Archeologia e Calcolatori*

Dufaÿ, Boucher, Laruz 2007 : DUFAY (Bruno), BOUCHER (Thomas), LARUZ (Jean-Marie). – *Chinon depuis La Tène finale jusqu'à l'époque mérovingienne, premier bilan des connaissances*. *In* : DUFAY (Bruno, dir.). – Chinon (37), la forteresse et la ville, projet collectif de recherches. Tours, Service Archéologique Départemental d'Indre-et-Loire, 2007, p. 82-94 (rapport multicoopié)

Dufaÿ, Grataloup, à paraître : DUFAY (Bruno), GRATALOUP (Christian). – Des villes à la ville. Actes du 137^{ème} congrès du CTHS, Tours, 23-27 avril 2012, à paraître aux Presses Universitaires François Rabelais

Dufaÿ, Lacroix, Scheffer 2006 : DUFAY (Bruno), LACROIX (Marie-Christine), SCHEFFER (Marie-Eve). – *Forteresse de Chinon (37), La Porte des Champs sous la maison Fauvel*. Rapport d'opération, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire, novembre 2006, 45 p + planche (multicoopié)

Dufaÿ, Lacroix 2008 : DUFAY (Bruno), LACROIX (Marie-Christine). – *Forteresse de Chinon (37), douve du Coudray, le front nord*. Rapport d'opération, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire, août 2008, 96 p. (multicoopié)

Dufaÿ, Lefebvre, Riou 2005 : DUFAY (Bruno), LEFEBVRE (Bastien), RIOU (Samuel). - L'avant-corps de la tour philippine de la forteresse de Chinon (Indre-et-Loire) : un exemple d'adaptation d'un standard architectural aux contraintes topographiques. *Revue Archéologique du Centre de la France*, 44. Tours : FERAC / CENS, 2005, p. 73-92 (en ligne)

Dufaÿ, Lefebvre, Bourocher 2008 : DUFAY (Bruno), LEFEBVRE (Bastien), BOUROCHER (Solveig). - *Forteresse de Chinon (37). Château du Milieu, étude des Logis Royaux*. Conseil général d'Indre-et-Loire / Université de Tours, Rapport d'opération archéologique, 2 vol.

Dufaÿ, Marteaux 2008 : DUFAY (Bruno), MARTEAUX (Florence). - *Pourquoi les tours ? Nouveaux calculs de visibilité grâce au SIG et au MNT*. In : DUFAY (Bruno, dir.). - Chinon (37), la forteresse et la ville, projet collectif de recherches. Tours, Service Archéologique Départemental d'Indre-et-Loire, 2008, p. 92-95 (rapport multicoopié)

Dufaÿ et al. 2007 : DUFAY (Bruno), SCHEFFER (Marie-Eve), RIOU (Samuel), PAPIN (Pierre). - *Forteresse de Chinon (37), château du Milieu, rempart Est*, rapport d'opération, Service Archéologique Départemental d'Indre-et-Loire, mai 2007 (rapport multicoopié)

Dufaÿ, Riou, Laruz 2008 : DUFAY (Bruno), RIOU (Samuel), LARUZ (Jean-Marie). - Forteresse de Chinon (37). Fort Saint-Georges - front occidental, le rempart et la porte. Rapport d'opération, Service Archéologique Départemental d'Indre-et-Loire, novembre 2008 (rapport multicoopié)

Dupont 1962 : DUPONT (Michel). - *Monographie de cartulaire de Bourgueil (des origines à la fin du Moyen-Age)*. Tours : Société Archéologique de Touraine, 1962, 219 p. (MSAT, 56)

Fresne de Beaucourt 1882 : FRESNE DE BEAUCOURT (Gaston du). - *Histoire de Charles VII*. Paris, 1882

Gabus 1954 : GABUS (J.-H.). - *Les souterrains du fort du Coudray*. In : Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chinon, V, 9. Chinon : Société des Amis du Vieux Chinon, 1954, p.362-363

Garcia 1982-1983 : GARCIA (Miguel). - Chinon et les Chinonais sous Charles VII et Louis XI d'après les comptes royaux. In : Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chinon, VIII, 6-7. Chinon : Société des Amis du Vieux Chinon, 1982, p. 773-781 et 1983, p. 927-935

Gardin 1979 : GARDIN (Jean-Claude). - *Une archéologie théorique*. Paris : Hachette Littérature, 1979, 339 p.

Gaultier 2012 : GAULTIER (Matthieu). - *Fondettes, La Vermicellerie : une occupation du Bronze final et du haut Moyen-Age*. Tours : CG37/SADIL, rapport d'opération, 4 vol., 2012 (multicoopié)

Goupil de Bouillé 1983 : GOUPIL DE BOUILLE (Jean.). - *Le cartulaire de Bourgueil (XIIe siècle)*. Analyse et photocopies, document dactylographié, 1983. ADIL 4°664

Grimaud 1900 : GRIMAUD (H.). - « Découvertes archéologiques faites à Chinon de 1824 à 1826, manuscrit de Duverney », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, XII, 2, 2^e trimestre, Tours, 1900, p. 121-130

Guilbaud 2004 : GUILBAUD (René-Charles). - *Prieuré de Saint-Cosme, La Riche, Indre-et-Loire, étude historique*. Tours : conseil général d'Indre-et-Loire, 2004, 46 p. + planche (document multicoopié).

Guizot 1825 : GUIZOT (M.), éd. - *Vie de Philippe Auguste par Rigord*. Paris : 1825 (Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France)

Joly, Jesset, Dabek 2008 : JOLY (Stéphane), JESSET (Sébastien), DABEK (Pierre). - Aux environs de l'an mil à Parçay-sur-Vienne, « Le Prézault » (Indre-et-Loire) : une aire d'ensilage isolée ? *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, T 54, 2008, pp. 29-47

Lalou 1996 : LALOU (Elisabeth). - *Le fonctionnement de l'Hôtel du roi du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle*. In : CHAPELOT (Jean) et LALOU (Elisabeth). - *Vincennes aux origines de l'Etat moderne*. Actes du colloque de Vincennes, 8-10 juin 1994. Paris : Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1996, p. 145-155

Laruz 2003 : LARUZ (Jean-Marie). - *Le phénomène des oppida dans le département de l'Indre-et-Loire*. Tours : Université François Rabelais de Tours, 2003

Laruz 2008 : LARUZ (Jean-Marie). - Une occupation protohistorique sous la forteresse de Chinon. *Bulletin des Amis du Vieux Chinon* 2008, pp. 205-207

Lefebvre 2008 : LEFEBVRE (Bastien). - *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5^e - 18^e siècle)*, thèse de doctorat sous la direction de Elisabeth Lorans et Henri Galinié, Tours : université de Tours, 2 vol, 2008

Le Jan 1995 : LE JAN (Régine). - *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle)*. Essai d'anthropologie sociale. Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, 570 p.

Litoux, Cron 2010 : LITOUX (Emmanuel), CRON (Eric), dir. - *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*. Paris : SFA / Picard, 2010, 227 p. (supplément au Bulletin Monumental ; 3)

Litoux, Prigent, Montaudon 2008 : LITOUX (Emmanuel), PRIGENT (Daniel), MONTAUDON (Mickaël). - *Château de Saumur (Maine-et-Loire)*.

- Etude archéologique relative aux travaux de restauration et de reconstruction du front nord, 2004-2007.* Conseil général du Maine-et-Loire, rapport multicoté, 2008, 320 p.
- Lorans 2006** : LORANS (Elisabeth), dir. – *Saint-Mexme de Chinon, Vème-XXème siècle.* Paris : Editions du CTHS, 2006, 598 p. (Archéologie et Histoire de l'Art ; 22)
- Martineau 1993** : MARTINEAU (Marie-Christèle). - *L'évolution topographique de Chinon des origines au XVIIIe siècle*, 2 vol. Tours : Université de Tours, 1993 (mémoire de maîtrise sous la direction de Monique Bourin et Henri Galinié)
- Mauny 1963** : MAUNY (Raymond). – Découverte archéologique près de la Tour du Moulin à Chinon, dans *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chinon*, VI. Chinon : Société des Amis du Vieux Chinon, 1962-1963, p. 341-343
- Mauny, Laprune 1969** : MAUNY (Raymond), LAPRUNE (Monique). – « Fouilles, sondages et travaux effectués au château de Chinon pendant l'été 1968 » dans *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chinon*, VII, n°3. Chinon : Société des Amis du Vieux Chinon, 1969, p. 322-326.
- Maurin 1992** : MAURIN (Louis).- Remparts et cités dans les trois provinces du Sud-Ouest de la Gaule au Bas-Empire (dernier quart du IIIe siècle - début du Ve siècle). In : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule : Histoire et Archéologie*, Actes du IIe colloque Aquitania, Bordeaux, septembre 1990. Bordeaux 1992, p. 365-389 (Supplément Aquitania ; 6)
- Maurin 1993** : MAURIN (Louis). - Sites fortifiés en dehors des cités dans les provinces aquitaines au Bas-Empire : Loudun, Andone, Saint-Lézer, Bayonne. In : *De Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port*, Actes du XIIIe Congrès de la FHSO, Bayonne, 6-7 avril 1991 : 33-62.
- Mehl 1990** : MEHL (Jean-Michel). – *Les jeux au Royaume de France du XIIIe au début du XVIe siècle.* Paris : Fayard, 1990
- Mérindol 1997** : MERINDOL (Christian de) - « Les salles de justice et leur décor en France à l'époque médiévale », *Histoire de la Justice*, n°10, Paris, 1997, p. 5-80
- Mesnard 1961** : MESNARD (Pierre). - La collégiale de Saint-Martin à l'époque des Valois. In : *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 47, 1961, numéro 144, p. 89-100
- Mesqui 1991** : MESQUI (Jean). – *Châteaux et enceintes de la France Médiévale - De la défense à la résidence.* Tome 1- les organes de la défense-Paris, Picard, 1991, 375 p. (Grands manuels Picard)

Meunier 2002 : MEUNIER (Jean). – « Chinon d'autrefois. Le jeu de paume : jeu des rois, roi des jeux ». In : *Bulletin des Amis du Vieux Chinon*, tome X, n°6. Chinon : Société des Amis du Vieux Chinon, 2002, p. 579-590.

Minois 2005 : MINOIS (Georges). - *Charles VII, un roi shakespearien.* Paris : Perrin, 2005, 850 p.

Noizet 2003 : NOIZET (Hélène). – *Pratiques spatiales, représentations de la ville, et fabrique urbaine de Tours du 9ème au 13ème siècle : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien.* Tours : université de Tours, 2003, 597 p. + annexes (thèse de doctorat sous la direction d'Henri Galinié)

Pépin 1963 : PEPIN (Eugène). - *Chinon.* Paris : 1963 (rééd. De l'édition de 1924, coll. *Petites monographies des grands édifices de la France*)

Philippe 1996 : PHILIPPE (Michel). - *Le Fort Saint-Georges, partie composante du château de Chinon : recherche documentaire.* Orléans : Service régional de l'Archéologie du Centre, 1996, 55 p. (rapport multicoté)

Philippe 2001 : PHILIPPE (Michel). - *Le château de Chinon : étude documentaire.* Orléans : Service régional de l'Archéologie du Centre, 2001, 96 p. (rapport multicoté)

Rasilly 1903 : RASILLY (Monseigneur de). – *Généalogie de la famille de Rasilly, Touraine-Anjou-Poitou.* Laval, 1903

Rocheteau 2003 : ROCHETEAU (Stéphane). - *Le château de Chinon, forteresse et résidence royale, aux XIIème et XIIIème siècles.* Monuments en Touraine, 115ème Congrès archéologique de France, Société Française d'Archéologie, 2003, p. 89-104

Rouhault 2003 : ROUHAULT (Linda). – *Le château de Chinon (Indre-et-Loire) au Bas Moyen-Age : appareils et chronologie.* Tours : Université de Tours, 2003 (mémoire de DEA sous la direction d'Alain Salamagne)

Scheffer 2003 : SCHEFFER (Marie-Eve). - *Chinon, château du milieu, rapport de surveillance de travaux,* Orléans, SRA Centre, janvier 2003

Settipani 2004 : SETTIPANI (Christian). - La noblesse du Midi carolingien : études sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc du IXe au Xie siècle. Oxford-Paris, 2004, 398 p. (Prosopographica et Genealogica ; 5)

Wood 1985 : WOOD (Jason).- Larçay (Indre-et-Loire). « La Tour » et « Bellevue », *castellum* du Bas-Empire et *villa* gallo-romaine. *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1985,1, p. 110-111